



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité  
Ville de Montreuil

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2025

### PROCES VERBAL

Nombre de membres composant le conseil : 55

	À l'ouverture	N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8	N°9	N°10	N°11	N°12 à N°18	N°19 à N°22	N°23	N°24 à N°27	N°28	N°29 à N°31	N°32	N°33 à N°45	N°46
Présents	46	41	45	46	46	41	41	38	43	43	39	38	39	38	37	38	37	39	38	39	40
Absents	0	6	1	0	0	9	9	8	2	2	6	7	6	8	10	8	9	7	9	7	5
Pouvoirs	9	8	9	9	9	5	5	9	10	10	10	10	10	9	8	9	9	9	8	9	10

L'an 2025 le 26 mars à 19h06 les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique en Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 17 mars 2025.

Sont présents : Mme BENSARD, Mme BERTIN, M. STERN, M. BESSAC, Mme DEHAY, M. DELAUNAY, Mme YONIS, Mme HEUGAS, M. DI GALLO, M. GALERA, Mme GLEMAS, Mme HEDHUIN, M. VIGNERON, M. METTEY, M. PERREAU, M. LAMARCHE, Mme PEYRAMAURE, Mme POULARD, Mme TERNISIEN, Mme MAZE, M. BEDREDDINE, Mme CREACHCADEC, Mme KEITA, Mme ATTIA, Mme LORCA, M. MOLOSSI, Mme ALPHONSE, M. LE CHEQUER, Mme BONNEAU, Mme GUERIN, Mme LE GOURRIEREC, M. MADAULE, M. MOLOSSI, M. SERNE, M. LEGHMIZI, M. CHARLES, Mme DOUCOURE, M. LEROY, Mme PREVIAATO, M. REBELLE, M.NEFZAOUI, Mme DEFINEL, M.GUEGUEN, Mme MENDOUDJ, M.ABDOULBAKI, M.REZIG.

Procurations : M. Stéphan BELTRAN à Mme Dominique ATTIA, M. Thomas CHESNEAUX à M. Thomas METTEY, M. Julien GUILLOT à Mme Murielle MAZE, Mme Liliana HRISTACHE à Mme Mireille ALPHONSE, Mme Nathalie LANA à M. Richard GALERA, Mme Catherine SERRES à M. Tobias MOLOSSI, M. Amin MBARKI à Mme Loline BERTIN, Mme Kheira BENABDERRAHMANE à M. Yann LEROY, M. Pierre SERNE à Mme Choukri Yonis à compter de la délibération n°8, Mme Haby KA à Mme Nassera DEFINEL.

Absents : M. Patrice BESSAC (N°2), M. Florent GUEGUEN (N°1), M. Mohamed ABDOULBAKI (N°1), Mme Haby KA (N°1), Mme Halima MENDOUDJ (N°1 et N°28), Mme Nassera DEFINEL (N°1), M. Tarek REZIG (N°1), Mme Loline BERTIN (N°5 et N°6), M. Olivier STERN (N°5 et N°6), M. Richard GALERA (N°5 et N°6), Mme Liliana HRISTACHE (N°5, N°6, N°19 à N°45), Mme Nathalie LANA (N°5 et N°6), Mme Murielle MAZE (N°5 à N°46), M. Julien GUILLOT (N°5 à N°46), Mme Mireille ALPHONSE (N°5, N°6, N°19 à N°45), M. Amin MBARKI (N°5 et N°6), M. Florian VIGNERON (N°7), M. Thomas METTEY (N°7), M. Philippe LAMARCHE (N°7), M. Frédéric MOLOSSI (N°7), M. Thomas CHESNEAUX (N°7), M. Baptiste PERREAU (N°10 à N°46), Mme Alexie LORCA (N°10), M. Gaylord LE CHEQUER (N°10 à N°46), Mme Mama DOUCOURE (N°10 à N°28), Mme Anne-Marie HEUGAS (N°11 à N°46), M. Bruno REBELLE (N°11), Mme Céline HEDHUIN (N°23 à N°27), Mme Karine POULARD (N°23 à N°27), M. Tobias MOLOSSI

(N°32), Mme Catherine SERRES (N°32).

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

## **INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Conformément à l'article L.2122-15 du code général des collectivités territoriales elle [Nathalie LELEU] m'a fait connaître cette décision par courrier dont j'ai pris connaissance le 13 février 2025.

Conformément à l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal démissionnaire élu sur cette liste dont le siège devient vacant. En conséquence, compte tenu du résultat des élections municipales qui se sont déroulées le 15 mars 2020, Monsieur Elyes NEFZAOUI, candidat suivant de la liste « Montreuil est une chance » a été convoqué à la présente séance et est installé dans ses fonctions de conseiller municipal. Le tableau du conseil municipal sera mis à jour en conséquence à l'issue de cette installation. Cher Elyes NEFZAOUI bienvenue parmi nous. »

## **ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code, à l'élection, pour la présente session, d'un secrétaire au sein du conseil :

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Je vous propose de désigner monsieur Elyes NEFZAOUI en tant que notre secrétaire de séance.

Y a-t-il des ... Pas de remarque ? Je mets donc aux voix cette proposition. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Monsieur NEFZAOUI est donc élu en tant que notre secrétaire de séance. »

À la majorité des voix, a été désigné Monsieur Elyes NEFZAOUI pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19h06.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2025**

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Y a-t-il des observations sur le procès-verbal du 12 février 2025 ? Oui monsieur Serne vous avez la parole. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movicco

« Monsieur le Maire, Cher e-s collègues,

Une fois n'est pas coutume, j'ai pas eu le temps de faire des remarques écrites sur le PV. On l'a reçu très tardivement mais j'ai bien compris qu'il y avait eu peu de temps entre les deux conseils municipaux. Donc ceux qui sont chargés de faire les verbatims, j'imagine ça devait être un peu la course. Mais du coup c'était un peu compliqué. Juste une remarque tout de même. J'ai été, nous avons été assez sidérés par la réponse qui a été faite sur, enfin la question de sortir, enfin que la collectivité sorte du réseau Twitter, X. Euh la réponse ayant été faite sous la signature d'Olivier Stern qui a eu l'air de me dire que c'était pas lui qui avait fait cette première partie de réponse en disant « oui ben Elon Musk d'accord mais Zuckerberg c'est pas mieux, donc on reste parce que les gens de toute façon ils suivent » c'est quand même assez énorme, pas tout à fait raccord avec ce que disent la plupart des collectivités de gauche y compris des pas loin comme Noisy-le-Sec ou Fontenay-sous-Bois, où on explique donc les maires ont expliqué pourquoi ils sortaient de X et ce serait bien que vous peut-être remoulinez cela notamment à la vue de ce qui s'est passé depuis et notamment des dérives d'Elon Musk encore plus que au moment où nous avons posé la question. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Pas de remarque sur le procès-verbal ? Si monsieur Stern vous avez une remarque je vous en prie. »

### Monsieur Olivier STERN – adjoint délégué à la relation usager, au numérique, et en charge des mobilités, de la ville cyclable, et du stationnement

« Oui juste Pierre si j'ai des remarques à faire sur des choses que je peux avoir rédigées j'ai pas besoin pour le coup d'avoir un porte-parole. J'estime quand il s'agit de coquilles assez mineures cela nécessite pas nécessairement une modification puisqu'on est sur une erreur de forme qui au fond, a assez peu d'importance et d'intérêt qu'il était à ce point important de faire modifier. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Sur ce, je mets le procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions (Pierre Serne et Choukri Yonis). C'est bien noté. Merci beaucoup. »

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, Monsieur le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

*Nous sommes en séance budgétaire. Je vais en quelques mots commencer la présentation du budget et Philippe Lamarche la poursuivra.*

*Mesdames et Messieurs les élu-e-s, Chers Montreuilloises, Chers Montreuillois,*

*Ce soir notre conseil municipal sera amené à se prononcer sur le budget de notre collectivité pour l'année 2025. Philippe Lamarche vous en présentera les points essentiels dans quelques instants. Ce budget est le dernier de notre mandat. Cette année plus que toutes autres années je souhaite remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont travaillé et tant accompli depuis 5 années. Je remercie la direction générale et à travers elle l'ensemble des agents du service public qui chaque jour travaillent avec cœur pour servir les Montreuilloises et les Montreuillois et s'applique à mettre en œuvre les orientations politiques issues du suffrage des Montreuilloises et des Montreuillois en mars 2020. Merci beaucoup.*

*Je remercie l'ensemble des élu-e-s, chacune et chacun dans leur délégation, leur mission ou leur quartier pour leur investissement et leur travail, pour leurs échanges nombreux et nourris entre nous avec les services et avec les Montreuilloises et les Montreuillois. Je remercie aussi les Montreuilloises et les Montreuillois de leur confiance, de leur exigence au quotidien et pour cette magnifique communauté de valeur et de sens que nous formons une ville fière et progressiste. Nous sommes un véritable pied de nez au courant d'influence qui s'opère à travers le monde car c'est à l'heure des grands renoncements sociaux, écologiques et démocratiques que s'ouvre notre discussion budgétaire. Partout l'oligarchie prend le contrôle des médias et des réseaux sociaux et impulse ses idées et son agenda politique. Aux États-Unis depuis son élection Donald Trump rebat les cartes en matière géopolitique. Il annihile toute ambition écologique, il supprime le ministère de l'éducation, il fait de l'annexion de territoires souverains et de leur volonté d'exploiter leur sol un axe ordinaire de sa politique, il menace les juges et tourne le dos à l'histoire démocratique de son pays. En France, le gouvernement prend sa part au grand renoncement en matière d'écologie avec la fragilisation des principales agences environnementales, l'ADEME, l'Office français de la biodiversité et l'agence Bio notamment, la remise en cause des dernières lois votées dans ce domaine. Je pense par exemple à l'artificialisation des sols ou encore à celle limitant l'utilisation du plastique dans les établissements collectifs, la baisse des crédits alloués aux politiques environnementales, le fonds vert ou encore « Ma prime rénov' ».*

*Dans ce contexte, notre responsabilité est appelée. Le budget que je vous propose d'adopter ce soir au nom de la municipalité lui ne renonce à rien. Il confirme les engagements que nous avons pris pour Montreuil en matière d'éducation, de solidarité, d'ambition écologique ou de services publics au quotidien. Nous avons placé l'éducation au cœur de nos priorités pour accueillir nos enfants dans les meilleures conditions. Nous avons ainsi recruté les ATSEM supplémentaires dans l'ensemble des classes de moyenne section de maternelle, créer de nouveaux groupes scolaires en conformité avec notre projet éducatif de territoire consacrant des espaces plus grands et mutualisés avec les centres de loisirs projet phare de notre programme d'investissement 2025 ; Le groupe, le nouveau groupe scolaire Méliès dans le quartier de la Boissière est en cours de construction offrant 17 nouvelles classes pour ce quartier et nous poursuivons la rénovation pas à pas de notre patrimoine scolaire existant partout sur la ville. Si le budget d'investissement consacré à l'éducation représente en moyenne 33 % de nos dépenses d'investissement chaque année, il s'élèvera à 46 % en 2025 soit 22 millions d'euros. Nous avons aussi travaillé pour que Montreuil reste Montreuil une ville accueillante, de valeur, de mixité, une ville populaire avec 40 % de logements sociaux et de structures d'hébergement et d'accueil recensés dans notre ville, 40 % de logements sociaux produits dans le total des constructions nouvelles ces 10 dernières années et 40 % de logements sociaux rénovés par Est Ensemble Habitat dans les 10 prochaines années au titre de la rénovation thermique et de l'amélioration de l'habitat. Ce sont des milliers de logements qui bénéficient déjà et qui bénéficieront dans l'avenir d'une rénovation thermique et autant de ménages montreuillois qui verront le confort de leur appartement s'améliorer et les dépenses d'énergie être contenues. Ce sont notamment 16 résidences sociales et foyers de travailleurs migrants répartis dans tous les secteurs de Montreuil et l'abaissement du combat mené par des résidents du foyer Bara pour le droit à une vie digne. Je veux ici saluer chaleureusement la mémoire d'un homme Toumani Traoré qui a porté ce combat avec détermination et qui vient de nous quitter des suites d'une longue maladie.*

*Je suis sûr que par-delà les mers et le temps il nous regarde ce soir. Je le salue très chaleureusement ainsi que sa famille et ses enfants. Montreuil s'est également pleinement engagé dans la transformation écologique par la transformation de ces espaces publics avec la plantation de milliers d'arbres, la création de 10 km de pistes cyclables, la désimperméabilisation des sols, le projet de grand chemin porté par Est Ensemble qui entre désormais dans sa phase opérationnelle. Deuxième projet phare de notre programme d'investissement 2025, la rénovation de la place de la Croix de Chavaux qui, une fois achevée, fera la part belle aux espaces piétonnisés accessibles pour toutes et tous végétalisés. Demain nous pourrions nous promener à travers les arbres dans la partie sud de la place.*

*Nous avons porté haut et fièrement nos valeurs et notamment ancré Montreuil comme ville féministe avec notre partenariat avec la Maison des Femmes et l'aide aux femmes victimes de violence. Je pense notamment à l'action qui a été faite avec le commissariat ainsi que la création de logements passerelles pour leur mise à l'abri. Et je suis très fier que dans quelques instants nous nous apprêtons, si le conseil municipal le décide ainsi, à accorder à l'association « le Refuge » qui travaille sur l'accueil des jeunes gay, lesbiennes bi et trans, mis à la porte de chez eux par leurs parents à leur offrir des conditions d'accueil. Nous aurons l'occasion d'en discuter au cours de ce conseil municipal.*

*Montreuil défend aussi les droits des agents du service public. Nous l'avons fait contre l'application des 1607 heures, contre la réforme des retraites et plus récemment contre les coupes budgétaires énormes qui étaient prévues par le gouvernement Barnier et qui auraient eu un effet délétère à la fois vis-à-vis du service rendu aux Montreuilloises et aux Montreuillois et pour les moyens du service public local et par conséquent pour les conditions de travail de nos agents. Nous vous proposons dans ce budget de voter une augmentation de 35 % des moyens d'action sociale en faveur des agents du service public qui portent principalement sur le titre restaurant et la participation employeur au frais de santé mutuelle et prévoyance. Cette action, si nous le décidons, permettra de rattraper en quelque sorte les dégâts causés par l'inflation et je remercie l'ensemble des organisations syndicales de la collectivité de leur mobilisation et de leur vote unanime sur ces mesures en comité social territorial il y a de cela quelques jours. Nous avons également développé le service public à destination des Montreuilloises et des Montreuillois et à l'heure où le docteur Pierre-Étienne Manuellan quitte la direction de nos centres de santé et qui a tant fait pour Montreuil et pour la santé publique, je veux dire que 17 000 patients fréquentent chaque année nos centres municipaux de santé pour lesquels nous avons renforcé nos moyens d'action. Cela correspond à 100 000 actes actuels pour un budget global de 7 millions d'euros. C'est également plus de 5 millions d'euros de subventions que nous versons chaque année aux associations de notre ville pour soutenir sa richesse culturelle, sportive, éducative et démocratique. Une somme importante et rendue d'autant plus nécessaire qu'aujourd'hui l'État a mis fin brutalement au financement des contrats aidés. Cela correspond à une perte nette d'activité pour certaines associations pour lesquelles nous nous mobilisons. Voilà en quelques mots les grands engagements qu'il vous*

sera possible de voter tout à l'heure à l'occasion de la délibération sur le budget ; Dans un contexte où l'incertitude et le repli sur soi gagne du terrain c'est chaque jour une chance d'être à Montreuil, d'être en mesure de faire des choix politiques de service public, de cohésion sociale et d'ambition environnementale et par-dessus tout de servir les Montreuilloises et les Montreuillois.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Philippe Lamarche pour la poursuite de la présentation du budget.

## **DEL20250326\_1 : Adoption du Compte de Gestion 2024**

### Intervention de Monsieur Philippe LAMARCHE

« Merci Monsieur le Maire. Je vous propose déjà de commencer par l'adoption du compte de gestion et donc de fonder en un seul propos... »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Alors oui pardon puisque on est dans le compte de gestion effectivement il faut d'abord on m'indique, il faut d'abord que je désigne un président de séance. Euh donc c'est bien ça ? Ah c'est pour le compte administratif.

OK ! On va faire, on va le désigner puisqu'il y a une présentation commune pour le compte de gestion et le compte administratif. Je vous propose donc en explication de l'article L. 2121-14 du CGCT qu'un président de séance autre que le maire soit désigné. Je vous propose de désigner Monsieur Gaylord Le Chequer comme président de notre séance. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Pas d'abstention ? Proposition adoptée. Je laisse la présidence. »

### Prise de la présidence de la séance par Monsieur Gaylord LE CHEQUER

### Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches – président de séance

« Merci beaucoup Monsieur le Maire. La parole est à Philippe Lamarche pour la présentation de la délibération 1 et 2 en présentation commune. »

### Présentation de la délibération par Monsieur Philippe LAMARCHE – adjoint au maire délégué aux finances

« Effectivement présentation commune comme à chaque conseil municipal où il y a une présentation du compte administratif. Nous devons constater que le compte de gestion présenté par le comptable public est identique à celui présenté par la Ville dans son compte administratif. Concernant le compte administratif, il fait apparaître un excédent de 12 199 361,58 € en fonctionnement et – 43 302,96 € en investissement pour un total en résultat de clôture de 7 868 978,62 €. L'ensemble de ces éléments est bien évidemment à reprendre au BP2025 pour 7 415 000 € en recettes de fonctionnement et 584 000 € en recettes de fonctionnement. Euh c'était les 7 millions, c'était en recettes d'investissement. Les restes à réaliser seront en investissement, seront donc imputés à hauteur de 4 330,6 € en dépenses de fonctionnement donc sur le BP 2025. Voilà Monsieur le Maire, Cher-e-s collègues, Cher Président de séance ce que je voulais présenter. Nous pouvons constater tous ensemble qu'il y a une exacte similitude entre le compte de gestion présenté par le comptable public et le compte administratif 2024 présenté par la Ville. Voilà. »

### Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER - 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches – président de séance

« Merci beaucoup. La parole à Monsieur Rebelle. »

### Intervention de Monsieur Bruno REBELLE – conseiller municipal

« Monsieur le Président de séance, Monsieur le Maire, Cher-e-s collègues, Chers Montreuilloises et Chers Montreuillois, Nous nous réjouissons aujourd'hui que notre Ville se dote conformément aux obligations légales d'un budget vert pour le compte administratif 2024. Cet outil n'est pas une simple annexe budgétaire mais bien un levier puissant de transformation et d'arbitrage pour que chaque euro dépensé en dépense de fonctionnement participe activement à la transition écologique. Il nous permet d'évaluer nos politiques à l'aune de leur impact environnemental, de réduire progressivement notre empreinte carbone et d'assurer une justice environnementale au bénéfice de toutes et tous. Ce travail d'analyse et de pilotage a déjà permis de mettre en lumière les efforts réalisés et les marges de progression qui nous attendent. Il apporte une information nécessaire pour mieux arbitrer et piloter les politiques publiques malgré sa maigre portée pour cette première année. Dans un contexte de crise climatique et sociale, nous devons aller encore plus loin. C'est pourquoi notre groupe réaffirme sa détermination à élargir cette approche à d'autres prismes tout aussi essentiels. Nous voulons un budget qui intègre une véritable analyse des inégalités sociales. Car si la transition écologique est une nécessité, elle ne peut se faire au détriment des plus précaires. Chaque choix budgétaire doit être évalué à l'aune de son impact sur les populations les plus vulnérables en veillant à ne pas reproduire ou aggraver les inégalités existantes. Nous voulons un budget qui prenne en compte le prisme du genre. Les politiques publiques y compris les investissements municipaux ne sont pas neutres. Elles impactent différemment les femmes et les hommes. Il est donc impératif de nous doter d'outils permettant d'analyser les disparités et d'y remédier. C'est un enjeu de justice et d'efficacité. Enfin, nous voulons un budget qui mesure l'impact de nos décisions sur la santé publique, pollution, accès aux espaces verts, qualité de l'air, mode de déplacement, alimentation autant de dimensions qui doivent être intégrées dans nos arbitrages pour garantir un cadre de vie sain à toutes les Montreuilloises et tous les Montreuillois.

Nous saluons donc la dynamique enclenchée par ce budget vert tout en appelant à l'enrichir pour qu'il devienne un budget globalement juste, socialement responsable et pleinement tourné vers. Nous savons pouvoir compter sur l'engagement de cette municipalité, pour aller plus loin ensemble et nous serons au rendez-vous de ces combats. Je vous remercie. »

### Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches – président de séance

« Merci beaucoup. Choukri Yonis, vous avez la parole. »

### Intervention de Madame Choukri Yonis – conseillère municipale MOVICO

« Merci Monsieur le Premier Adjoint, Mesdames et Messieurs,

L'exécution du budget 2024 illustre un certain nombre des difficultés endémiques de notre Ville. Vous avez installé Monsieur le Maire un narratif puissant qui consiste à dépeindre notre ville comme une ville en mal de financement. C'est l'ensemble des campagnes, « l'État nous doit » qui sont en réalité des campagnes pour bien pratiquer pour vous dédouaner de toute responsabilité. À un moment donné, pour agir efficacement il faut sortir des récits et regarder la réalité. S'agissant des ressources dont a bénéficié notre collectivité la réalité est bien loin de ce que vous décrivez.

Depuis 2020, les dotations reçues par notre ville, loin de s'être effondrées, ont continué à croître. Ainsi, le total des dotations est passé de plus de 20 millions à plus de 23 millions entre 2019 et 2024. Certes, la dotation globale de fonctionnement continue de diminuer. Cependant, sa diminution est compensée par une augmentation des fonds de péréquation, ces fonds mis en place justement pour tenir compte des besoins des collectivités dont une partie de la population est en situation de fragilité. Parler des ressources, c'est aussi et surtout parler de la fiscalité locale qui elle pour le coup a considérablement augmenté sur la période 2019-2024 puisqu'on est passé de plus de 80 millions d'euros de fiscalité à 107 millions d'euros. On est là à un niveau d'augmentation considérable. L'exécution de ce budget 2024 se conclut d'ailleurs par un excédent de fonctionnement de plus de 12 millions d'euros. Des moyens financiers vous en avez Monsieur le Maire. Le problème de votre gestion, ce n'est pas tant les moyens que la qualité de la dépense publique. En somme, le problème n'est pas tant la quantité d'argent disponible que la façon dont l'argent disponible est dépensé et l'absence de pilotage de nombreuses politiques publiques. Pour illustrer mon propos, je vais prendre l'exemple du chantier de renouvellement urbain au Clos français, un chantier rappelons-le dans lequel l'État par le biais de l'ANRU investit 70 millions d'euros et dans lequel la ville, Est Ensemble Habitat et Est Ensemble investissent tout autant. Ce chantier, compte tenu du niveau de financement mobilisé, aurait dû être un chantier exemplaire. Il n'en est malheureusement rien. Il est même surnommé le chantier maudit par des habitants dans un article paru dans le Parisien lundi dernier. Sur ce quartier, malgré le niveau considérable des fonds mobilisés, les difficultés s'accroissent pour les locataires livrés à eux-mêmes et qui ont du mal à obtenir des réponses à leur interrogation. La rénovation c'est en théorie 3 semaines de travaux dans des appartements occupés. Engagement avait été pris par la Ville et l'Office HLM de mettre à disposition un logement de courtoisie afin de souffler en cas de nécessité. Ce logement, il faut le dire les locataires en ont très peu bénéficié. Vous avez eu beaucoup de mal à le mettre en place puis il a été rendu indisponible par une fuite d'eau sans solution de rechange. Et aujourd'hui il est encore inaccessible par suite de dégradations consécutives à un squat. Et là encore aucune alternative n'est proposée aux locataires. Beaucoup de corps de métiers interviennent et ces interventions s'inscrivent dans une cascade de sous-traitance. Manifestement, la coordination a du mal à se mettre en place. Je ne parle même pas des inquiétudes liées à l'amiante. Au fond, au niveau de ce grand chantier de renouvellement urbain, on voit bien que l'argent n'est pas le problème. C'est le suivi du chantier dans sa globalité et l'absence de pilotage qui pose problème. Au-delà de la qualité de la dépense publique, je voudrais m'arrêter quelques instants sur l'écart qu'il y a dans votre gestion entre la parole et les actes. Pour illustrer mon propos, je prendrai deux exemples. Vous parlez beaucoup d'écologie et en cela vous avez raison. En effet, la question du dérèglement climatique impose une adaptation de nos villes. Vous affichez des objectifs très ambitieux que vous avez malheureusement beaucoup de mal à concrétiser et j'en veux pour preuve l'évaluation environnementale de ce compte administratif qui montre que seuls 10 % des dépenses engagées en 2024 sont favorables à l'environnement. C'est inquiétant, car vous faites prendre à notre ville un retard considérable. Le deuxième exemple que je voulais citer pour illustrer cet écart entre la parole et les actes est relatif aux investissements. On se rend compte que chaque année c'est près de 40 % des crédits d'investissement votés en conseil municipal qui ne sont pas utilisés. Et sur le plan démocratique, cela pose un problème. En effet, au moment du vote vous prenez des engagements qui vous permettent derrière de faire une belle communication. En 2024, on a ainsi voté 60 millions d'euros d'investissement et vous avez communiqué à la population une ambition à 60 millions. À l'arrivée, vous avez péniblement réalisé 37 millions d'euros d'investissement. C'est près de 40 % des engagements que vous avez pris qui ne sont pas respectés. Concrètement par exemple, c'est les travaux de la cour de l'école Jean Jaurès annoncés aux parents d'élèves, votés en conseil municipal et qui à l'arrivée ne sont pas effectués. Vous avez évoqué des difficultés financières pour vous dédouaner vis-à-vis des parents. Or, aujourd'hui dans le document de séance que vous nous présentez, vous dites que les équilibres sont bons et la situation financière de la ville saine. Comment dès lors comprendre que des travaux annoncés n'aient pas été exécutés conformément à l'engagement qui avait été pris. Cette manière de faire pose un problème de sincérité du budget et au-delà elle abîme la parole publique ce qui de mon point de vue est dangereux sur le plan démocratique. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches – président de séance

« Merci beaucoup. Pas d'autre intervention ? Monsieur Serne vous avez demandé la parole. »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« On a rarement eu un débat sur le compte administratif aussi expéditif.

Euh quelques remarques. C'est le dernier compte administratif présenté dans le mandat a priori c'est donc un peu l'heure des bilans ce qui n'est pas simple avec un document évidemment assez aride et de plusieurs centaines de pages et des informations que nous peinons parfois à avoir malgré des réponses souvent de qualité apportées par les services. Mais manifestement sur certains sujets, ils n'ont pas tout loisir de nous donner leur réponse. Nous n'avons par exemple pas obtenu les bons de commandes de l'année 2024 pour « Tables Communes » ce que nous avons eu auparavant en partie et là cette fois c'est impossible de nous les donner. C'est un exemple parmi d'autres et c'est un peu compliqué. Pour rebondir sur ce que disait à l'instant ma collègue Choukri Yonis après nous avoir fait des discours et un tableau assez catastrophiste de l'état financier de la ville notamment pour justifier deux augmentations successives des taux de taxes foncières, nous constatons et d'ailleurs cette fois vous inversez un peu le discours, en ayant la tendance à dire que tous les signaux sont au vert et effectivement avec un excédent de fonctionnement en recettes réelles par rapport aux dépenses réelles en 2024 de plus de 12 millions d'euros. Ce qui montre que les marges de manœuvre existent et existaient en 2024 pour la ville. Il y a une surexécution des recettes réelles de fonctionnement, une sous-exécution des dépenses réelles de fonctionnement ce qui est généralement le signe d'une insincérité budgétaire. C'est à dire qu'on fait semblant de prévoir plus de dépenses qu'il n'y en aura et moins de recettes qu'il n'y en aura, y compris malgré une décision modificative. Ça pose un problème de sincérité budgétaire à tel point d'ailleurs que quand vous annoncez et d'ailleurs encore dans le budget prévisionnel 2025 mais dans tous les budgets de ce mandat, vous annoncez autour de 60 millions de dépenses d'investissement alors que, comme vous l'écrivez vous-même Monsieur le Maire dans la note de cadrage que vous avez envoyée à la directrice générale des services pour le budget 2025, vous dites « il faut s'en tenir aux dépenses réelles que l'on peut faire » c'est-à-dire que vous-même faites la différence entre les vraies dépenses autour de 30/35 millions d'euros et celle que vous inscrivez au budget. Et effectivement dans le compte administratif c'est l'heure de vérité et on voit une insincérité budgétaire massive puisque vous êtes quasiment à la moitié des dépenses d'investissement par rapport à ce qui était prévu au budget et vous allez recommencer évidemment en 2025. Le trou d'air par ailleurs est plus important encore en 2024 que les années précédentes avec une sous-exécution en investissement qui est assez étonnante. D'ailleurs vous-même dans votre note de cadrage avait expliqué qu'il y avait eu un dérapage en juillet qui avait dû inviter à revoir la gouvernance de la gestion budgétaire de la ville ce qui est quand même assez inquiétant au bout de 5 ans de mandat pour pas dire 9 enfin 11 depuis que vous avez été élu et qui est assez inquiétant sur la capacité de gestion quotidienne budgétaire par les élus qui sont censés le gérer dans une ville de 112 000 habitants. Pour terminer et je vous annonce que je prendrai 2 minutes d'explication de vote du compte de gestion et du compte administratif pour terminer en vous indiquant d'ores et déjà que je ne prendrai pas acte enfin je voterai contre la prise d'acte de ce compte administratif. Il y a une partie qui est généralement peu regardée qui est en annexe du compte administratif qui est ce qu'on appelle parfois le hors bilan et notamment l'ensemble des garanties d'emprunt faites par la ville qui dépasse de mémoire 250 millions d'euros. Autrement dit, plus d'un budget en fait annuel de la ville et qui est un peu inquiétant quand on connaît les risques qui pèsent sur un des organismes le plus garanti par la ville qui est l'office public d'habitat Est Ensemble Habitat dont un certain nombre d'absorptions ou en tout cas de prises en gestion de patrimoine notamment des villes de Noisy-le-Sec, de Bobigny et on pourrait un peu parler de Bondy aussi mais voilà font courir un vrai risque en fait sur les finances à terme en tout cas à moyen terme de cet OPH et donc par ricochet à la ville qui en garantit des dizaines de millions d'euros d'emprunt. Il

ne faudrait pas que tout ça finisse comme c'était fini l'histoire de la SEMIMO avec la réintégration dans les finances de la ville de 41 millions d'euros en 2013-14 qui avait évidemment eu un impact important pour notre collectivité. Euh au-delà de ces risques ce qui est très étonnant c'est que vous continuez à refuser systématiquement d'utiliser le levier que permettraient ces garanties d'emprunt au moins que ça serve à ça dans notre relation avec un certain nombre de bailleurs dont certains sont quand même très problématiques. L'exemple récent des ascenseurs des tours de [...] où il aura fallu quand même deux reportages de BFM TV pour que vous bougiez un peu et que vous commenciez à râler sans d'ailleurs que les travaux des ascenseurs de la tour en question ne soient faits. Euh mais ce n'est hélas pas le seul exemple et je terminerai en citant un passage d'une lettre que m'a transmis, que vous a faite Dominique Voynet que chacun connaît qu'elle vous a fait en date du 19 mars 2025, donc il y a quelques jours et qu'elle m'a transmise pour se plaindre en fait du fait que vous envoyez bouler si vous me permettez l'expression les habitants, les locataires d'un ensemble immobilier au 50 rue du Moulin à Vent dont le bailleur social pour partie CDC Habitat dont on garantit nombre d'emprunts et vous les avez envoyés bouler ou en tout cas le Premier Adjoint les a envoyé bouler en leur expliquant que les malfaçons dont ils se plaignaient et pour lesquelles il demande de l'aide de la collectivité et de CDC Habitat avaient été faites avant votre mandat sous le mandat de Dominique Voynet et que, donc ils avaient qu'à se débrouiller avec Dominique Voynet ce qui l'amène d'ailleurs à écrire « je ne comprends pas bien cette défausse même si la pratique était là tristement banale, car je continue à croire en la continuité des services, concept fondamental de l'État et de notre démocratie. L'immeuble n'était pas bâti par la mairie et cetera... ». Une commune de gauche a le devoir de soutenir ses administrés pour un logement décent c'est encore plus le cas pour les locataires du parc social, s'en débarrasser en les renvoyant vers vos prédécesseurs alors qu'ils vivent des moments difficiles ne me semble pas correct et reste incompréhensible pour les citoyens, très édifiant, mais je conclus en disant que c'est un exemple tellement emblématique de la façon dont vous refusez de gérer un certain nombre de choses y compris en utilisant des leviers qui apparaissent dans notre compte administratif est quand même très dommage et finalement est une sorte de résumé de votre méthode d'action pendant ce mandat qui va...

**Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches – président de séance**

« Merci beaucoup. Vous avez dépassé d'une minute vos explications de vote mais au moins les débats sont éclairés. Je vais mettre aux voix dans un premier temps le compte de gestion. Qui est contre ? Le compte de gestion qui s'abstient ? Deux abstentions. Je vous remercie. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

A la majorité par

45 voix pour

4 abstentions : Choukri YONIS, Murielle MAZE, Julien GUILLOT, Pierre SERNE

**DECIDE**

Article 1 : Adopte le compte de gestion du comptable public de l'exercice 2024 du budget principal de la ville dont les résultats s'établissent ainsi :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses	240 377 733,60	59 303 108,23	299 680 841,83
Recettes	251 622 958,36	58 028 606,07	309 651 564,43
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>11 245 224,76</b>	<b>-1 274 502,16</b>	<b>9 970 722,60</b>
Résultat 2023 reporté	954 136,82	-3 055 880,80	-2 101 743,98
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>12 199 361,58</b>	<b>-4 330 382,96</b>	<b>7 868 978,62</b>

**DEL20250326\_2 : Adoption du Compte Administratif 2024 et affectation des résultats au Budget Primitif 2025**

**Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches – président de séance**

« Oui il faut suivre. Pour l'adoption du compte administratif 2024 et affectation du résultat au budget primitif. Ne prend pas part au vote Patrice Bessac qui a quitté la salle. Je mets aux voix. Qui est contre ? Trois contre. Qui s'abstient ? Merci beaucoup. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

A la majorité par

50 voix pour

4 voix contre : Choukri YONIS, Murielle MAZE, Julien GUILLOT, Pierre SERNE

**DECIDE**

Article 1 : Acte de la présentation du compte administratif 2024 par Monsieur Patrice Bessac, maire.

Article 2 : Adopte le compte administratif de l'exercice 2024 et acte les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	240 377 733,60	59 303 108,23	299 680 841,83
Recettes	251 622 958,36	58 028 606,07	309 651 564,43
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>11 245 224,76</b>	<b>-1 274 502,16</b>	<b>9 970 722,60</b>
Résultat n-1 reporté	954 136,82	-3 055 880,80	-2 101 743,98
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>12 199 361,58</b>	<b>-4 330 382,96</b>	<b>7 868 978,62</b>

Article 3 : Constate la stricte concordance entre le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 établi par le comptable des finances publiques.

Article 4 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses (4.766.289,29 €) et en recettes (4.012.466,00 €).

Pour les articles 5 et 6 : 2 abstentions (C. YONIS, P. SERNE)

Article 5 : Affecte le résultat de fonctionnement 2024 (12.199.361,58 €) au budget primitif 2025 comme suit :

- 7 115 155,33 € en recettes d'investissement, au compte 1068.
- 5 084 206,25 € en recettes de fonctionnement, au chapitre 002.

Article 6 : Affecte le résultat d'investissement 2024 (-4.330.382,96 €) au budget primitif 2025 comme suit :

- 4.330.382,96 € en dépenses d'investissement au chapitre 001.

### **DEL20250326\_3 : Adoption du Budget Primitif 2025**

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Et nous continuons la séance avec la présentation du budget par Philippe Lamarche. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Les votes. Sur les votes s'il vous plaît ! »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Pardon les choses ont été très claires. Ils ont été annoncés séparément. Vous avez exprimé votre vote il a été noté par l'administration et je vous en remercie. Il y a bien eu deux votes. Merci beaucoup. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Est-ce qu'on peut clarifier le vote ? »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Alors reclarifiez si vous aviez un doute sur votre propre vote. Allez-y Monsieur Serne, mais il a été noté par l'administration je vous rassure. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Comme vous l'avez dit dans le vote sur le compte administratif et sur l'affectation des résultats... »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Clarifiez votre vote ce sera plus simple. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Vous avez demandé qu'un vote donc pour le compte administratif il y a refus donc il y a contre et sur l'affectation des résultats une abstention. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Très bien. Merci beaucoup. »

## Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« C'était pas compliqué de...

## Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« La parole est à Monsieur Lamarche. »

## Présentation de la délibération par Monsieur Philippe LAMARCHE – adjoint au maire délégué aux finances

« Monsieur le Président, Monsieur le Maire, Cher-e-s collègues, Chers téléspectateurs,

Ce budget comme l'a dit le maire est le dernier du mandat. Nous l'avons déjà évoqué lors du débat d'orientation budgétaire du mois de février. Le prochain budget primitif, celui de 2026, sera en effet voté et exécuté par la nouvelle majorité issue des urnes de mars 2026.

La préparation budgétaire a débuté vous vous le rappelez avec le gouvernement de Monsieur Barnier. Nous avons alerté nos citoyens de la volonté de ce dernier de réduire nos moyens de 6,2 millions d'euros. Le gouvernement de Monsieur Barnier est tombé, remplacé par celui de Monsieur Bayrou et qui, s'il ne change rien à la philosophie du précédent à savoir rançonner les collectivités locales, est quand même moins vorace. Il a fixé la contribution de notre ville au redressement du gaspi gouvernemental à 1,3 millions d'euros, augmentation de la Caisse Nationale de Retraite des agents des collectivités locales comprises. Mais j'y reviendrai. Il est à noter toutefois que la notification de nos moyens et c'est peut-être une façon de répondre à ce qui a été dit lors du débat sur le compte administratif c'est donc il est à noter toutefois que la notification de nos moyens c'est-à-dire ce que nous allons réellement toucher tant sur le plan des dotations que sur le montant exact de la ponction qui nous est promise ne nous est à l'heure actuelle pas encore connu. Cela devient malheureusement une habitude traduisant me semble-t-il une déliquescence des services de l'État.

Dans ce climat anxigène, nous avons construit ce budget avec deux objectifs majeurs. Permettre la poursuite de nos investissements en respectant nos engagements auprès de la population montreuilloise et respecter les grands équilibres budgétaires afin de laisser à la prochaine majorité une situation financière saine. Nous avons, après un travail avec tous les secteurs de la ville mais aussi avec tous les élus de ces secteurs relever ce double défi. Les principaux indicateurs de notre santé budgétaire on en parlait sont au vert. Notre budget 2025 donne les moyens aux agents communaux de mettre en œuvre nos grands chantiers en investissement. Nous en verrons les grandes lignes dans la suite de cette présentation. La ville entend atteindre cette année 40 millions d'euros d'investissement. Ça sera un record puisque l'année précédente pour 2024 nous étions à 37 millions d'euros qui étaient déjà sur les 10 ans écoulés, une somme qui n'avait jamais été atteinte. Euh nous allons appuyer ces 40 millions d'euros sur deux axes prioritaires : la rénovation des équipements publics et l'amélioration de notre cadre de vie. Voici tracé à grand trait le contour de notre construction budgétaire des contraintes internes des enjeux pour notre ville mais aussi de nos ambitions. Bien évidemment nous sommes tributaires des éléments exogènes à notre propre volonté. Ce contexte extra municipal mérite d'être éclairé rapidement. L'inflation après 2 années terribles pour nos finances + 6 % en 2023 devrait s'établir à moins de 1 % selon l'INSEE pour l'année 2025. Même si les prix notamment dans le secteur alimentaire restent très élevés nous pouvons escompter une baisse du prix des matières premières et notamment de l'énergie. Concernant les taux d'intérêt, la décrie du loyer de l'argent induit par la baisse du taux de la Banque Centrale Européenne est répercutée de façon trop modeste par les banques. Cette baisse génère néanmoins une augmentation des transactions immobilières qui, on le sait, est source de revenus importants pour notre commune. En effet, nous touchons des droits de mutation à chaque transaction immobilière. À titre d'exemple, en 2021 c'est un peu plus de 9 millions d'euros que nous inscrivions au compte administratif alors qu'en 2024 ça n'aura été que de 5 millions. Nous restons donc prudents et avons inscrit à ce BP 2025, 5,2 millions d'euros pour ce qui est des transactions immobilières. Concernant les comptes de la sécurité sociale, l'État fait payer ses cadeaux aux actionnaires du privé sur le compte des caisses de retraite du service public. Il nous impose de renflouer les caisses de retraite des agents des collectivités locales, la fameuse CNRACL à hauteur de 1,1 million d'euros par an sur 4 ans soit un total de 4,56 millions d'euros entre 2025 et 2028.

Là encore les cadeaux faits aux actionnaires sans contrepartie sans effet sur l'emploi ou même sur la réindustrialisation de notre pays se fait au détriment du service public de proximité. Concernant le plan de réarmement militaire de Monsieur Macron, la révision de la loi de programmation militaire 2024-2030 prévoit de majorer le budget militaire de 50 milliards d'euros sur cette période. Comme le disait lui-même le président Macron, il n'y a pas d'argent magique. Qui va payer cette facture ? Le président Macron a dit dans son allocution qu'il n'y aurait pas d'impôt supplémentaire, qu'il aurait recours à l'emprunt auprès des banques et des particuliers. On voit que dans ce cadre les exigences européennes concernant le déficit des États ne s'appliquent pas.

Je vous laisse réfléchir à cette question. Comme tout emprunt, celui-ci devra être remboursé et inévitablement les collectivités territoriales seront mises à contribution puisque toute imposition du capital et des grandes fortunes sont d'ores et déjà exclues. Je crains que les années à venir ne soient marquées du sceau de ce délire sécuritaire et que nos services publics de proximité mais aussi ceux du niveau national aient à souffrir de ces cadeaux au marchand de canon.

Parallèlement, il est à prévoir que les fonds d'aide à l'investissement et notamment ceux constitués pour aider à la lutte contre les effets du réchauffement climatique, seront peu ou prou siphonnés à l'aune du traitement qu'a subi le fonds vert, qui a vu son montant divisé par deux, donc il est pour nous très difficile d'y avoir accès, en tous les cas la participation de l'État dans ce domaine-là sur notre ville sera très nettement en baisse. Pour en revenir au budget 2025, quelles sont les grandes opérations dans ce budget. Les deux caractéristiques qui ont guidé nos choix sont solidité et ambition. Solidité, car il préserve le service public local en lui donnant les moyens de fonctionner et ambition, car le niveau d'investissement sera celui qui sera le plus élevé de ces 10 dernières années. Grâce au travail de maîtrise de nos dépenses mais aussi de recherche de sources de financement nouvelles, notre budget 2025 a les moyens de nos ambitions. Le budget 2025 prévoit des dépenses de fonctionnement en hausse de 2,2 %, soit un peu plus de 5 millions d'euros de hausse pour atteindre un total de 229,60 millions. Cela comprend une augmentation de 1,4 millions d'euros pour le fonctionnement courant des services, plus de 2,59 millions d'euros pour les dépenses de personnel qui comprennent la prise en compte des nouvelles contributions de la CNRACL dont j'ai parlé précédemment mais aussi l'augmentation du SMIC et du glissement vieillesse technicité compte tenu de la requalification d'un certain nombre d'agents. S'ajoute à cela les près de 600 000 € inscrits de prestations sociales nouvelles versées aux agents avec l'augmentation des tickets de restaurant, de la participation à la mutuelle ou encore de la prévoyance. Les recettes de fonctionnement devraient quant à elles progresser modestement de 2,3 millions d'euros pour s'établir à 250,88 millions d'euros, cette prévision parce que c'est une prévision puisque nous sommes dans la constitution d'un budget primitif. Cette prévision prudente tient compte du ralentissement de l'inflation qui pondérera la progression de nos bases fiscales. On intègre une légère reprise des droits de mutation ou encore une petite augmentation de nos subventions. Il est à noter qu'aucune augmentation d'impôts locaux ne sera inscrite dans ce budget. Le budget d'investissement je l'ai dit il est ambitieux. Il devrait s'établir à 40 millions d'euros voire un peu plus, à nos fonds propres pour son financement, avec ce que nous venons de voter comme rattachement par rapport à l'excédent 2024, nous pourrions adjoindre s'il en était besoin un maximum de 5 millions d'euros comme cela en emprunt, comme cela a déjà été le cas pour l'année précédente. Notre ville s'étant désendettée depuis 2015, nous pouvons absorber cette modeste charge financière supplémentaire. Nous avons augmenté de façon significative le budget consacré à l'entretien lourd de notre patrimoine et de l'espace public pour atteindre 18,81 millions d'euros cette année.

L'année précédente dans le compte administratif on a pu noter qu'il s'était établi à 11 millions. Un accent particulier est mis sur les équipements

sportifs, la voirie, les espaces publics ou encore les mobilités douces concernant ce que nous appelons les grosses opérations c'est à-dire les opérations nouvelles et qui sont comme le maire l'a souligné très fortement teintées dans le secteur d'investissement, dans le secteur des scolarités, de la prise en compte de l'accueil de nos enfants dans les écoles.

Nous avons inscrit la construction du groupe scolaire Méliès dans le Haut Montreuil pour à peu près 20 millions d'euros. Là aussi on verra comment les travaux et les factures arriveront. Ça participe aussi de ce qui est soi-disant une insincérité budgétaire en tous les cas, dénoncée comme telle dont la livraison de ce groupe scolaire s'effectuera à la rentrée scolaire 2025-2026. Le réaménagement de la Croix de Chavaux pour un peu plus, aux alentours de 6 millions d'euros, la poursuite de la rénovation des Mûrs à Pêches pour un peu plus de 300 000 €. La restauration de l'église Saint-Pierre Saint-Paul pour 1,330 millions d'euros. Un programme qui se sera étalé sur à peu près une petite dizaine d'années. La poursuite de la plantation des 5000 arbres en collaboration avec Est Ensemble pour 535 000 €, pour ce qui est de notre participation. Les aménagements de l'espace public comprennent aussi l'aménagement des abords du métro de la ligne 11 pour 840 000 €, végétalisation, mobilités douces notamment la circulation des piétons. La requalification du premier tiers de la rue Saint-Antoine pour 440 000 €, la poursuite du programme des budgets participatifs pour 843 000 €. Enfin le financement de la ZAC Fraternité ou encore la rénovation du groupe scolaire Anatole France, la préfiguration de la maison de quartier du Haut Montreuil, la réfection du terrain Jules Vernes, les travaux de l'Hôtel de Ville ou encore les premières dépenses relatives à l'ANRU et des Morillons. On le voit ce programme d'investissement est en phase avec nos engagements politiques depuis le début du mandat. Il a vocation à amplifier l'amélioration du cadre de vie des Montreuillois, rendre notre ville plus résiliente, plus écologique. Il lutte contre les effets du réchauffement climatique. Il rend toujours plus de services de qualité aux Montreuilloises, à tous les Montreuillois.

Je voudrais saluer à l'instar du maire le travail de tous les agents communaux quel que soit leur grade qui ont permis de construire ce dernier budget de cette mandature. Un remerciement particulier évidemment à tous ceux du secteur des finances pour leur engagement, leur dévouement au service des Montreuillois. Voilà Monsieur le Maire, voilà Cher·e·s collègues, chers téléspectateurs les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance en introduction de notre débat. »

## Reprise de la présidence par Monsieur Patrice BESSAC – Maire de MONTREUIL

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci à vous. Merci beaucoup. Merci Philippe Lamarche je passe la parole sans attendre à Tobias Molossi. »

### Intervention de Monsieur Tobias MOLOSSI – conseiller municipal Générations Montreuil Ecologie et Solidarité

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Montreuilloises, Montreuillois,

Avant d'examiner le budget de notre ville il est essentiel de replacer cette discussion dans un contexte national et international troublé. Nous vivons une époque marquée par des crises successives, des bouleversements géopolitiques et une instabilité économique mondiale qui pèsent lourdement sur nos collectivités. Face à cela plus que jamais nous devons nous appuyer sur une gestion rigoureuse et une vision claire pour Montreuil. À l'échelle internationale, la guerre en Ukraine continue de bouleverser les équilibres mondiaux attisant des tensions géopolitiques et entraînant une flambée des prix de l'énergie et des matières premières. À cela s'ajoutent des conflits commerciaux, une instabilité des marchés et une crise énergétique compliquant davantage la gestion de nos finances publiques. Plutôt que d'anticiper ces défis et de protéger les Français Emmanuel Macron choisit d'instaurer une économie de guerre où les priorités sont redéfinies pour répondre aux impératifs de la défense et de sécurité. Ce modèle impose à l'ensemble des acteurs publics et privés de se préparer à affronter des défis sans précédent. Cette décision s'inscrit dans un contexte de désengagement des États-Unis et d'un rapprochement des cercles de pouvoir américain avec des régimes autoritaires, dont celui de Vladimir Poutine en Russie. Dans cette nouvelle donne mondiale, l'Europe doit faire des choix stratégiques cruciaux. Il est urgent d'accélérer la construction d'une Europe fédérale dotée d'une armée commune pour une défense européenne afin de garantir notre indépendance et notre souveraineté dans un monde de plus en plus instable. Cependant, cette évolution ne doit pas se faire au détriment de notre modèle social qui constitue le cœur de notre identité et de notre cohésion nationale. Face à ces bouleversements, nous devons préserver nos valeurs de solidarité et de justice sociale. Assurer à chacun, à chaque citoyenne et à chaque citoyen, un accès au service public et un cadre de vie digne.

C'est une priorité. Il s'agit de trouver un équilibre entre notre défense collective, notre autonomie géopolitique et la préservation de notre modèle de société. Or, en réorientant les priorités budgétaires vers les dépenses militaires au détriment de nos services publics, qu'il a pourtant tant fragilisé et déstructuré, Emmanuel Macron réitère le choix de déstabiliser profondément notre société. Il fait peser le poids de cette politique sur les citoyens et les citoyennes en particulier sur les plus vulnérables. Il met en jeu notre cohésion nationale et les valeurs qui en font le ciment. Nos services publics sont notre patrimoine commun. Et c'est bien là l'une des contradictions majeures du pouvoir en place. Alors qu'il veut nous obliger à des coupes budgétaires qui impacteront le quotidien des Français, l'État lui se montre incapable de maîtriser ses propres finances. Année après année le déficit se creuse, les services publics se dégradent et les collectivités locales sont les premières à en subir les conséquences. La baisse des dotations, l'engagement de l'État et la hausse des charges pèsent directement sur nos communes qui doivent faire face à des obligations toujours de plus en plus lourdes, avec des moyens de plus en plus réduits. Sur le plan politique, la situation est tout aussi alarmante. Depuis 2017, Emmanuel Macron et ses gouvernements successifs ont plongé le pays dans une instabilité chronique. L'absence de majorité claire à l'Assemblée nationale paralyse les prises de décisions laissant le pays dans un état de flottement permanent. Les réformes imposées sans concertation, les choix budgétaires se font à coups de 49-3. Les collectivités locales sont constamment mises devant le fait accompli. Cette gestion autoritaire et brouillonne ne fait qu'aggraver la crise économique, démocratique que nous traversons. Et dans ce chaos institutionnel, un autre danger grandit celui de l'extrême droite qui gangrène les cercles de pouvoir et impose peu à peu son agenda dans le débat public. Profitant du désarroi des citoyens face aux échecs des gouvernements successifs, elle avance masquée, banalisant ses idées et s'érigeant en alternative. Mais nous savons ce qu'elle représente réellement. La remise en cause des droits fondamentaux, l'affaiblissement de la démocratie, le recul des libertés. Si nous laissons cette menace prospérer, ce sont les valeurs républicaines de notre modèle social et la cohésion de notre pays qui seront mises en péril. Et pourtant, malgré ce contexte hostile, Montreuil résiste grâce à une gestion responsable et une politique budgétaire prudente. Nous avons su maintenir nos investissements tout en préservant l'équilibre de nos comptes contrairement à l'État nous faisons le choix clair et assumé. En 2024 nous avons investi 10 millions d'euros dans les écoles parce que l'éducation est une priorité absolue. Nous avons consacré 10 millions d'euros à la réhabilitation de nos espaces publics parce que nous voulons une ville plus verte, plus agréable et plus résiliente. Aujourd'hui Montreuil affiche une capacité d'investissement de plus de 40 millions d'euros et une épargne nette de 6,4 millions d'euros un niveau jamais atteint depuis 10 ans. Notre endettement reste maîtrisé avec une capacité de désendettement de 8,7 ans. Pendant que l'État accumule les déficits et reporte les choix essentiels nous à Montreuil nous investissons dans l'avenir sans s'hypothéquer sur celui des générations futures. Le budget primitif 2025 que nous présentons aujourd'hui poursuit cette logique de responsabilité et d'ambition. Il repose sur des choix clairs. Renforcer les services publics et l'action sociale, accélérer la transition écologique, soutenir l'économie locale et garantir l'accès à toutes et tous à la culture, aux sports et aux loisirs. Il porte des projets structurants pour Montreuil et ses habitants avec quatre priorités majeures : renforcer les services publics et l'action sociale en investissement dans le logement l'éducation et les équipements sociaux, poursuivre la transition écologique et revitaliser et revitalisation urbaine en favorisant la mobilité douce, la végétalisation et la réduction de notre empreinte carbone. Soutenir l'économie locale et l'emploi en accompagnant nos commerçants entrepreneurs et initiatives locales. Développer la culture, le sport et les loisirs en garantissant un accès équitable aux équipements et aux infrastructures. Ce budget est un budget d'avenir. Il reflète une ville résiliente, solidaire et ambitieuse capable de se projeter

malgré les incertitudes économiques et politiques. Grâce à une gestion prudente et une capacité d'investissement forte, Montreuil continue d'avancer sans compromettre sa stabilité financière. Face au renoncement de l'État, face à son incapacité à stabiliser le pays et à tenir ses propres engagements budgétaires, nous prenons nos responsabilités. Montreuil forte d'une gauche unie et écologiste montre qu'une autre politique est possible. Une politique qui allie rigueur et engagement, ambition et justice sociale. Ces choix assumés et clairs sont le fruit d'un travail exigeant et collectif de l'ensemble de la majorité municipale. Elle incarne des principes de solidarité, de sérieux ainsi que la démonstration de la capacité de travailler ensemble au service des Montreuilloises et des Montreuillois. Je l'espère sincèrement que ce fruit et ce travail depuis le début de ce mandat sera un exemple pour nos partis respectifs dans l'unité pour les prochaines échéances électorales que nous aurons à faire face ensemble. Enfin, nous continuerons à défendre notre modèle et à investir dans l'avenir et à lutter contre cette austérité imposée d'en haut qui sacrifie les territoires d'en bas. Et nous nous ne céderons rien à celles et ceux qui veulent exploiter la colère légitime des Français pour imposer une politique de repli d'exclusion et d'autoritarisme parce que l'avenir ne se subit pas, il se construit. Et ici à Montreuil nous avons fait le choix de construire avec audace et détermination. Je vous remercie. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup cher Tobias Molossi. Olivier Stern. »

### Intervention de Monsieur Olivier STERN – adjoint au maire, délégué aux Relations usagers au numérique, mobilités, ville cyclable, stationnement

Monsieur le Maire,

Merci cher Philippe Lamarche et à travers toi merci à l'administration et en particulier bien entendu à la direction des finances pour le travail de préparation budgétaire.

Mesdames et Messieurs, Cher.e.s collègues,

Le budget primitif 2025 a un goût particulier. C'est le dernier budget du mandat. Cependant ce budget n'est pas seulement celui qui acte la dernière année de mandat en s'assurant que les projets entamés aboutissent. Tout au contraire il poursuit et prolonge les engagements qui fondent notre projet de mandature. Il poursuit nos priorités éducatives de transformation de notre ville d'adaptation de notre cadre de vie, de solidarité, de démocratie, de démocratie participative comme pilier de notre action municipale. Le contexte économique et budgétaire national dans lequel la préparation budgétaire s'est inscrite était inédite et source de beaucoup d'incertitudes, avec des prévisions et des hypothèses sur nos recettes souvent revues à la baisse. Pourtant, malgré ces difficultés nous avons su construire un budget équilibré qui préserve le périmètre de notre service public et consacre des capacités d'investissement nécessaires pour faire face à nos besoins. Dans ce contexte, le groupe Socialiste a réaffirmé la nécessité d'une poursuite d'un travail de pilotage et de maîtrise de nos dépenses publiques avec la double ambition d'une défense de la qualité du service public et de la préservation de nos capacités d'investissement, gage de la préparation de notre commune à faire face aux nombreux défis en particulier éducatif, d'espace public et de quotidien mais également d'adaptation de notre ville aux effets du dérèglement climatique. Nous avons également défendu la pertinence du budget participatif ainsi que des projets qui en sont issus et qui témoignent de la convergence entre l'expertise citoyenne et le savoir-faire de notre administration. Le BUPA, comme nous l'appelons de son petit nom est un dispositif précieux qui doit être défendu. S'agissant de l'éducation, ce budget poursuit la construction d'un nouveau groupe scolaire dans le Haut Montreuil dont la livraison est prévue pour la rentrée 2026. De même, les enveloppes consacrées à l'entretien et à la rénovation du bâti scolaire sont toujours à des montants importants.

L'accent est mis également sur la sécurisation des abords des écoles avec un budget consacré pour la politique « rue aux écoles ». Depuis le début du mandat, entre la création des nouveaux groupes scolaires, la rénovation énergétique des bâtiments et l'entretien du bâti ce sont plus de 60 millions d'euros d'investissements qui ont été consacrés à cette priorité éducative. Pour comparer, cela revient sur 6 ans de mandat à consacrer, 2 ans uniquement à l'école soit un tiers de l'investissement total de notre collectivité. Le budget 2025 c'est aussi celui de la phase principale de transformation de la Croix de Chavaux. Les travaux de réaménagement ont commencé, personne ne l'ignore. Un simple chiffre traduit l'ambition de ce projet : passer d'un espace consacré à 70 % aux circulations automobiles à une place renaturée consacrée à 70 % aux piétons et qui fait une large place au vélo et à ces désormais célèbres nouvelles pistes cyclables couleur caramel ou miel selon le goût de chacun.

Le budget 2025 c'est aussi la réalisation d'aménagement d'espaces publics autour des nouvelles stations de la ligne 11, autour des stations Hôpital et la Dhuis. Je pense en particulier au chemin des Redoutes et à la sente piétonne anciennement propriété d'Eau de Paris et dont la priorisation est encore en cours d'arbitrage pour une mise en chantier cette année. Ces nouveaux aménagements devraient améliorer considérablement l'accessibilité piétonne, de nos nouvelles stations de métro. Nous devons également mettre l'accent sur les mobilités actives et sur l'entretien de nos infrastructures cyclables. Malgré un effort visible sur le stationnement des vélos en consigne sécurisée avec les doublements des places de vélobox et la livraison du cycloparc. Nous avons pris un peu de retard en 2024 sur notre politique cyclable ou s'agissant du déploiement d'arceaux. Le budget 2025 rétablit en partie des crédits pour la politique cyclable et nous permettra partiellement de combler le retard pris en 2024. Je pense également aux interventions prévues dans le Haut Montreuil, rue des Roches et rue Édouard Branly qui étaient prévues mais n'ont pas pu être réalisées en 2024 et feront l'objet d'un travail approfondi en 2025. S'agissant de la marche, notre travail à destination d'une amélioration des conditions de déplacement des piétons est encore largement devant nous et le groupe Socialiste porte l'ambition d'un changement de braquet sur ce sujet. Le sujet est bien enclenché notamment avec la réalisation du Grand Chemin, mais il devra se poursuivre en reprenant le nécessaire dossier de la piétonisation du cœur de ville dès les travaux de la Croix de Chavaux terminés. De la même manière, même si un travail est enclenché pour libérer notre trottoir et nous le saluons il reste beaucoup à faire. Les Montreuillois nous le disent régulièrement. Le groupe Socialiste avait par exemple plaidé pour la mise en œuvre de notre engagement de campagne à l'instar de beaucoup de villes d'organiser et de réglementer le stationnement des deux-roues motorisés pour qu'il y ait des places accessibles en voirie à des tarifs modiques sans encombrer nos trottoirs. La priorité au piéton en commençant par les personnes à mobilité réduite, les enfants, nos aînés est un chantier que nous défendons comme étant une priorité pour les prochaines années. Si nous sommes déterminés à investir dans l'éducation, le cadre de vie et les espaces publics, nous ne pouvons pour autant ignorer l'impératif d'une gestion sérieuse de nos finances communales. La situation est très contraignante comme ça a été rappelé par l'adjoint aux finances. Nous le savons et c'est précisément pour préserver nos marges de manœuvre que nous devons poursuivre un travail exigeant de maîtrise de nos dépenses publiques. Des pistes d'économie existent et nous avons fait et continuerons à faire des propositions pour que chaque euro dépensé soit un euro utile pour les Montreuillois. Dans les échanges qui ont animé ces derniers mois nos travaux de préparation budgétaire, nous avons clairement exprimé notre volonté de construire un budget qui réponde aux enjeux du quotidien et aux besoins de proximité. Les élus du groupe Socialiste continueront de porter cette priorité dans la construction de notre budget. En conclusion, le budget primitif 2025 est bien plus qu'un simple document financier. Il est le reflet de notre engagement pour une ville éducative, féministe, démocratique, solidaire, écologiste qui prépare l'avenir sans négliger le quotidien et le cadre de vie. Il est le fruit d'un travail collectif qui malgré un contexte difficile a su dégager des moyens de poursuivre un programme d'investissement ambitieux tout en maîtrisant nos dépenses. Le groupe Socialiste appelle, ce n'est pas une surprise, à adopter ce budget. Je vous remercie. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Monsieur Olivier Stern. Je passe la parole à Choukri Yonis. »

## Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Le budget est le reflet des priorités politiques d'une majorité. Je me suis donc attachée au-delà des discours à rechercher ce que ce budget 2025 nous disait de vos priorités et de leur connexion avec les besoins du territoire. Montreuil est une ville jeune et sa jeunesse est diverse. Le diagnostic adossé au contrat de ville inscrit à l'ordre du jour de notre séance du mois de décembre dernier faisait état de la situation préoccupante de toute une partie de la jeunesse de notre ville, celle qui habite les quartiers, 10 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Aux Morillons ou encore au Bel Air Grands Pêcheurs, ce sont 40 % des jeunes de 15 à 24 ans qui sont déscolarisés. Plus proche de nous dans la cité de l'Espoir ce sont des jeunes de 15 à 24 ans qui sont déscolarisés. Ces statistiques font bien entendu froid dans le dos et en principe elles devraient obliger les pouvoirs publics à agir car il s'agit là de situations qui menacent notre pacte social. Un budget municipal ambitieux serait par exemple porteur de dispositifs spécialement calibrés pour faire face à de telles situations comme par exemple une maison des adolescents permettant un accompagnement transversal de ces jeunes et de leurs parents. Rien de tel ne nous est proposé dans ce budget. On a un service jeunesse dont la présence dans ces quartiers a été réduite à la portion congrue et dont l'effort a été porté sur des actions telles que le campus qui sont pour vous des actions à haute valeur ajoutée en termes de communication. J'irai même plus loin en disant que les problématiques auxquelles font face ces jeunes sont les parents pauvres de ce budget. Pour illustrer mon propos je ne donnerai qu'un chiffre. C'est les 90 000 € que ce budget consacre au financement du programme de réussite éducative quand dans le même temps vous dépensez Monsieur le Maire 180 000 € pour les cérémonies de vœux 2025. Il y a le discours et il y a les actes. Et je trouve que ces deux montants mis côte à côte nous disent beaucoup de votre gestion.

De la même manière vous et votre majorité Monsieur le Maire avez considéré que le service maintien à domicile coûtait cher à notre ville et vous l'avez tout bonnement supprimé. J'ai regardé l'économie que cela représentait et j'ai été surprise de voir que l'économie attendue était de 200 000 €. Là aussi le choix qui est fait ne peut qu'interpeller et surprendre. À l'heure où le vieillissement de la population impose d'adapter nos politiques publiques et que les questions autour du maintien à domicile deviennent de vrais enjeux de société, vous décidez de supprimer ce service pour économiser 200 000 €. Faire de la politique c'est faire des choix, fixer des priorités, supprimer un service public pour faire 200 000 € d'économie, quand dans le même temps vous consacrez plus de 1 932 000 € à la communication c'est effectivement un sens des priorités qui interpelle. Ce type d'arbitrage interpelle d'autant plus que vous avez augmenté à deux reprises depuis 2020 la taxe foncière et que pour de nombreuses personnes âgées avec des retraites modestes ces augmentations successives sont difficiles à vivre. Certaines d'entre elles sont mises en difficulté par la suppression du maintien à domicile car le coût lorsqu'on fait appel au privé n'est plus le même. Au-delà de la question des priorités politiques, je voudrais m'arrêter quelques instants sur votre méthode de gestion et cette forme d'amateurisme qui l'accompagne parfois et qui coûte cher à notre ville. Pour illustrer mon propos sur ce point je vais parler du déménagement des services municipaux du 12<sup>e</sup> étage et des économies que nous étions supposés faire en libérant cet espace. Il est surprenant de constater qu'un an après les avoir libérés ces locaux sont toujours vides et que la ville donc du coup paye un loyer. Le dossier semble ne pas avoir été géré à la mesure de ce qu'on était en droit d'attendre. Vous avez déplacé les agents du 12<sup>e</sup> étage. Il a fallu les serrer pour leur trouver de la place dans les autres étages et un an après les locaux sont toujours vides. Il y a de quoi être surpris par de telles méthodes de gestion. S'agissant des investissements, je suis surprise qu'année après année vous considériez que pour vous faire votre devoir soit ambitieux. Je m'en explique. En effet, une des premières compétences d'une ville c'est le bâti scolaire. Construire des écoles c'est effectivement enfin c'est la compétence de la ville et la ville ne peut pas faire autrement. Et quel que soit le maire je dirais quel que soit donc sa couleur politique ce n'est pas une question d'ambition c'est une obligation légale. Quand on densifie la ville comme c'est votre cas la moindre des choses c'est justement de prévoir les écoles qui vont avec.

Ce qui aurait pu être ambitieux donc c'est d'effectivement de vous engager à construire d'autres types d'équipement au-delà de vos compétences légales. Par exemple en investissant dans des équipements tels que les gymnases, les parcs, les salles municipales, des tiers lieux, tous ces équipements publics non obligatoires mais qui rendent la vie plus agréable. Et là on aurait pu parler éventuellement d'ambition. Je ne vois malheureusement rien de tel dans ce budget. Ce qui aurait pu être ambitieux c'est par exemple le chantier de renouvellement urbain le fameux 100 millions pour vous citer si toutefois ce chantier avait été conduit autrement. Les mots ont un sens et je pense qu'il est utile pour le débat démocratique et pour qu'il soit sain surtout de ne pas vider les mots de leur sens. Je vous remercie. »

## Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup chère Choukri Yonis. Je passe la parole à Thomas Mettey. »

## Intervention de Monsieur Thomas METTEY – adjoint au maire délégué à la politique de la Ville

« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois,

Lors du précédent conseil municipal, nous avons pu prendre connaissance du rapport sur les orientations budgétaires qui présentait le contexte général dans lequel a été construit le projet de budget primitif soumis au vote de notre assemblée. Ce soir, le groupe Montreuil Insoumise avait demandé à cette occasion que les demandes portées par les agents de notre commune soient entendues et qu'ils puissent y être répondu favorablement. Une enveloppe initiale de 500 000 € avait été proposée par le maire en ce sens. Nous nous sommes alors battus depuis notre séminaire de janvier pour ne pas partir d'un montant figé en amont du dialogue social mais pour à l'inverse partir des besoins exprimés par les organisations syndicales et débloquer ensuite les crédits nécessaires pour y répondre. Nous nous félicitons que cela ait pu aboutir et que ces mesures puissent être adoptées ce soir. La revalorisation du ticket restaurant, la baisse du reste à charge pour les agents sur le prix des repas au restaurant inter-entreprise, l'élargissement du niveau maximum de prise en charge forfaitaire de la mutuelle à plusieurs centaines d'agents supplémentaires et l'augmentation de la participation employeur à la couverture prévoyance sont autant de bonnes nouvelles. Nous y sommes favorables. Par ailleurs et malgré la ponction opérée par le gouvernement Bayrou sur les collectivités qui se chiffre à près d'1,5 million d'euros pour la ville, ainsi que la diminution de certaines dotations, cela a été dit, nous avons milité pour une augmentation du budget global de fonctionnement de la ville et nous la saluons. Nous soutenons également l'augmentation de la masse salariale même si nous appelons à poursuivre le dialogue social avec les organisations syndicales pour améliorer encore les conditions de travail des agents et notamment de celles et ceux aux revenus modestes frappés de plein fouet par l'inflation. À rebours de ces mesures, le conseil d'administration du CCAS a pris en début d'année dernière la décision de fermer son service de maintien à domicile pour diverses raisons qui ont déjà été développées. Pour autant, il n'est pas acceptable que la municipalité profite de ce que nous considérons comme un échec pour le service public pour diminuer sa subvention allouée au CCAS du fait de la baisse de dépenses qu'induit la fermeture du MAD.

Nous avons alors fait la proposition que le soutien financier de la ville demeure inchangé malgré l'arrêt de ces prestations pour que le CCAS puisse développer et renforcer d'autres mesures d'accompagnement médico-social à destination des seniors. Dans le même temps, nous considérons qu'il faut continuer à travailler une réouverture d'un service public de maintien à domicile sous une forme restant à déterminer en tenant compte bien sûr des dernières évolutions législatives et en partenariat sans doute avec d'autres collectivités. Nous voterons donc contre cette économie réalisée sur la subvention versée au CCAS. Autre sujet qui nous semble important et que nous avons déjà rappelé en février lors du débat sur les orientations budgétaires, celui de l'instauration de la gratuité de la cantine scolaire pour les familles les plus modestes. Il s'agit je le rappelle une fois de plus d'un engagement pris par notre majorité à l'occasion des dernières élections. Il s'agit également d'une mesure de justice sociale, alimentaire et écologique. Faciliter l'accès à un repas complet et sain pour les enfants des familles modestes en privilégiant le bio et les circuits

courts répondraient à différents enjeux. Il y a donc urgence à mettre en place cette mesure. Alors bien sûr il est possible de le faire sans l'inscrire ce soir au budget primitif puisque la gratuité pour les plus bas revenus peut être financée par une légère augmentation du prix des repas pour les enfants des familles les plus aisées.

Mais nous regrettons qu'aucune allusion n'y soit faite ce soir. Nous voterons donc contre les recettes attendues sur ce poste puisqu'elles contiennent celles de cantine prélevées sur des familles qui pour le groupe Montreuil Insoumise ne devraient plus la payer ; Ces recettes nous posent également problème puisqu'elles prévoient une augmentation de ce que la ville perçoit sur le stationnement ; Du fait d'un élargissement des périmètres rendus payants il nous semble pourtant nécessaire sur ce sujet sensible d'ouvrir une grande concertation des habitants, des actrices et acteurs locaux afin de mieux tenir compte de l'impératif écologique sans pour autant en faire payer le prix à celles et ceux qui n'ont d'autre choix que d'utiliser leur véhicules personnels et dont les revenus sont déjà très contraints ; Une pétition a largement circulé, un collectif s'est constitué. Nous devons l'entendre. Les recettes de certains services comme les centres de loisirs sont également prévus à la hausse. Nous aimerions qu'une étude soit lancée afin de vérifier que cela n'est pas dû à une difficulté pour certaines familles en situation par exemple de recherche d'emploi ou de fracture numérique de respecter les nouvelles modalités d'inscription. C'est ce que nous avons demandé lors de la mise en place de ces nouveaux règlements et nous réitérons donc cette demande ce soir. Autre sujet que nous tenons à pointer celui du budget alloué à la direction de la communication. Nous avons demandé comme d'autres groupes à ce qu'un débat s'ouvre sur les moyens de communication déployés par la ville et leurs coûts associés. Nous voulons que soit questionnée et débattue la pertinence de certains événements, les modalités de publication du journal municipal et la production de certains supports de communication. Tout cela doit nous amener à une possible réduction de ces dépenses qui permettra de mieux répondre à d'autres besoins de la population. Pour rappel ici le budget communication de la ville s'élève à près 2 millions d'euros soit quatre fois plus que le coût estimé de la mise en place de la gratuité de la cantine pour les familles les plus modestes que je viens de citer. Nous ne pouvons donc le soutenir. Sur le budget d'investissement nous nous félicitons des grandes opérations lancées poursuivies ou achevées cette année. Nous pensons notamment à la livraison d'un nouveau groupe scolaire sur le Haut Montreuil et à la poursuite de la rénovation de plusieurs écoles dans différents quartiers. Nous soutenons par ailleurs le lancement de la préfiguration de la nouvelle maison de quartier dans le Haut Montreuil, les nouveaux aménagements publics et cheminements piétons prévus autour des stations Hôpital et de la ligne 11. En termes de handicap, le gros de l'opération pour la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville sera financé l'an prochain, mais nous soutenons bien sûr ce projet et les premières dépenses engagées dès cette année. Au-delà de ces investissements nécessaires, nous rappelons ici que le financement des grosses opérations d'investissement ne doit pas nous pousser à comprimer toujours davantage le budget de fonctionnement. Nous le contesterons donc ce soir comme nous l'avons fait lors de nos derniers échanges sur la préparation budgétaire. Il s'agit là de choses un peu techniques mais pour le dire simplement en tout cas pour essayer, n'ayons pas peur de recourir à l'emprunt lorsqu'il s'agit de financer la construction d'un équipement public, la rénovation d'une place ou d'apporter un concours financier sur les opérations de rénovation urbaine dans nos quartiers prioritaires. Le groupe Montreuil Insoumise se félicite sur ce point d'avoir obtenu que le budget présenté ce soir prévoit 5 millions d'euros d'emprunt supplémentaires au lieu de réduire le périmètre ou d'affaiblir certains services publics pour financer des investissements de long terme et comme cela a pu être proposé par d'autres. Je termine mon propos en remerciant l'administration car tous les services dans toutes les directions ont été sollicités pour préparer ce budget. Nous mesurons le travail que cela a impliqué et disons donc notre reconnaissance à l'ensemble des agents et bien sûr à tous les niveaux hiérarchiques. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Yann Leroy vous avez la parole. »

#### Intervention de Monsieur Yann LEROY – conseiller municipal Montreuil Rassemblée

« Monsieur le Maire, Cher.e.s collègues, citoyennes et citoyens de Montreuil,

Ce budget sera donc le dernier de ce mandat. Un mandat marqué par un environnement d'incertitude sans précédent. Des crises multiples, énergétiques, inflationnistes, environnementales, sociales, les révoltes en réaction au meurtre de Naël et aujourd'hui le discours de guerre. Un sacré mandat ! Donc Montreuil a tenu bon et même mieux que ça, Montreuil a continué à infuser des idées de progrès et des politiques d'intérêt général malgré toutes ces difficultés. En ce qui concerne le budget, permettez-moi de souligner les efforts considérables déployés pour maintenir l'équilibre budgétaire tout en poursuivant une politique forte d'investissement. Malgré les contraintes imposées par les réformes gouvernementales successives, nous avons réussi à préserver les services publics de proximité et à continuer d'investir dans notre ville.

Ces efforts sont réalisés dans un contexte où les collectivités territoriales sont injustement sommées de contribuer à la réduction du déficit de l'État dont elles ne sont pas responsables. Rappelons que par collectivité il faut entendre notamment les communes donc nous toutes et nous tous à Montreuil. Ce budget 2025 que nous examinons aujourd'hui est donc marqué par un holdup d'État de 1,3 millions d'euros pour ce qui nous concerne. Une somme que nous pourrions certes gérer grâce à la bonne gestion financière depuis 2014 mais elle limitera notre capacité à initier des politiques nouvelles. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les politiques nationales actuelles favorisent une logique d'austérité qui pèse lourdement sur les collectivités locales que les besoins de nos concitoyens en matière de services publics de santé, d'éducation et de logement ne cessent de croître. Les gouvernements successifs ont multiplié les réformes et les mesures qui ont fragilisé notre autonomie financière. Suppression d'impôts locaux mal compensés, réduction des dotations de l'État qui se chiffre en dizaines de millions pour une ville comme Montreuil depuis 2016 je précise et c'est à partir de 2016 qu'il faut compter. D'ailleurs ça a fait l'objet d'une déclaration des associations du bloc communal sur la baisse des dotations globales récemment. Ça nous coûte un bras je dirais même. Et enfin cette contribution accrue au redressement des finances publiques qui va nous coûter. Malgré ce contexte défavorable Montreuil aborde une nouvelle épreuve dans une situation financière satisfaisante. Grâce à une gestion rigoureuse nous avons retrouvé un équilibre budgétaire solide. Les dépenses de fonctionnement malmenées par l'inflation sont maîtrisées et nos recettes progressent. En 2024, l'augmentation de la fiscalité locale nous a permis de dégager 4,7 millions d'euros de recettes, ce qui sans avoir pu le prévoir nous a aidé et bien aidé à traverser la crise énergétique et inflationniste sans de graves répercussions sur nos budgets. Ainsi, nous avons pu réaliser près de 38 millions d'euros de dépenses d'équipement notamment avec l'ouverture du nouveau groupe scolaire dans le Haut Montreuil tout en limitant notre endettement. Ces résultats témoignent de notre capacité à concilier investissements structurants et sérieux budgétaire. Je voudrais ici rappeler une des valeurs cardinales de cette majorité.

Les services publics ne sont pas un coût mais un investissement. Ils garantissent la solidarité, l'égalité, la cohésion sociale, des valeurs plus que jamais nécessaires face aux défis actuels. Réchauffement climatique, montée des inégalités, pauvreté, chômage et recul de la démocratie. Le gouvernement Bayrou comme ses prédécesseurs semble privilégier une réduction violente des dépenses publiques plutôt que l'investissement dans l'avenir et une véritable justice fiscale en ramenant notamment les grandes fortunes et les grandes entreprises qui échappent aujourd'hui largement. L'exil fiscal n'est pas encore mesurable cette année mais en tout cas on estime qu'il a dépassé une centaine de milliards d'euros. Cette crise de la dette publique aurait pu être l'occasion de repenser notre modèle de société et le financement de la nation. Pourtant de l'argent il y en a. Alors que l'Union européenne menaçait la France encore il y a peu sur sa gestion de dette, aujourd'hui l'UE s'assoit sur ses propres règles pour débloquer près de 800 milliards d'euros pour l'armement qui seront dépensés majoritairement chez Trump d'ailleurs. Et le gouvernement vient de trouver des dizaines de milliards d'euros pour la guerre. Hier encore le ministre de l'Économie s'est dit très satisfait d'avoir lancé un produit de placement pour réarmer le pays. Finançons plutôt la sécu, les retraites, l'aide internationale. Car avoir les moyens d'être heureux, se connaître les uns les uns les autres c'est le meilleur repoussoir à l'envie d'occire son prochain. À Montreuil, nous contribuons activement à une culture de paix

en incarnant et en partageant ses valeurs. Ne soyons pas naïfs. Le niveau de vie du pays est en chute libre. La précarité devient massive. On parlait il y a 20 ans de fracture sociale. Non seulement elle perdure mais aujourd'hui elle s'aggrave. Un chiffre est particulièrement parlant à propos de la hausse de la mortalité infantile. La France est aujourd'hui en 23<sup>e</sup> position sur 27 pays de l'Union Européenne. Oserons-nous priver notre peuple des services publics dont ils vont avoir le plus besoin ? À Montreuil, la réponse est non et ce budget en témoigne. Nous solidifierons nos budgets de santé communale. Nous sanctuariserons les budgets de la culture. Nous continuerons à investir dans des équipements d'intérêts généraux comme les écoles, l'espace public et surtout la santé avec nos CMS et notre mutuelle communale, l'environnement, les programmes de végétalisation non pas pour nous-mêmes mais pour nos enfants et leurs enfants. Nous investirons dans l'avenir là où il y en a le plus besoin. Je pense notamment au patrimoine sportif ça a été dit par mon collègue à la voirie, à l'amélioration du cadre de vie. Je donnerai un mot également c'est que nous continuerons à communiquer encore. Je remercie les agents de la direction de la com car c'est eux qui permettent de transmettre d'abord nos valeurs de progrès et qui donnent à voir l'efficacité réelle de nos politiques publiques. Ce sera donc et c'est un budget de résistance au sens où l'entendait la résistante Lucie Aubrac « Résister c'est créer. Gouverner c'est résister. Comprendre ce n'est pas savoir c'est résister. Combattre le mal par le bien est honorable mais lui résister par le mal est funeste. » Je vous remercie. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Yann Leroy. Je vous passe la parole Mireille Alphonse. »

### Intervention de Madame Mireille ALPHONSE – adjointe au maire déléguée de la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet de cantine publique

« Monsieur le Maire, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois, mes cher-e-s collègues,

Notre assemblée pour la dernière fois, comme certains d'entre vous l'ont dit, pour la dernière fois de ce mandat électoral, est appelée à se prononcer sur la pierre angulaire de nos politiques publiques le budget.

Notre intervention dans ce cadre portera à la fois sur ce que nous pensons de cet exercice budgétaire pour 2025 et aussi sur ce que nous souhaitons pouvoir améliorer dans les prochaines années. Mais avant tout dans le contexte national et international extrêmement inquiétant dans lequel nous sommes, nous tenons à réaffirmer des principes des convictions. Après des années à vouloir nous faire croire qu'il fallait choisir entre l'éducation et les retraites, entre la transition écologique et le développement des territoires, entre la réduction de la dette et le service public, nos dirigeants entonnent un nouveau refrain. Il faudrait choisir entre la sécurité européenne et l'État providence. Or, pour nous, quels que soient les choix que nous serons amenés à faire dans les prochaines années pour protéger l'indépendance européenne face aux deux impérialismes qui nous menacent à l'est et à l'ouest, s'il y a un concept à protéger et à renforcer c'est bien cette nécessité de prendre soin des uns et des autres. C'est bien sûr l'héritage des Lumières et de notre Déclaration des Droits de l'Homme. C'est la qualité des services publics. C'est l'importance de prendre avec sérieux les trajectoires de transition écologique pour limiter le changement climatique et s'adapter au bouleversement inéluctable. C'est l'attention aux plus fragiles comme ligne conductrice pour faire vivre nos démocraties.

Au plan local, nous avons travaillé avec nos collègues à bâtir le budget qui est présenté ce soir selon l'ensemble de ces principes. Le groupe « Les Ecologistes Montreuil Ecologie » souhaite d'abord se réjouir de la bonne exécution du budget au second semestre 2024 qui nous permet d'aborder 2025 plus sereinement. La hausse maîtrisée de la dette municipale et des dépenses de fonctionnement ainsi que la reconstruction d'une épargne brute sont des éléments essentiels pour augmenter notre capacité d'investissement pour les Montreuilloises et les Montreuillois. L'enjeu pour 2025 est de continuer sur cette voie. Nous voulons une ville sûre au quotidien au travers d'équipements publics fiables pour les habitants et dignes pour nos agents. Nous voulons des espaces publics adaptés aux enjeux de notre époque. J'évoquerai en première partie de mon intervention les axes d'amélioration qui pourront être autant de souhaits à mettre dans le pot commun, des réflexions pour la future majorité. J'insisterai sur cinq thématiques. D'abord la démocratie alimentaire. Alors que l'alimentation était positionnée dès le début de notre mandat comme l'une des trois politiques prioritaires, les 63 000 € qui lui sont dédiés dans notre budget paraissent bien indigents au regard des besoins énormes sur notre territoire. Alors je sais Monsieur le Maire, mes cher-e-s collègues que la politique surtout en ce moment est aussi l'art de faire beaucoup avec très peu, mais nous l'avons fait. États généraux de l'alimentation en 2021, adoption de la stratégie alimentaire territoriale en février dernier, installation du conseil local de l'alimentation dans lequel siège tous les principaux acteurs de la ville, appui aux initiatives locales, travail en lien avec le CCAS et le service santé, adhésion à « Tables Communes ». Beaucoup a été mis en place pour garantir l'essor de cette nouvelle politique publique. Mais confronté aux hausses des prix de l'alimentation, nous savons qu'il faudra continuer à investir ce champ de l'action publique avec des moyens en termes de ressources humaines et financières beaucoup plus conséquents. Deuxième sujet la voirie et l'espace public. L'entretien de la chaussée et la sécurité des équipements dont nous avons la responsabilité sont l'une des missions premières des municipalités. Or, depuis des mois cette sécurisation de la voirie est devenue compliquée et ce malgré les relances et les alertes de mon collègue Djamel Leghmizi. Lorsque le temps des grands chantiers qui vont certes transformer avec bonheur notre ville sera derrière nous, lorsque ce temps sera derrière nous, il faudra enfin réaliser un diagnostic global, établir pardon un plan pluriannuel d'investissement dédié à la voirie et doté de moyens bien supérieurs à ce qu'ils sont pour le moment.

Aujourd'hui, de trop nombreuses artères ne sont ni sécurisées ni même agréables à emprunter pour l'ensemble des usagers et notamment les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les familles avec poussettes. Sans parler des ornières très dangereuses pour les cyclistes. Nous alertons et avons alerté les services précédemment sur un autre aspect important lié à la voirie, l'état des bouches à incendie. Il faudra vite trouver les budgets nécessaires pour les renouveler autant que de besoin. Troisième axe d'amélioration, le service municipal de la médiation sociale. Nous souhaitons le renforcer. Au moment où nos responsables politiques nationaux portent des propositions de plus en plus violentes, où des liens se rompent entre voisins, famille, amis, camarades de classe, notre service de médiation sociale est non seulement une fierté pour la ville mais un élément indispensable de la cohésion sociale. À ce titre, une équipe de six médiateurs et médiatrices pour une ville de la taille de Montreuil reste très insuffisant. Rappelons que des villes de taille similaire fonctionnent avec des équipes d'une vingtaine de médiateurs et médiatrices c'est-à-dire plus du double de ce dont nous disposons. Ce dimensionnement d'équipe permet de développer ce que nous avons commencé à faire et qui nous semble extrêmement nécessaire, des interventions en milieu scolaire qui avaient été très appréciées.

Je terminerai cette liste avec la politique sportive. Notre groupe souhaite répéter son engagement pour la rénovation des équipements et notamment celle des vestiaires. Nos jeunes et notamment les jeunes filles ont le droit d'avoir des vestiaires propres, rénovés ou prendre des douches et se changer en toute sécurité. En parallèle de ces alertes, deuxième partie, de mon intervention notre groupe partage toutefois de vraies satisfactions avec ce budget. Nous saluons notamment l'arbitrage fait pour la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville. C'était une question. Nous nous sommes mis au travail les uns les autres et nous savons que 2025 verra le lancement des études nécessaires pour des travaux commençant dans le prochain mandat. Nous sommes heureux de voir ce dossier avancer pour mettre fin à des situations indignes de non-accessibilité de notre maison du peuple. En deuxième lieu, nous approuvons le fait de voir inscrit au PPI des investissements pour la transition vers les contenants réemployables dans nos cantines scolaires. En effet, malgré les tergiversations du gouvernement qui a tenté de réintroduire le plastique dans nos cantines et a échoué, Montreuil avance sur ce terrain, main dans la main avec le syndicat « Tables Communes ». Les contenants réemployables seront progressivement utilisés dans nos cantines dès la fin de l'année. Il s'agit d'une avancée importante pour la santé des bénéficiaires de la restauration collective et pour l'environnement. Le plastique à usage unique doit être éliminé dans tous les secteurs. Nous porterons une attention particulière à ce que cette transformation se fasse en associant les personnels de cantine et en leur donnant les moyens pour utiliser des charges

plus lourdes, mais nous savons que les services de la ville prennent ce sujet très au sérieux et nous les en remercions. Troisième sujet de satisfaction, l'aire d'accueil pour les gens du voyage sur notre territoire. Il s'agit d'une question essentielle pour l'accueil dans notre ville d'autant plus fondamentale en ces temps de repli sur soi et de xénophobie débridée dans notre pays. Montreuil est une terre d'accueil et le restera. L'enjeu sera désormais de garantir l'avenir de cette terre et de ses habitants après l'installation de la ligne de tramway. Quatrième sujet, les efforts en ce qui concerne la pollution des sols. Le travail réalisé pour identifier, étudier les pollutions et trouver les meilleures solutions pour en venir à bout ou à tout le moins le réduire est régulier et nécessaire étant donné le passé industriel de Montreuil. Il s'agit bien sûr d'un enjeu de santé publique. Ce travail est déterminant également pour l'agriculture, la protection de la nature en ville, l'urbanisme en général et beaucoup de nos politiques à destination de la jeunesse. Enfin je terminerai avec le dernier sujet que nous apprécions tout particulièrement celui de la rénovation de la place de la Croix de Chavaux. En effet, cette place centrale de la vie de notre commune méritait les investissements que nous parvenons à faire pour réaliser les transformations en cours. C'était un engagement que nous avons pris il y a des années et qui a notamment été travaillé par notre collègue Gaylord Le Chequer en recueillant les avis des habitants lors de plusieurs réunions publiques. La future Croix de Chavaux donnera une large place aux mobilités douces. Elle sécurisera enfin les cheminements des piétons et des cyclistes. Reboisée, rafraîchie par de nouveaux espaces verts. Elle se transformera en lieu de vie avec des espaces où se poser pour discuter avec les voisins ou simplement reprendre son souffle. Tout cela qui plus est en rendant les trajectoires pour les voitures et les bus plus fluides et donc en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. D'ici un an nous serons toutes et tous heureux nous en sommes certains de nous promener à la Croix de Chavaux. Il s'agit d'une avancée dont nous pouvons être fiers collectivement. Cher·e·s collègues, Montreuilloises et Montreuillois pour toutes ces raisons et en responsabilité le groupe « Les Écologistes Montreuil Écologie » votera en faveur de ce budget. Je vous remercie. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup chère Mireille Alphonse. Richard Galera je vous passe la parole. »

### Intervention de Monsieur Richard GALERA – conseiller municipal

« Bonsoir Mesdames et Messieurs, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois,

J'interviens ce soir au nom du groupe « MUSE » qui est membre de l'après. Euh avant d'entrer dans le vif du sujet je tiens aussi à saluer le travail commun réalisé dans la préparation budgétaire avec les services des finances mais aussi avec l'ensemble des services concernés qui ont répondu à toutes nos questions. Ce budget que nous allons voter est bien le fruit d'un travail collectif, d'un engagement constant de chacun et chacune d'entre nous pour faire avancer notre ville et répondre aux besoins de nos administrés.

Le contexte est difficile. Comme chaque année, nous devons gérer le désengagement, l'abandon de l'État qui s'est accentué face aux crises sanitaires, climatiques et énergétiques. Aujourd'hui, après les réformes injustes du chômage et de la retraite, c'est une politique d'austérité que le gouvernement nous impose et ce, dans une ambiance anxigène avec des discours sur une économie de guerre que nous allons devoir subir. Depuis l'élection de Donald Trump, plane un climat de peur et d'angoisse. Chaque État européen a compris l'urgence de la situation et la fragilité de l'indépendance du continent. Pour autant, dans aucun pays en dehors de la France, on ne parle d'économie de guerre. Les autres États préfèrent évoquer des plans de réarmement, de renforcement de leur capacité militaire de sécurité. Pour notre gouvernement, la situation est si claire qu'il ne paraît appeler ni précision, ni contestation, ni même débat.

L'impact local de cette situation est clair. Moins de moyens pour gérer une situation sociale qui se dégrade. Une casse des acquis sociaux, des salaires insuffisants et des services publics en déclin. L'État en effet prive de services publics la population et accentue les inégalités sociales. La dernière réforme des retraites ou encore celle de « France Travail » entraîne une augmentation mécanique du chômage et mettent en difficulté les allocataires du RSA. Ce sont les conséquences de la politique ultralibérale que mène le gouvernement et les économies annoncées par le gouvernement sont dictées par l'obsession de la dette. Leurs mesures ont fortement pesé sur les plus modestes comme augmenter par exemple les franchises médicales dans un contexte où le taux de non-recours aux soins augmente en France. Nous assistons à l'entêtement d'un gouvernement qui comptant sur une reprise d'une croissance pour réduire le déficit refuse d'augmenter les impôts car c'est contraire à sa stratégie ultralibérale pour attirer les grandes entreprises et les ménages les plus riches. Il refuse d'imposer les plus fortunés et les super profits, de supprimer les privilèges fiscaux et de renforcer les moyens de lutte contre l'évasion à la fraude fiscale. Or, c'est un choix possible et c'est ce que démontre la loi qui a été portée par Eva Sas et Clémentine Autain adoptée le 20 février à l'Assemblée nationale, un impôt minimum sur le patrimoine des ultrariches et ce grâce au vote d'une gauche unie. Patrimoine, rappelons-le qui échappe largement à l'impôt. Concrètement, ce texte propose que les contribuables français à la tête d'un patrimoine de 100 millions d'euros ou plus payent un impôt minimum de 2 % par an de la valeur de leur patrimoine. Cet impôt rapporterait entre 15 et 25 millions d'euros de recettes fiscales supplémentaires par an. Certes il y a peu de chance que ce soit adopté à la suite de son examen au Sénat comme il est improbable qu'il récolte le soutien de l'exécutif qui ne veut pas toucher aux intérêts des milliardaires. La ligne imposée est celle de la baisse des dépenses publiques lesquelles devraient au contraire augmenter pour restaurer les services publics auxquels à droit la population. Dépenser moins c'est aussi un discours négatif quant aux dépenses concernant la masse fonctionnelle, celle des fonctionnaires. Il y est encore peu considéré comme les acteurs et actrices essentiels pour faire tourner le pays. On peut le regretter mais l'application évidente des évolutions réglementaires, de la hausse du point d'indice, des revalorisations catégorielles, la participation employeur, encore la mutuelle doit rester notre priorité. L'enjeu est bien de maintenir à minima notre masse salariale dans un contexte d'augmentation du service à rendre à la population avec de nouveaux équipements, des politiques publiques développées pour répondre aux besoins, eux qui restent les mêmes. La nécessité de garantir un niveau de service public de qualité participant à la bifurcation écologique dans nos villes ne peut se faire qu'aux côtés et avec nos citoyens et tous nos agents. Les programmes d'Etat pour aménager le territoire s'inscrivent depuis des décennies dans des logiques d'austérité et va à l'encontre de la solidarité accentuant, y compris à Montreuil, les inégalités sociales et territoriales. Elle va à l'encontre de l'idée de ville à taille humaine qui met à la portée de toutes et de tous les emplois, la culture, les loisirs, les services publics et les transports. Cela nous restreint nos capacités pour réduire les inégalités sociales, ouvrir les équipements mais surtout les entretenir. Et dans la mesure où notre action est contrainte à l'échelle municipale nous, nous estimons que l'essentiel de notre vigilance en matière comptable et budgétaire doit se concentrer prioritairement sur ce qui relève de notre pouvoir d'agir, notre capacité à agir pour les montreuillois. Aussi pour ce budget il ne s'agit pas de s'éloigner des réalités de notre commune mais bien au contraire de les prendre dans leur globalité et être vigilants quant aux impacts directs et indirects immédiats ou dans la durée et qui répondent aux attentes et aux besoins des montreuillois. Au fil des années, nous avons dû travailler dans des conditions difficiles souvent marquées par des attaques délibérées visant à affaiblir la capacité des communes à mettre en place des politiques publiques réellement adaptées aux besoins de nos citoyens. C'est dans ce cadre, cette année que nous avons co-construit ce budget en s'appuyant sur l'expectative de nos services Un travail de co-construction d'autant plus précieux qu'il s'inscrit dans une dynamique d'unité, une unité certes fragile au sein de la majorité municipale et qui reste à notre sens une force essentielle pour réussir et elle a prouvé son efficacité même lorsqu'ils avaient divergé, car ils ont été pris en compte. Nos fondamentaux restent clairs. Nous souhaitons mettre en place un programme de partage des richesses, des pouvoirs et des savoirs afin que chacun puisse vivre dignement et bénéficier de services publics de qualité. Bien que nous ayons des divergences stratégiques au sein de notre majorité municipale, nous restons fermes sur l'action politique collective mais notre objectif politique partagé est de préserver le bien commun, de garantir le maintien des services et des ressources tout en respectant les règles budgétaires, investir pour l'avenir c'est anticiper, prévenir les maladies, lutter contre les vagues de chaleur, réduire la pollution de l'air et accentuer la transition écologique. De même que nous croyons dans l'intelligence des projets collectifs tels que ceux

que proposent à Montreuil donc dans le cadre des budgets participatifs les fameux BUPA évoqués tout à l'heure par Olivier Stern. De même nous croyons à la force de nos nombreuses associations de notre ville qui sont de plus en plus attaquées sur leur possibilité de financement. Les annonces récentes de refus ou de fin d'aide à l'emploi pour les organismes d'État de la part de la préfecture, de France Travail et d'autres tombent les unes après les autres avec une brutalité technocratique scandaleuse. De simples arrêtés préfectoraux signent d'un trait de plume la mise en danger grave d'associations dont les actions sont essentielles pour les habitants. On commence à voir ainsi sur notre ville les conséquences de la fin des emplois aidés. Mais nous ne résignons pas à accepter le manque de moyens. Nous regrettons de ne pas pouvoir faire mieux sans doute concernant le fonctionnement en particulier des dépenses impersonnelles qui est insuffisant au regard de la dégradation des pouvoirs d'achat mais également des besoins de nos politiques publiques. Dans cette équation ce budget réussit à tenir nos objectifs. En 2025, nous avons fait le choix de ne pas augmenter la taxe foncière. Les subventions au CCAS et aux associations sont maintenues. Les investissements pour la ville sont dans la continuité des années précédentes s'agissant des travaux nécessaires à la rénovation des bâtiments municipaux, construction de nouvelles écoles, les travaux d'amélioration et d'embellissement des espaces public en collaboration Est Ensemble, la poursuite des politiques de rénovation du patrimoine, la végétalisation et les plantations d'arbres mais aussi notre soutien aux organismes de logements sociaux ou les partenariats avec les organismes de résidences de travailleurs pour rénover les foyers de travailleurs migrants et, mais aussi ça a été évoqué tout à l'heure par Mireille la consultation avec « Tables Communes » pour une cantine publique. Si cette proposition de budget est solide et répond globalement à notre feuille de route commune, il y a des endroits où l'on pourrait encore progresser. Je rappelle ainsi les réserves que nous avons régulièrement rappelé sur l'usage de la vidéosurveillance sur notre ville. Nous avons toujours eu et je tiens à le rappeler des échanges constructifs avec nos collègues de la majorité en posant donc surtout la question du coût et l'efficacité de la vidéo dans l'espace public. Mais on le voit avec le déploiement des caméras dans les écoles en complément des boîtiers de l'alarme PPS qui sont demandés par l'Education nationale qui reste selon nous un choix onéreux et qui doit faire l'objet d'information précise aussi bien pour les enseignants que les parents et autres usagers. De même notre groupe est convaincu comme le disait tout à l'heure Mireille Alphonse que nous pouvons encore progresser sur certains sujets notamment celui de la démocratie locale et du lien avec les habitants et les habitantes. À ce titre et je rejoins cette fois-ci encore une fois Mireille il faut renforcer par exemple à l'avenir le service médiation ou encore améliorer le fonctionnement des conseils de quartier. En conclusion mon groupe est satisfait de la démarche et de la vision portée par ce budget. Il est le fruit de notre travail collectif, de l'unité de notre majorité et de notre détermination à répondre ensemble aux défis économiques et sociaux qui se posent à notre ville. Que sur nos fondamentaux, que sont le maintien d'un service public de qualité et le bien-être de nos agents municipaux, certains peuvent voir le verre à moitié plein ou moitié vide mais la proposition que nous allons adopter aujourd'hui de budget est équilibrée et répond au mieux vu les moyens contraints à nos inquiétudes sur la masse salariale. Ce budget correspond bien à notre feuille de route et cohérent avec nos priorités politiques. Il reste engagé et solidaire auprès des Montreuilloises et des Montreuillois. Être élu dans notre majorité ne signifie pas seulement peser sur les décisions mais aussi proposer des idées, défendre des positions et affirmer un profil politique. Pour mon groupe et mon parti, « l'après », l'unité doit être une ligne stratégique, durable indispensable pour vaincre à tous les échelons, l'extrême droite. Nous voterons en l'état l'ensemble effectivement du budget proposé. Je vous remercie pour votre attention. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup cher Richard Galera. Pierre Serne vous serez notre dernier orateur. »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Cher·es collègues, Mesdames et Messieurs qui éventuellement peut-être regardaient encore ce débat sur le budget 2025. Je commencerai par la forme et je sais que le mot ne plaît pas, notamment à Philippe Lamarche, mais on est quand même face à un budget et comme on vote le compte administratif et le budget le même jour c'est quand même assez facile de comparer ce qu'on a réellement dépensé et ce qu'on vote au budget et il y a une insincérité qui est assez époustouflante. Je prendrai que quelques exemples qui relativiseront d'ailleurs ce que disait Thomas Mettey sur le fait d'avoir obtenu un meilleur plafond d'emprunt pour le budget 2025. Quand on regarde les budgets enfin les plafonds d'emprunt votés au budget primitif et la réalité de l'emprunt qui est mobilisé chaque année ça ferait presque sourire. C'est-à-dire que pour 2024, 32 millions de plafonds d'emprunt votés, on a mobilisé que 20 millions. Alors du coup quand on voit qu'il y en a plus de 24 projetés au BP 2025 on se demande combien seront réellement mobilisés et les dépenses d'investissement qui sont proposées en dépenses réelles à quasiment 91 millions d'euros au budget 2025, elles sont quand même à relativiser par rapport à la réalité des dépenses qui ont été faites en 2024 par rapport à ce qui avait été voté on est pratiquement, il y avait 89 millions de dépenses d'investissement votés en 2024 et la réalité c'est qu'il n'y en a eu que 55 de réellement dépensés. C'est à-dire un peu plus de la moitié et que sur les dépenses d'équipement c'est encore pire. Donc voter un budget qui dit on va dépenser 90 millions d'euros en investissement alors que la réalité c'est qu'on en dépense à peu près la moitié chaque année depuis le début du mandat. On se demande à quoi ça sert de raconter des histoires comme ça. À tel point que même Philippe Lamarche finit par s'emmêler les pinceaux au lieu de dire 48,6 millions d'euros de dépenses d'investissement projetés en 2025 lui-même dit dans son intervention 40 millions. C'est qu'on a déjà perdu 8,6 rien que dans son intervention par rapport au budget qu'il nous est proposé de voter ce soir. Oui vous pouvez hocher la tête Monsieur Lamarche mais c'est la réalité. C'est la réalité. Il y a écrit 48,6 millions d'euros de dépenses d'équipement et vous avez annoncé vous-même tout à l'heure 40 millions. Et dans le débat d'orientation budgétaire, il était plutôt question de entre 35 et 40. Donc la réalité c'est qu'on ne sait plus de quoi vous parlez mais en tout cas ce qui est sûr c'est que nous n'avons toujours pas le budget d'une ville engagée dans la transition écologique, dans l'adaptation au dérèglement climatique et dans l'accompagnement social de la situation que vous avez les uns et les autres décrites, de précarisation renforcée de la population et à Montreuil hélas comme ailleurs. Quelques exemples, Olivier Stern l'a reconnu d'ailleurs on n'a pas dépensé en 2024 tout ce qui était prévu sur le vélo et il dit il y aura un rattrapage partiel sur 2025. Autrement dit le dernier budget que l'on nous propose de voter sur le vélo clairement ne permettra pas de tenir la promesse du plan vélo qui nous avait été présenté. De la même manière rien sur l'entretien des arbres au-delà de l'élagage ça les élagages ça y va mais sur l'entretien lui-même des arbres y compris des arbres que vous plantez, rien ! Vous vous gargarisez de la nature enfin de la renaturation de la ville et notamment en prenant l'exemple de la Croix de Chavaux. Les travaux de la Croix de Chavaux viennent de commencer par l'abattage de trois arbres matures au grand dam des gens qui ont vu cela. Ça laisse rien présager de bon et ce budget n'est pas très rassurant de ce point de vue-là. Rien sur l'appui à la rénovation thermique des bâtiments, rien sur la dépollution des sols. Aucun changement de braquet sur les politiques sociales. Enfin Thomas Mettey parle de choses qui lui plaisent pas de la municipalité. Faudrait rappeler ce qu'est la définition de la municipalité c'est-à-dire que les adjoints font partie de la municipalité cher Thomas Mettey. Donc il y a un moment là bon ça devient compliqué d'être dedans dehors. En tout cas effectivement sur les dépenses sociales il y a un vrai sujet. Baisser le budget du CCAS alors que vous tenez tous et toutes un discours sur la situation sociale du pays et de la ville est difficile c'est à n'y rien comprendre. Comment peut-on baisser le budget du CCAS dans une année comme cela ? Et je ne reviens pas sur ce qu'a dit ma collègue Choukri Yonis sur la politique de la jeunesse ou sur la politique en direction des quartiers politiques de la ville. Alors que des économies il y en aurait à faire pour éventuellement augmenter un certain nombre de budgets. Certaines pistes ont été données. J'approuve tout à fait ce qui a été dit sur les dépenses de communication qui sont quand même enfin voilà on sait que alors c'est sûr que c'est pas sur une année préélectorale qu'on risque de voir une baisse des dépenses de communication mais après tout on sait jamais. Donc oui 2 millions d'euros de dépenses de communication et encore ça c'est la partie visible. Bon voilà sur les indemnités des élus il y a des élus qui viennent tellement pas que sincèrement leur retirer leurs indemnités ne serait pas scandaleux. Les moyens des groupes politiques qui sont passés de 85 millions d'euros en début de

mandat à 230 000€ proposés au BP 2025. Là pour le coup c'est une inflation 230 000 € proposés au BP et c'était 87 000 € pardon, pour la première année pleine du mandat. Alors on pourrait chercher d'autres pistes. Il avait par ailleurs été dit l'an dernier il y avait eu un débat là-dessus qu'il serait recherché davantage de subventions dans des domaines où on n'allait pas forcément les chercher. Amin Mbarki avait fait toute une intervention sur le fait qu'il allait y avoir un travail là-dessus ; Nous ne voyons pas ça ni au compte administratif 2024 ni au budget prévisionnel 2025. Alors que tout ça permettrait peut-être de faire des efforts bien plus conséquents sur l'adaptation au changement climatique et de présenter enfin un vrai budget vert sur la lutte contre les pollutions et les nuisances, sur l'accessibilité des bâtiments qui est toujours très en retard, sur l'apaisement de la voirie, sur l'alimentation solidaire et notamment sur les promesses faites sur la gratuité des cantines. Je pense que les nouvelles fiches de la stratégie alimentaire cher Thomas Mettey que vous aviez dit être votre stratégie nous les attendons toujours. En tout cas il y aurait vraiment des choses à faire. Vous nous reprochez régulièrement d'être systématiquement dans l'opposition. Alors on est dans l'opposition c'est un peu normal de faire de la critique et pas de proposition. Pourtant chaque année nous avons proposé des amendements pour faire des propositions de modification du budget. Vous vous doutez bien que dans le temps qui nous est imparti et dans les 10 minutes de proposition enfin de temps de parole que nous avons, proposer un contre budget serait totalement illusoire et de toute façon vain puisque vous ne le voteriez pas. Mais chaque année nous proposons un certain nombre de modifications par amendement et nous avons sept amendements à proposer que j'espère nous aurons l'occasion de discuter. De ce que j'ai cru comprendre de l'intervention de Thomas Mettey, certains de ces amendements devraient rencontrer une approbation d'au moins une partie de la majorité et notamment pour aller dans le sens d'une amélioration du budget du CCAS, du budget pour les associations, parce qu'on sait aussi le travail social que font les associations et la difficulté du secteur associatif dans la période actuelle et avec le pouvoir gouvernemental que nous avons. Aussi améliorer le budget en matière d'entretien des arbres, améliorer le budget sur un certain nombre de politiques à la fois environnementales et sociales et notamment en améliorant aussi le budget et la masse salariale. Nous avons bien vu que vous avez fini par rencontrer et accéder à un certain nombre de demandes en matière de pouvoir d'achat faites par les organisations sociales de la ville et notamment par l'inter syndical. C'est cela pour un montant que vous avez annoncé de mémoire autour de 680 000 € sur l'année 2025. Nous proposerons par amendement d'augmenter la masse salariale de quelques centaines de milliers d'euros. Sachant soit dit en passant que l'an dernier vous n'avez même pas dépensé la totalité de l'enveloppe de masse salariale qui était au budget puisque vous avez rendu entre guillemets 200 000 € sur la masse salariale ce qui prouve qu'il y a quelques marges en la matière. Or, comme vous avez dit que certains des points qui avaient été demandés par les organisations sociales faisaient l'objet de groupe de travail et allaient donc faire l'objet de discussion qui continue, vous n'avez pas prévu budgétairement la possibilité, les marges de manœuvre qui permettraient d'aboutir dans cette discussion. Nous proposons donc d'augmenter l'enveloppe pour permettre éventuellement d'accéder à un certain nombre de demandes qui font encore l'objet de discussion. Nous pensons aussi que ce que vous avez fait pour les animateurs en les faisant entrer dans les dispositifs de ticket restaurant... Je prends les minutes d'explication de vote. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Explication de vote sur les amendements que vous allez présenter ?

### Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Non non sur le budget là.

Après on présentera les amendements j'imagine un par un quand même. Et donc la masse salariale qui est proposée cette année il nous semble que le dispositif que vous avez proposé pour les animateurs c'est-à-dire de les faire rentrer dans le système des tickets restaurants c'est une très bonne chose. Nous pensons que les ATSEM qui sont finalement un peu dans la même situation que les animateurs devraient aussi pouvoir bénéficier de ce dispositif. De la même manière, vous avez proposé un vœu en fin de séance qui parle d'une volonté qu'il y ait une augmentation en 2025 du point d'indice. S'il y avait augmentation du point d'indice il faut bien prévoir quand même budgétairement cela, ce serait un peu un signal d'appel. Et par ailleurs vous n'avez toujours pas ouvert de discussion sur le régime indemnitaire et nous pensons que c'est important. Donc j'espère que un certain nombre de ces amendements permettront une discussion sur quelques améliorations de ce budget et par ailleurs nous proposons aussi des économies sur deux sujets, mais nous y reviendrons avec les amendements notamment sur la vidéosurveillance abordée par certains de nos collègues tout à l'heure et sur la communication de la ville. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup.

Se finit là le débat général sur notre budget primitif. Nous entrerons dans une seconde dans la discussion d'éventuels d'amendements puis le vote. D'abord, j'aimerais à nouveau remercier l'ensemble des services et l'ensemble des élus qui ont participé à ce travail d'élaboration. Ils l'ont fait de manière sérieuse, de manière précise, de manière détaillée. Cela a pu se sentir et s'entendre je pense dans les différentes interventions notamment des groupes de la majorité et permettez-moi d'adresser un salut particulier à Philippe Lamarche pour le travail qu'il a fait au long cours sur la question du budget de la ville, au cours de ces années et lui dire puisque ça n'est pas un secret, il a eu l'occasion de le dire au conseil municipal précédent que ce serait là son dernier budget, la dernière préparation de budgétaire auquel il participe et qu'il fera voter, le grand plaisir que j'ai eu non seulement de travailler avec lui au cours de ces années, de m'engueuler un nombre de fois absolument incalculable et de lui dire que j'ai particulièrement apprécié à la fois malgré ces engueulades, de sa loyauté à la municipalité, au travail commun et sa loyauté plus que tout aux Montreuilloises et aux Montreuillois et son amour pour la ville de Montreuil. Donc merci Philippe Lamarche. Je veux dire, je veux remercier Tobias Molossi qui a parlé au nom de « Générations » et qui a salué la détermination dans l'élaboration du budget notamment sur le travail commun et sur l'adéquation entre les valeurs que nous portons et le budget que nous nous apprêtons à élaborer et je veux dire, partager avec lui à la fois la nécessité pour Montreuil d'un travail commun de l'ensemble des forces de la gauche et des écologistes et dire également que j'espère comme lui que ça sera également le cas à l'échelle nationale nous permettant d'avoir l'alternative que nous méritons au pouvoir actuel. Je veux saluer les propos très précis d'Olivier Stern au nom du groupe « Socialiste » et notamment s'agissant des engagements que la majorité s'apprête à prendre en matière d'espace public, en matière de mobilité mais également en matière de quotidien pour les Montreuilloises et les Montreuillois et merci d'avoir souligné la nature du travail qui nous a uni dans l'élaboration du budget notamment d'investissement et les points de vigilance que vous avez pu souligner. Je veux remercier Choukri Yonis pour son travail d'opposition et je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'ici quelques mois d'un débat électoral de qualité permettant de passer, comme Pierre Serne l'a dit à la fin de son intervention, dans le cadre du débat avec les Montreuilloises et les Montreuillois, de l'opposition de la critique à la proposition et au débat de projet. Je veux remercier Thomas Mettey pour le groupe « Les Insoumis » notamment pour ses propos sur les tickets restaurants et pour le soutien qui est manifeste à la décision que nous nous apprêtons à prendre. Je prends acte des différences qu'il souhaitera exprimer au nom du groupe « Insoumis » sur un certain nombre de points particuliers qui ont été dit dans son intervention. Je veux simplement souligner qu'à mon sens il a indiqué que nous avions déjà eu l'occasion de nous exprimer sur le maintien à domicile et sur le changement du cadre juridique. Je veux cependant dire que le budget d'intervention du CCAS est l'un des budgets qui a le plus augmenté au cours des années qui viennent de s'écouler puisque nous avons pris de premières mesures d'augmentation dans le moment du Covid, au moment du soutien qu'il fallait manifester notamment un certain nombre d'associations engagées, dans le soutien aux plus précaires d'entre nous et que nous avons eu l'occasion ensemble de l'augmenter à nouveau notamment sur les budgets d'intervention tant sur les personnes âgées que sur les associations de soutien alimentaire en étant à l'origine au côté d'autres collectivités très peu

à l'échelle du territoire notamment du soutien à ce qu'on appelle l'intersaison pour les banques alimentaires, pour l'aide alimentaire, pour éviter que lorsque les bénévoles ne sont plus disponibles il n'y ait plus d'aide alimentaire disponible pour les concitoyennes et les concitoyens qui en ont besoin. Donc je veux vous confirmer que sur les budgets d'intervention nous aurons augmenté et je regrette évidemment tout en prenant acte les différences que vous affirmez même si je remarque que vous avez manifesté un soutien à la majorité, des inscriptions budgétaires et des actes de dépenses comme de recettes que nous nous apprêtons à faire. Merci Yann Leroy au nom du groupe « Montreuil Rassemblée » pour le rappel très fin du contexte délicat pour les collectivités locales à l'échelle générale. D'autres collègues ont eu l'occasion de le faire mais ça me semble important de rappeler le contexte extrêmement précaire dans lequel les collectivités se situent tant du point de vue réglementaire que du point de vue budgétaire. Merci également pour les propos sérieux sur le travail de la majorité qui nous anime. Je remercie également Mireille Alphonse au nom du groupe « Écologiste » pour les propos charpentés, sur les principes qui structurent notre action et notre budget, les axes d'amélioration ont été bien notés ainsi que les satisfactions que le groupe « Écologiste » manifeste notamment sur un certain nombre de points ayant trait à la mise en accessibilité ou alors les sujets de renaturation à travers notamment les projets de tramway sur lequel nous avons eu l'occasion d'intervenir. Je veux remercier également le groupe « MUSE » pour Richard Galera, pour « l'Après », pour avoir comme d'autres souligné l'importance du besoin de perspective d'action collective commune à la fois à l'échelle de Montreuil pour notre majorité mais je crois dans une orientation plus large dans ce qui nous préoccupe, dans la possibilité que notre pays soit face à l'échelle nationale, face à une catastrophe démocratique et son insistance sur l'unité. Et je sais que dans sa bouche, dans la bouche de Richard Galera ça n'est pas juste un mot mais c'est un combat militant depuis extrêmement longtemps en tout cas qui tient ses sources dans son engagement de militants et aujourd'hui de vice-président d'Est Ensemble et de conseil municipal de Montreuil. Enfin je veux remercier Pierre Serne pour l'énergie que comme à son habitude il, comment dire développe, lui dire comme à Choukri Yonis que je serais très heureux dans le débat électoral aux côtés des collègues qui décideront d'y prendre part de participer à un échange sur les projets alternatifs que nous aurons apportés pour Montreuil au moment de l'élection municipale de mars 2026. Je veux tout de fois souligner ce qui me semble être une inexactitude ou en tout cas une comment dire une injustice d'excès. S'agissant de la stigmatisation du taux d'exécution de notre budget d'investissement qui s'établit vous l'avez souligné à 63 % pour le compte administratif qui vient de s'écouler. Juste en soulignant que dans un très grand nombre de collectivités le taux est bien inférieur puisqu'il s'est situé d'ailleurs à Montreuil ou dans d'autres collectivités où nous avons siégé ensemble à moins de 60 % du budget d'investissement. Et je veux vous dire que naturellement la majorité poursuit ses efforts pour avoir une prévision plus juste s'agissant du projet de budget d'investissement. Même si comme chacune et chacun ici le savent il y a extrêmement peu de situations dans lesquelles on peut exécuter à 100 % un budget d'investissement. Et je veux noter que sur le chapitre de la détermination du budget de fonctionnement, la majorité a respecté un des engagements qu'elle avait pris qui était de voter un budget en fonctionnement qui est plus facile de prévoir au plus juste ce qui nous a conduit d'ailleurs au cours des 5 années qui viennent de s'écouler à avoir très peu de décisions modificatives autres que purement techniques c'est-à-dire actualisant telle recette de subvention ou tel ou tel aléa dont vous avez eu l'occasion de parler notamment sur la question des augmentations de point d'indice ou des aléas d'élection s'agissant de l'exécution de tel ou tel budget de la collectivité. Merci encore en tout cas pour le travail de l'ensemble des conseillers qui se sont exprimés et qui ont participé à la préparation budgétaire.

Alors si vous en êtes d'accord on va procéder d'abord à l'examen des amendements que vous avez déposés. Si je comprends bien il y en a 3 ? 2 ? 7 Ok on en a une copie ou pas ? Ah pardonnez-moi je l'ai peut-être si vous patientez un instant. Est-ce que ça vous pose un problème si je vous propose de les présenter intégralement et à la suite de ça je procéderai à un vote séparé sur chaque amendement ? Ce que vous me demanderez sans doute ? Oui ça vous va comme ça ? Parfait ! Allez je vous laisse présenter les sept amendements. »

## **Amendements déposés par Monsieur Pierre SERNE et Madame Choukri YONIS :**

### **Présentation par Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO**

« Bon sachant que le 7e est un amendement d'équilibre en fait qui sera à voter uniquement si les autres sont adoptés.

Donc le premier amendement que nous proposons est un amendement pour augmenter la masse salariale. Donc il s'agit d'augmenter de 400 000 € les lignes budgétaires liées aux diverses rémunérations et avantages en nature des agents de la ville. Il s'agit notamment de prendre en compte d'une part les discussions encore en cours avec les organisations syndicales comme je l'indiquais tout à l'heure sur certaines de leurs demandes en matière de pouvoir d'achat, de prévoir la mise en œuvre notamment de la prime télétravail, d'élargir aux ATSEM les avantages sociaux récemment attribués aux animateurs et animatrices de la ville, de prévoir par exemple des revalorisations du régime indemnitaire dès l'année 2025 et autres si besoin. Voilà.

Donc il y a un autre amendement sur l'augmentation du budget du CCAS. On a évoqué la question il y a quelques minutes donc c'est pas la peine je pense d'épiloguer. Il y a une erreur de plume puisque c'est une proposition d'augmentation non pas de 150 000 mais de 200 000 € pour le remettre au moins au niveau où il était enfin au niveau de départ. Sachant que juste en passant dans l'exposé des motifs nous rappelons que l'an dernier nous avons proposé un amendement d'augmentation de 150 000 € du budget du CCAS et que vous avez pris, vous avez refusé évidemment et vous avez fait une décision modificative en cours d'année pour augmenter le budget du CCAS de 150 000 €. Comme quoi finalement c'était pas si idiot que ça et que peut-être que vous pourriez voilà réfléchir à deux fois avant de rejeter celui-là.

Un troisième amendement qui propose comme nous le faisons régulièrement une augmentation du budget pour les associations en augmentant la ligne dédiée aux subventions aux associations de 150 000 €. Bon là encore l'exposé des motifs j'en ai parlé tout à l'heure, le secteur associatif est en difficulté et il participe au filet social que nous pourrions aider davantage.

Un quatrième amendement d'augmentation du budget espace vert de 150 000 € pour notamment prévoir une politique d'accompagnement des plantations nouvelles et d'entretien des arbres au-delà de l'élague.

Un amendement numéro 5 qui est cette fois un amendement de diminution d'une ligne budgétaire en diminuant de 150 000 € la ligne budgétaire dédiée à l'installation de nouvelles caméras de vidéosurveillance dans la ville. Alors entre-temps nous avons après l'envoi de cet amendement nous avons des dernières réponses qui montrent que les montants en fait dédiés au BP 2025 sont un peu différents, mais en tout cas en enlevant 150 000 € on devrait arriver à peu près à un moratoire en fait sur l'installation des caméras de vidéosurveillance sur la ville. Sujet qui a été abordé par plusieurs groupes de la majorité soit-dit en passant.

Un sixième amendement qui propose une diminution du budget communication de la ville à hauteur de 200 000 € c'est-à-dire en gros 10 % du budget communication. Vous voyez on n'est pas des sauvages et avec comme exposé des motifs il n'est pas ! De dépenser 2 millions d'euros pour la communication de la ville, pour ne pas dire du maire Une diminution de 10 % est un minimum pouvant passer par une diminution des crédits liés au journal municipal ne serait-ce qu'en réintégrant son impression à l'imprimerie municipale qui est dotée de plusieurs centaines de milliers d'euros de budget et pourtant vous faites imprimer le journal municipal à Vénissieux de mémoire en tout cas à côté de Lyon ce qui en plus fait qu'il faut le rapatrier un jeudi sur deux pour la distribution dans les boîtes aux lettres ce qui est quand même assez aberrant à la fois en terme financier et en termes d'empreinte environnementale.

Et donc le septième amendement est un amendement d'équilibre ou un amendement de gage qui dit « l'ensemble des amendements présentés sont budgétairement équilibrés par leur compensation entre nouvelles dépenses et diminution de dépenses et pour le reste par une diminution du virement à la section d'investissement compensée par une augmentation du besoin de recours à l'emprunt à due concurrence. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci pour cette présentation. Je vais à présent mettre aux voix ces amendements. Vous avez compris que l'exécutif en demanderait le rejet Amendement numéro 1 sur l'augmentation de la masse salariale. Je mets aux voix qui est pour ? Qui s'abstient ? Pardon explication de vote ?

### Explication de vote de Monsieur Thomas METTEY– adjoint au maire délégué à la politique de la Ville

« Oui juste une explication de vote sur l'amendement numéro 1. Donc sur ce point et comme on l'a déjà demandé il faut continuer je l'ai dit dans mon intervention, mais je vais le redire. Il faut continuer bien sûr à écouter les revendications des organisations syndicales pour améliorer les conditions de travail de nos agents. À ce stade, si de nouvelles mesures devaient voir le jour dès cette année elles n'ont été pour le moment ni arrêtées, ni chiffrées hormis celles qu'on s'apprête à voter ce soir et qu'on va soutenir. Donc il n'y a pas de nouvelles mesures à ce stade arrêtées ou chiffrées. Donc lors de la négociation qui avait abouti aux mesures, en faveur des agents qu'on va voter ce soir, notre groupe avait demandé qu'on ne fiche pas une enveloppe en amont mais qu'on aille au... pour qu'on ne fiche pas une enveloppe en amont mais qu'on aille au bout du dialogue social et qu'au moment du compromis on chiffre ce compromis et on le vote en conseil municipal pour répondre aux besoins qui ont été exprimés. De la même manière ici, on ne souhaite pas figer une enveloppe en amont. On souhaite laisser le dialogue social se poursuivre jusqu'au bout et ensuite pouvoir voter en conseil municipal les dispositifs et les financements associés qui pourraient être décidés dès cette année. Voilà pour l'explication. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix donc qui est pour ? Qui s'abstient ? Une abstention. Proposition rejetée. Augmentation du budget du CCAS je mets aux voix. Thomas Mettey même explication ? »

### **Amendement N°1 présenté par Monsieur Serne : sur l'augmentation de la masse salariale**

Les lignes budgétaires liées aux diverses rémunérations et avantages en nature des agents de la ville sont abondées de 400 000 euros supplémentaires.

Exposé des motifs : Il s'agit, notamment, de prendre en compte d'une part les discussions encore en cours avec les organisations syndicales sur certaines de leurs demandes en matière de pouvoir d'achat, de prévoir la mise en œuvre de la prime télétravail, d'élargir aux ATSEM les avantages sociaux récemment attribués aux animateurs et animatrices de la ville et, enfin, de prévoir des revalorisations du régime indemnitaire dès l'année 2025.

**REJET** (A la majorité par 51 voix contre, 2 abstentions (Madame Murielle Maze, Monsieur Julien Guillot), 2 voix pour (Monsieur Pierre Serne et Madame Choukri Yonis))

### Explication de vote de Monsieur Thomas METTEY– adjoint au maire délégué à la politique de la Ville

« Oui pardon mais là aussi en cohérence avec ce qu'on a dit tout à l'heure. »

« Alors l'amendement propose une augmentation de 150 000 € qui reviendrait à une baisse si j'ai bien compris de 50 000 € par rapport au budget de l'an dernier. 200 000 ? Ça a changé ? Ben bon du coup on y est favorable en cohérence avec ce que j'ai dit tout à l'heure.

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

Merci beaucoup. Je mets aux voix qui est pour ? Qui s'abstient ? Proposition rejetée. Merci beaucoup. »

### **Amendement N°2 présenté par Monsieur Serne sur l'augmentation du budget du CCAS**

La ligne budgétaire dédiée à la subvention annuelle au CCAS est augmentée de 200 000 euros. Exposé des motifs : Dans contexte qu'il n'est pas utile de décrire en détails concernant les difficultés croissantes de toute une partie de la population, avec une remontée du chômage en plus des effets de l'inflation qui continuent à peser, il est important de faire plus via le CCAS. On notera au passage que nous avons proposé une augmentation identique lors du précédent BP, refusée mais traduite, quelques mois plus tard, dans une modification budgétaire du même montant...

**REJET** (A la majorité par 48 voix contre, 2 abstentions (Madame Murielle Maze, Monsieur Julien Guillot), 5 voix pour (Monsieur Pierre Serne, Madame Choukri Yonis, Monsieur Thomas Mettey, Monsieur Thomas Chesneaux, Madame Sidonie Peyramaure))

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« L'augmentation du budget pour les associations. Je mets aux voix qui est pour ? Explication de vote sur votre amendement Monsieur Serne ? »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui. Non juste une demande que vous annonciez les résultats parce que comme les gens voient pas la salle, vous dites rejeter ou adopter mais ce serait bien de dire combien il y a eu de votes pour les ok. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Sur le vote précédent il y avait, c'est-à-dire l'augmentation du budget pour le CCAS, il y avait 5 voix pour y compris les personnes qui sont représentées, une abstention et le reste des voix en contre. L'augmentation du budget pour les associations. Je mets aux voix qui est pour ? 2 voix. Qui s'abstient ? 1 abstention. Le reste étant contre il est donc rejeté. »

### **Amendement N°3 présenté par Monsieur Serne sur l'augmentation du budget pour les associations**

La ligne budgétaire dédiée aux subventions aux associations est augmentée de 150 000 euros.

Exposé des motifs : Dans un contexte de désengagement croissant de l'Etat et de difficultés majeures de toute une partie du secteur

associatif, il serait bon d'accroître notre aide en faveur des associations.

**REJET** (A la majorité par 51 voix contre, 2 abstentions (Madame Murielle Maze, Monsieur Julien Guillot), 2 voix pour (Monsieur Pierre Serne, Madame Choukri Yonis))

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« La diminution du budget de la vidéosurveillance qui est pour ? 2 voix. Qui s'abstient ? zéro abstention. La proposition est donc rejetée. »

**Amendement N°5 présenté par Monsieur Serne sur la diminution du budget de la vidéosurveillance**

La ligne budgétaire dédiée à l'installation de nouvelles caméras de vidéosurveillance est diminuée de 150 000 euros. Exposé des motifs : La politique d'installation toujours plus importante de caméras de vidéo-surveillance à Montreuil, y compris sur les écoles, alors même que jusqu'au sein des services de sécurité français leur efficacité est de plus en plus contestée doit s'arrêter, ne serait-ce que le temps qu'une évaluation objective et concrète soit faite du fonctionnement et du cadre de leur utilisation ainsi que de leur efficacité en termes de prévention comme d'élucidation. Les caméras ne peuvent pas remplacer la présence humaine sur le terrain.

**REJET** (A la majorité par 51 voix contre, 0 abstention, 2 voix pour (Monsieur Pierre Serne, Madame Choukri Yonis))

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

Diminution du budget communication qui est pour ? 2 voix, 3 voix. Qui s'abstient ? Pardon Monsieur Mettey ?

Explication de vote de Monsieur Thomas METTEY – adjoint au maire délégué à la politique de la Ville

« Oui une explication de vote. On s'abstiendra sur celui-là parce que bah on a dit ce qu'on avait à dire sur le budget de la communication. En revanche le montant peut-être qu'il est supérieur, peut-être qu'il est inférieur. Il faut y travailler comme on l'a dit tout précédemment. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Monsieur Mettey. Donc je reprends le vote qui est pour le budget ? Pour supprimer le budget de la communication ? Enfin le diminuer ? On peut supprimer le ... Allez ! Allez ! 1 2 3 !

**Amendement N°6 présenté par Monsieur Serne sur la diminution du budget communication**

Les lignes budgétaires dédiées aux diverses dépenses de communication sont diminuées de 200 000 euros.

Exposé des motifs : Il n'est pas normal de dépenser 2 millions d'euros pour la communication de la ville pour ne pas dire du maire. Une diminution de 10 % est un minimum, pouvant passer par une diminution des crédits liés au journal municipal (ne serait-ce qu'en réintégrant son impression à l'imprimerie municipale).

**REJET** (A la majorité par 48 voix contre, 3 abstentions (Monsieur Thomas Mettey, Monsieur Thomas Chesneaux, Madame Sidonie Peyramaure), 4 voix pour (Monsieur Pierre Serne, Madame Choukri Yonis, Madame Murielle Maze, Monsieur Julien Guillot))

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

Pour l'amendement de Monsieur Serne qui s'abstient ? trois abstentions. La proposition est rejetée. Donc l'amendement équilibre (Amendement 7 : **L'ensemble des amendements présentés sont budgétairement équilibrés par leur compensation entre nouvelles dépenses et diminutions de dépenses et, pour le reste, par une diminution du virement à la section d'investissement compensée par une augmentation du besoin de recours à l'emprunt à due concurrence**) n'a pas lieu d'être puisque l'ensemble des amendements ont été rejetés.

**Amendement N°4 présenté par Monsieur Serne sur l'augmentation du budget espaces verts**

La ligne budgétaire dédiée aux espaces verts est augmentée de 150 000 euros.

Exposé des motifs : Il s'agit de prévoir un budget supplémentaire pour mettre en œuvre une politique d'accompagnement des plantations nouvelles et d'entretien des arbres, au-delà de l'élagage.

**REJET** (A la majorité par 48 voix contre, 3 abstentions (M. Mettey, M. Chesneaux, Mme Peyramaure), 2 voix pour (M. Serne, Mme Yonis))

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je vais maintenant passer à l'adoption du budget primitif 2025 conformément à l'article L. 2312-2 CGCT. Le budget primitif doit être mis aux voix par chapitre. Je crois qu'un certain nombre de conseillers ont souhaité manifester des votes différents par chapitre. Si les conseillers en sont d'accord peut-être qu'on peut annoncer les choses et s'éviter comme ça le vote fastidieux. Donc on m'indique que oui. Monsieur Mettey. »

Explication de vote de Monsieur Thomas METTEY – adjoint au maire délégué à la politique de la Ville

« Oui Monsieur le maire. Donc je répète à la suite de notre intervention orale que nous ne soutiendrons pas les dispositions de ce budget que nous avons dénoncées. Nous votons donc contre les chapitres qui contiennent ces dépenses ou ces recettes visées à savoir – c'est assez technique je vous prie de m'en excuser - les chapitres 23, 65 et 70. Par ailleurs nous nous abstenons sur le chapitre 11 en raison des éléments que nous venons d'évoquer sur le budget de la communication de la Ville. Nous votons pour les autres chapitres dont je n'ai pas les numéros sous les yeux et cela vaut pour l'ensemble de notre groupe. Je vous remercie d'en tenir compte conformément aux dispositions que vous venez de rappeler ce soir et de faire figurer le détail de nos positions dans le procès-verbal et je vous demande donc de confirmer que c'est bien pris en compte. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« C'est bien pris en compte et ça sera pris en compte du coup dans le détail du vote par chapitre. Nous avons pris en compte l'ensemble des votes que vous venez d'exprimer positifs comme contre. Merci. Est-ce que les autres vous voterez contre sur l'ensemble je suppose et c'est également le cas pour la Droite. Donc cela bien été noté. Pour la formalité si vous en êtes d'accord vu l'importance du budget je propose de faire disons un vote à main levée sur comment, donc je mets le budget au vote par chapitre étant entendu le positionnement des conseillers et des conseillères sur l'ensemble des chapitres particuliers. Ok ! On fait le vote global et on indiquera dans le compte-rendu les points particuliers. Je mets aux voix qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée dans les conditions que nous avons indiquées. Le budget de la collectivité est donc adopté. Merci beaucoup. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### A la majorité

### DECIDE

Article 1 : Adopte le budget primitif pour l'exercice 2025, par nature, avec vote formel sur chacun des chapitres, tel que présenté en annexe et équilibré de la façon suivante :

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé chapitre	Montant	Vote
20	Immobilisation incorporelles	1 900 560,00	A la majorité par : Pour : 51 voix Contre : 4 voix : Mme YONIS, M. SERNE, Mme MAZE, M. GUILLOT
204	Subventions d'équipement versées	541 205,00	Même vote
21	Immobilisation corporelles	18 627 259,75	Même vote
OP 20160009	ECOLE JEAN JAURES	6 000,00	Même vote
OP 20170003	CROIX DE CHAUAUX	5 578 463,00	Même vote
OP 20170004	RESTAURATION DES MURS A PECHEs	425 000,00	Même vote
OP 20180001	GROUPE SCOLAIRE GUY MOQUET ESTIENNE D ORVES	52 000,00	Même vote
OP 20180002	EGLISE ST PIERRE ST PAUL	1 106 000,00	Même vote
OP 20220001	ECOLE HAUT MONTREUIL	13 780 000,00	Même vote
OP 20230001	BUPA SAISON 3	734 300,00	Même vote
OP 20240004	ANRU LA NOUE GS JOLIOT CURIE	200 000,00	Même vote
OP 20240006	ANRU MORILLON CENTRE SOCIAL ESPERANTO	760 000,00	Même vote
OP 20240007	ANRU MORILLON GS PAUL LAFARGUE	150 000,00	Même vote
10	Dotations, fonds divers	600 000,00	Même vote
13	Subventions d'investissement	100 000,00	Même vote
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000 000,00	Même vote
26	Participations et créances rattachées	100 000,00	Même vote
27	Autres immobilisations financières	492 540,00	Même vote
45	Opérations pour compte de tiers	750 000,00	Même vote
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00	Même vote
041	Opérations patrimoniales	10 000 000,00	Même vote
<i>Restes à réaliser 2024</i>		<i>4 766 289,29</i>	
<i>Résultat 2024 reporté</i>		<i>4 330 382,96</i>	

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>105 200 000,00</b>
--	-----------------------

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes

Chapitre	Libellé chapitre	Montant voté	Vote
13	Subventions d'investissement	9 000 000,00	A la majorité par : Pour : 51 voix Contre : 4 voix : Mme YONIS, M. SERNE, Mme MAZE, M. GUILLOT
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688)	20 232 619,35	Même vote
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 919 708,40	Même vote
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	20 001 000,00	Même vote
26	Participations et créances rattachées	100 000,00	Même vote
27	Autres immobilisations financières	500 000,00	Même vote
024	Produits des cessions	2 000 000,00	Même vote
45	Opérations pour compte de tiers	750 000,00	Même vote
021	Virement de la section de fonctionnement	13 600 000,00	Même vote
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000 000,00	Même vote
041	Opérations patrimoniales	10 000 000,00	Même vote
1068	<i>Excédents de Fonctionnement Capitalisés</i>	5 084 206,25	
<i>Restes à réaliser 2024</i>		4 012 466,00	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>105 200 000,00</b>	

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé chapitre	Montant voté	Vote
011	Charges à caractère général	45 700 000,00	A la majorité par : Pour : 48 voix Contre : 4 voix : Mme YONIS, M. SERNE, Mme MAZE, M. GUILLOT Abstention : 3 voix : M. METTEY Mme PEYRAMAURE, M. CHESNEAUX
012	Charges de personnel et frais assimilés	121 300 000,00	A la majorité par : Pour : 51 voix Contre : 4 voix : Mme YONIS, M. SERNE, Mme MAZE, M. GUILLOT
014	Atténuation de produits	430 000,00	A la majorité par : Pour : 51 voix Contre : 4 voix : Mme YONIS, M. SERNE, Mme MAZE, M. GUILLOT
65	Autres charges de gestion courante	56 350 000,00	A la majorité par : Pour : 48 voix Contre : 7 voix : Mme YONIS, M. SERNE, Mme MAZE, M. GUILLOT, M. METTEY Mme PEYRAMAURE, M. CHESNEAUX
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	230 000,00	A la majorité par : Pour : 51 voix Contre : 4 voix : Mme YONIS,

			M. SERNE, Mme MAZE, M. GUILLOT
66	Charges financières	5 300 000,00	A la majorité par : Pour : 51 voix Contre : 4 voix : Mme YONIS, M. SERNE, Mme MAZE, M. GUILLOT
67	Charges spécifiques	290 000,00	A la majorité par : Pour : 51 voix Contre : 4 voix : Mme YONIS, M. SERNE, Mme MAZE, M. GUILLOT
023	Virement à la section d'investissement	13 600 000,00	A la majorité par : Pour : 48 voix Contre : 7 voix : Mme YONIS, M. SERNE, Mme MAZE, M. GUILLOT, M. METTEY Mme PEYRAMAURE, M. CHESNEAUX
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000 000,00	A la majorité par : Pour : 51 voix Contre : 4 voix : Mme YONIS, M. SERNE, Mme MAZE, M. GUILLOT
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>258 200 000,00</b>	

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé chapitre	Montant voté	Vote
013	Atténuation de charges	500 000,00	A la majorité par : Pour : 51 voix Contre : 4 voix : Mme YONIS, M. SERNE, Mme MAZE, M. GUILLOT
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 300 000,00	A la majorité par : Pour : 48 voix Contre : 7 voix : Mme YONIS, M. SERNE, Mme MAZE, M. GUILLOT, M. METTEY Mme PEYRAMAURE, M. CHESNEAUX
73	Impôts et taxes	65 000 000,00	A la majorité par : Pour : 51 voix Contre : 4 voix : Mme YONIS, M. SERNE, Mme MAZE, M. GUILLOT
731	Fiscalité Locale	133 000 000,00	Même vote
74	Dotations et participations	27 400 000,00	Même vote
75	Autres produits de gestion courante	4 400 000,00	Même vote
76	Produits financiers	50,00	Même vote
77	Produits spécifiques	284 794,67	Même vote
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00	Même vote
<i>Résultat 2024 reporté</i>		<i>7 115 155,33</i>	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>258 200 000,00</b>	

Dans son ensemble le Budget primitif pour l'exercice 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes comme il suit :

- Section de fonctionnement : 258 200 000,00 euros

- Section d'investissement : 105 200 000,00 euros

Article 2 : Autorise le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors chapitre 012 dépenses de personnel) au sein des sections de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Article 3 : Autorise le versement des subventions figurant dans l'annexe du document budgétaire (annexe IV B8).

Article 4 : Donne délégation au maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la commune ou à la sécurisation de son encours de dette, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et dans les conditions et limites définies ci-après.

Article 5 : Autorise le maire à contracter, au titre de l'exercice 2025 et tel que prévu au budget primitif, des emprunts pour un montant maximum de 20 232 619,35 euros et à signer les contrats de prêts correspondants.

#### **DEL20250326\_4 : Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025**

##### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous avons à présent à voter en conséquence les taux de fiscalité locale directe pour l'année 2025 ainsi que Philippe Lamarche a eu l'occasion de le présenter. Les taux resteront inchangés. Je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée à l'unanimité. À l'unanimité moins trois votes contre. Pardonnez-moi. Euh oui j'ai eu une sorte d'élan... »

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

4 voix contre : Choukri YONIS, Murielle MAZE, Julien GUILLOT, Pierre SERNE

#### DECIDE

Article 1 : Fixe les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 43,51 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 35,38 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) : 26,76 %

#### **DEL20250326\_5 : Evolution de la participation employeur à la prise en charge de la complémentaire santé pour les agents de la ville adhérant à une mutuelle labellisée**

##### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Alors la délibération numéro 5 évolution qui est l'évolution de la participation employeur à la prise en charge de la complémentaire santé pour les agents de la ville adhérant à une mutuelle labellisée. Je crois Monsieur Bedreddine que vous présenterez la 5 et la 6 d'un même mouvement. Je vous passe donc la parole. »

##### Présentation de la délibération 5 et 6 par Monsieur Belaïde BEDREDDINE – adjoint au maire, délégué au personnel, dialogue social, affaires générales, état civil, élections

« Aujourd'hui, nous nous réunissons pour discuter d'un sujet crucial pour notre collectivité, la revalorisation des dispositifs d'action sociale en faveur des agents municipaux. Avant de présenter les propositions retenues et dans le cadre de transparence, je tenais à vous dire que deux propositions qui ont été faites n'ont pas été retenues. La prime inflation, cette prime a été rejetée en raison de l'absence de la base réglementaire claire. Sans un cadre défini, il nous a paru difficile de garantir une mise en œuvre équitable et pérenne, bien que nous comprenions l'importance d'une solution immédiate d'un soutien immédiat face à l'inflation. Nous devons nous assurer que toutes les mesures adoptées soient durables et justes pour tous. Je rappellerai que la mairie de Bagnolet, par exemple, la prime de 13e mois qui est versée en deux fois comme à Montreuil, a été remise en cause. Il a fallu, ce sont les syndicats qui se sont battus. Ils ont réussi à réintégrer leur salaire mais une prime n'est pas garantie d'être payée par le trésorier public aujourd'hui. Le forfait télétravail, cette mesure a également été écartée. Le télétravail n'est pas obligatoire contrairement à d'autres collectivités. Nous n'avons ni bureau office ni flex office et chacun a un poste de travail et la grande majorité de nos agents ne pouvant pas être, ne peuvent pas bénéficier du télétravail parce qu'ils travaillent en contact des administrés ou ils ont des travaux physiques à faire. Il nous a semblé plus judicieux de concentrer nos efforts sur des dispositifs profitant à plus grand nombre. Les agents en télétravail reçoivent déjà un chèque restaurant le jour où ils télétravaillent et nous avons choisi de renforcer des dispositifs existants qui touchent l'ensemble des agents qu'ils soient en télétravail ou sur site.

Nous devons garantir que nos actions bénéficient au plus grand nombre tout en respectant les contraintes budgétaires actuelles. Depuis plusieurs années, notre collectivité a mis en place des dispositifs ambitieux pour soutenir nos agents.

Plus de 2200 d'entre eux bénéficient d'un ticket restaurant interentreprise, 1100 de la mutuelle et environ 600 de la prévoyance. Ces dispositifs financés à hauteur de 2 millions d'euros par an témoignent de notre volonté de soutenir nos agents au-delà des minima réglementaires. Nous avons toujours cherché à être à l'avant-garde en matière de soutien social, en offrant des contributions supérieures aux exigences légales. Cependant, les contraintes budgétaires récentes exacerbées par la crise inflationniste ont limité notre capacité à revaloriser ces dispositifs. Malgré les révisions du point d'indice et du SMIC, le pouvoir d'achat de nos agents a continué de s'éroder. Il est donc juste et nécessaire que nous

prenions des mesures pour améliorer leur situation. Nous devons reconnaître et valoriser le travail quotidien de nos agents qui sont le moteur de notre collectivité. Ils sont en première ligne pour offrir des services publics de qualité à nos concitoyens. Il est de notre devoir de les soutenir dans cette mission.

Après des négociations constructives avec les organisations syndicales, nous proposons des évolutions suivantes. Pour le ticket restaurant, nous proposons d'augmenter la valeur faciale de 2,50 € pour le passé de 7 € à 9,50 € et d'étendre la participation bénéficiaire à hauteur de 60 % aux 750 plus bas salaires. Cette mesure représente une revalorisation de 35 % et un coût supplémentaire de 509 000 €. En augmentant la valeur des tickets restaurants, nous permettons à nos agents de mieux faire face à l'augmentation des coûts alimentaires. Cette mesure vise à garantir que chaque agent puisse bénéficier d'un repas équilibré et de qualité sans que cela ne pèse trop lourdement sur son budget. Pour la contribution employeur au restaurant interentreprise, elle sera aussi augmentée de 35 %, le reste à charge pour les agents diminuera. Cette mesure coûtera 35 000 € supplémentaires par an en soutenant davantage les restaurants, le restaurant interentreprise en encourageant une alimentation équilibrée et conviviale pour nos agents. Ce lieu de restauration est également un espace de rencontres et d'échanges favorisant la cohésion entre les équipes. Pour la mutuelle, nous revalorisons les seuils de revenus pour mieux refléter les évolutions salariales récentes. Les nouveaux forfaits seront de 40 € pour les revenus inférieurs à 2 500 €, 30 € entre 2500 et 3 500 € et 20 € au-delà. Le coût, cette mesure est estimée à 105 000 €, cette adaptation permettra à un plus grand nombre d'agents de bénéficier d'une meilleure surveillance, d'une meilleure couverture de santé. Nous devons garantir que chaque agent puisse accéder à des soins de qualité sans que cela ne devienne une source de stress financier. Pour la prévoyance, nous augmentons notre participation à 30 % et mettons en place un groupe de travail pour préparer le nouveau contrat cadre de 2026. Cette mesure coûtera 28 000 €. En renforçant notre participation à la prévoyance nous assurons une meilleure protection sociale pour nos agents et leurs familles. Ce groupe de travail sera essentiel pour anticiper les évolutions législatives et adapter notre offre en conséquence. Le coût financier pour la municipalité, l'ensemble de ces mesures représente un investissement significatif pour notre municipalité avec un coût total additionnel de 677 000 € par an. Ce montant vient s'ajouter aux 2 millions d'euros déjà alloués annuellement.

Euh et puis peut-être presque 750 000 € pour le COS qui est aussi des mesures sociales pour nos agents. Donc pour résumer ticket restaurant 509 000 € de plus, restaurant inter-entreprise 35 000 €, mutuelle 105 000 €, prévoyance 28 000 €. Il faut voir ces dépenses non pas comme une charge mais comme une opportunité d'améliorer la qualité de vie de nos agents. Par conséquent, la qualité de service rendu à notre municipalité. Ces mesures entreront en vigueur au cours de deuxième trimestre 2025. Un bilan sera effectué à la fin de l'année pour évaluer leur impact réel. De plus, nous assurerons une clause de revoyure annuelle pour ajuster les dispositifs en fonction de l'inflation et des contraintes budgétaires. Cette approche nous permettra de rester réactif, de garantir que nos actions resteront pertinentes et efficaces. Nous devons être capables de nous adapter rapidement aux changements économiques et sociaux afin de toujours offrir le meilleur soutien possible à nos agents. Par rapport à la question précédente si la valeur du point devait augmenter elle s'imposerait à nous et donc une DM serait forcément obligatoire. Pour conclure permettez-moi de partager une citation qui résonne particulièrement avec notre engagement :

« Le travail doit être l'émancipation et non l'asservissement de l'homme » Cette citation de Louis Blanc. Ces réalisations sont le fruit d'un dialogue constructif et d'une volonté partagée d'améliorer les conditions de vie de nos agents. Elles témoignent de notre engagement à soutenir ceux qui chaque jour contribuent au bon fonctionnement de notre municipalité et de nos services publics. Je tiens à remercier chacune et chacun des agents pour l'engagement et à saluer particulièrement les organisations syndicales et les services de la direction des ressources humaines pour la qualité des discussions menées. Soyez assurés que Montreuil est déterminé à oeuvrer pour la défense du service public local, pour une collectivité toujours plus juste et plus solidaire où les conditions de travail de nos agents sont au cœur de la réponse aux besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels, sportifs apportés aux Montreuilloises et aux Montreuillois. Merci de votre attention. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Yonis vous avez la parole. »

#### Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale Movico

« Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je souhaiterais dire un mot sur la qualité du dialogue social dans notre commune. En effet, je suis surprise que dans une commune telle que la nôtre, une commune dirigée par des élus qui se réclament du rassemblement de la Gauche et des écologistes, eh bien je suis surprise que dans une telle commune le dialogue social soit d'aussi mauvaise qualité. Pour illustrer mon propos je citerai le mouvement de grève des agents du secteur de la santé. La municipalité refusait la mise en place de la prime « Coquerel » et il a fallu que les agents se mettent en grève pour que vous acceptiez de leur verser ce que la loi avait prévu, qu'il leur soit versé. Au-delà de cet épisode, nous venons de le voir dans les échanges précédents, en 2024 l'exécution du budget a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 12 millions d'euros, de plus de 12 millions d'euros. Comment expliquez-vous dans ces conditions qu'une majorité comme la vôtre soit dans l'incapacité d'ouvrir le chantier du régime indemnitaire pour réfléchir de manière globale à la question du pouvoir d'achat de ces agents. Vous fustigez le comportement de l'État employeur et le sort fait aux agents publics au niveau national et en cela vous avez raison. Il serait utile qu'en tant qu'employeur vous vous appliquiez à vous-même les principes et les valeurs dont vous vous réclamez. Cette précision sur le dialogue social étant faite, je souhaiterais m'arrêter sur le coût des deux mesures qui nous sont proposées dans le cadre de ces deux délibérations, 105 000 € pour la première et 28 000 € pour la seconde. Au-delà de ces deux mesures, le coût de la revalorisation de l'ensemble des dispositifs d'action sociale en année pleine est évalué à 680 000 €. Pour permettre à chacun de mesurer les enjeux, il me semblait important de rappeler ici le budget événements que votre majorité vient de voter ce soir, 755 000 €. Pour ma part en regardant le montant du budget que vous consacrez aux événements, je dois dire que j'ai beaucoup de mal à comprendre que vous refusiez la mise en place du forfait télétravail pour les agents. Le montant de ce forfait est symbolique. On parle de 2,88 € par journée de télétravail effectuée dans la limite de 253,44 € par an. Et je ne comprends pas bien pourquoi effectivement ce qui est mis en place au niveau national ne trouverait pas à s'appliquer à Montreuil. C'est quand même fâcheux qu'une commune de Gauche qui a les moyens soit moins disante sur le plan social. Je voudrais conclure mon propos en rendant hommage à la mobilisation des agents et de leurs syndicats qui malgré les difficultés s'accrochent et font vivre la démocratie sociale. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci à vous chère Madame Yonis. Monsieur Leghmizi. »

#### Intervention M. Djamel LEGHMIZI – adjoint au maire, délégué à la voirie et au suivi des interventions du quotidien

« Monsieur le Maire, Cher.e.s collègues, Chères Montreuilloises et Chers Montreuillois,

La hausse continue du coût de la vie ces dernières années pèse lourdement sur le quotidien de nombreuses familles. Selon les estimations de l'INSEE, l'inflation annuelle moyenne s'est établie autour de 2 % en 2024 après des pics avoisinant 6 % au cours de l'année précédente. Les dépenses courantes qu'il s'agisse des factures d'énergie, du panier de course ou encore des transports ont ainsi bondi de façon particulièrement marquée entraînant pour beaucoup un réel affaissement du niveau de vie. Dans ce contexte les agents de notre collectivité ne sont pas épargnés. Ils subissent comme tout à chacun l'augmentation massive des prix et voir leur budget s'amenuiser mois après mois. Pour répondre à ces difficultés Montreuil s'est déjà engagée au-delà de ses seules obligations légales afin d'apporter un soutien concret au pouvoir d'achat de ses salariés.

Pourtant face à une inflation persistante il apparaît indispensable d'amplifier encore ces efforts. Nous nous félicitons donc des avancées significatives qui ont été négociées avec les syndicats en faveur des salariés de notre Ville. Ces mesures fruits d'un dialogue social constructif constituent des réponses pragmatiques et nécessaires à l'augmentation du coût de la vie.

En premier lieu, la revalorisation du titre restaurant passant de 7 à 9,50 € combinée à l'élargissement de la prise en charge à 60 % pour 250 agents supplémentaires permet d'adapter ce dispositif à la flambée des prix de l'alimentation. Alors que le budget alimentaire représente souvent une part importante des dépenses des ménages, ce coup de pouce est une aide directe pour faire face à la cherté croissante des produits du quotidien. En deuxième lieu, la réduction en moyenne de 2 € par repas du prix des déjeuners au restaurant interentreprise constitue un autre levier important.

Dans un contexte où le coût de la vie ne cesse d'augmenter, toute économie réalisée sur des dépenses essentielles comme l'alimentation hors foyer vient soulager le budget des agents. En 3<sup>e</sup> lieu, l'augmentation de la participation municipale à la mutuelle et à la prévoyance souligne la volonté de la Ville d'agir sur l'ensemble des postes de dépense. Il s'agit là d'une mesure de justice sociale qui associée à d'autres dispositifs déjà existants comme l'assurance habitation communale contribue à freiner l'envolée des charges fixes pour les foyers. Nous avons pleinement conscience que ces dispositions ne suffiront pas à compenser l'ensemble des hausses que subissent les montreuillois depuis plusieurs années notamment sur l'énergie ou les transports. Cependant elles traduisent un engagement clair de notre collectivité, celui de protéger le pouvoir d'achat de nos agents en portant une attention particulière à celles et ceux qui perçoivent les plus bas salaires. Ces avancées s'inscrivent dans un ensemble plus vaste de politiques municipales en faveur de la solidarité et du bien-être au travail. Nous devons continuer à œuvrer pour préserver le niveau de vie de tous et toutes et ces mesures marquent une étape importante dans ce sens. Je vous remercie. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Serne sera notre dernier orateur. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal Movico

« Oui merci. Sans vouloir répéter ce qu'a bien dit ma collègue Choukri Yonis, revenir quand même sur un certain nombre d'éléments. Evidemment on ne peut pas être contre ces avancées en matière sociale pour les agents de la commune mais quand même rappeler qu'il leur a fallu beaucoup d'efforts aux organisations syndicales pour ne serait-ce qu'être reçues par le maire au bout de plusieurs semaines de demandes vaines. Ce qui est quand même assez étonnant dans une ville comme Montreuil qui est non seulement une ville censée être de gauche mais qui est quand même aussi le siège de grande confédération syndicale.

C'est toujours très étonnant la façon dont il y a des réflexes de patron de choc qu'on a plutôt l'habitude de voir dans le privé ou chez des maires très à Droite. Par ailleurs on reste assez étonné par les réponses que vous faites pour refuser en fait d'accorder la prime de télétravail aux agents de la Ville. Vous dites en gros tous les agents ne pouvant pas télétravailler on donne pas la prime télétravail aux agents qui télétravaillent. Si on partait de ce principe ça ferait sauter beaucoup d'acquis sociaux parce que par définition tout le monde ne peut pas bénéficier strictement des mêmes primes et des mêmes avantages. De la même manière que la NBI, la bonification indiciaire ne vaut que pour un certain nombre de catégories d'agents et pas pour tous de la même manière que certains peuvent avoir l'étiquette et pas tous. Effectivement ceux qui télétravaillent ne sont pas ... enfin tout le monde ne peut pas télétravailler. En attendant ceux qui télétravaillent auraient droit théoriquement à cette prime qui a été défendue par les organisations syndicales y compris la CGT, qui a été défendue par l'ensemble des partis de Gauche y compris le Parti Communiste Français. Et donc c'est très étonnant que vous continuez à dire non pas de prime télétravail parce que ce serait inéquitable.

On peut se féliciter que maintenant désormais manifestement désormais la prime « Coquerel » soit rentrée dans les mœurs et que vous n'essayiez plus de l'attribuer seulement aux médecins et aux kinés et au détriment en tout cas du personnel administratif des centres municipaux de santé comme vous aviez tenté de le faire la première année et pas la peine de hocher la tête il y avait quand même une grève dans les centres de santé municipaux qui est quand même un exploit quand on sait un peu l'histoire et la sociologie politique des personnels des centres de santé municipaux. Autre sujet qui mériterait aussi peut-être de pousser d'un point de vue social votre refus d'aller au maximum des rémunérations possibles pour les apprentis.

Certes vous n'avez pas l'obligation de monter au taquet mais quand même on peut pas dire que les apprentis soient une catégorie d'agents salariés particulièrement favorisés et ça serait quand même assez logique, en tout cas ce serait assez de Gauche de monter au maximum possible légalement pour les apprentis recrutés par la Ville. Voilà on pourrait continuer. On espère qu'il y aura d'autres avancées. Il semblerait que vous ayez fait la totalité du mandat qui va s'achever dans un an sans avoir touché et sans avoir remis sur le tapis la question du régime indemnitaire. Vous vous plaignez régulièrement de la difficulté à recruter des nouveaux agents à Montreuil. Montreuil est considéré à l'extérieur comme un mauvais employeur du point de vue des rémunérations et du coup c'est pas très attractif effectivement quand on cherche à recruter. Enfin on peut pas terminer sans quand même rappeler que non seulement vous avez fait baisser la masse salariale globale sur le mandat mais que par ailleurs la part des fonctionnaires dans le personnel de la Ville et ça a un lien quand même avec les questions sociales parce qu'il me semblait qu'on défendait quand même plutôt le statut de la fonction publique et pas la contractualisation et la précarisation de l'emploi dans le public et vous avez fait augmenter la part des contractuels comme rarement auparavant et l'équilibre entre s'est fortement aggravé au détriment des fonctionnaires dans l'équilibre entre les différents types de statut au sein des 3000 et quelques agents de la Ville. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Bedreddine vous souhaitez apporter quelques réponses ? »

### Eléments de réponses apportées par Monsieur Belaïde BEDREDDINE – adjoint au maire, délégué au personnel, dialogue social, affaires générales, état civil, élections

« Oui il n'y a aucune leçon à recevoir de Gauche, de qui que ce soit ! Donc voilà ! Donc là les choses soient claires là-dessus. Sur la prime télétravail, un syndicat, la CGT a demandé qu'elle ne soit pas appliquée à la ville de Montreuil. Les autres syndicats, l'intersyndical ont demandé à ce qu'elle soit appliquée et donc j'ai poussé que des mesures qui faisaient l'unanimité envers les organisations syndicales. Donc voilà ! Après autre chose le télétravail, aujourd'hui, les agents ne sont pas obligés d'aller en télétravail et que dans un certain nombre de collectivités, avec le système des bureaux office, des bureaux, des flex, des flex office et d'un certain nombre de dispositifs ainsi ils n'ont plus de poste de travail, donc il faut qu'ils se répartissent leur présence au sein de l'entreprise pour savoir qui peut venir tel jour avec un poste de travail qu'il soit prêté pour la journée. C'est dire ce n'est plus son poste de travail. Alors qu'à la mairie de Montreuil on a fait le choix de conserver un poste de travail avec un ordinateur, un bureau fixe pour chaque salarié. Sur les apprentis, c'est une question d'enveloppe à un moment soit on prend moins d'apprentis on les paye plus soit on prend un maximum d'apprentis. Et vu la demande que nous avons de jeunes qui veulent rentrer en apprentissage dans notre collectivité on a préféré privilégier le nombre que une quantité plus faible parce que voilà c'est toujours intéressant de pouvoir former des jeunes et aujourd'hui le CNFPT prend moins en charge le coût des apprentis, qu'ils ont réduit la limite, ils ont réduit la liste énumérant les postes à forte à forte contrainte des autres postes où il y a vraiment des problèmes d'embauche. Donc voilà. Donc aujourd'hui l'apprentissage est essentiellement payé par la collectivité et n'a plus, quasiment plus d'aide de la part du CNFPT sur cette question-là y compris sur les coûts pédagogiques qui sont pas négligeables. Faut savoir que les coûts pédagogiques peuvent aller jusqu'à 30 000, 40 000 € par an pour une, pour certaines formations. Donc voilà. Donc soyons clair là-dessus. Je répondrai pas à toutes les questions parce que un certain nombre sont complètement mensongères et ne

*reflétant pas la réalité des choses. Juste sur le pôle santé qui s'était mis en grève avant que le décret d'application sorte et qu'il définisse clairement qui avait le droit de bénéficier et ainsi de suite. Donc on a juste attendu que le décret soit sorti pour pouvoir l'appliquer comme on l'a fait l'année dernière sans aucun souci, sans aucune difficulté. »*

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Merci beaucoup. Je mets aux voix donc la délibération numéro 5 contre ? Abstention ? Donc on est sur l'unanimité. Je suppose qu'on est sur le même vote sur la délibération numéro 6 ? On m'indique que oui. Unanimité également. Merci beaucoup »*

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accorde sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité au sein de ses effectifs, tels que définis dans l'article 4 de la délibération n°DEL20121220\_3 du conseil municipal du 20 décembre 2012, pouvant justifier de l'adhésion à un contrat labellisé de mutuelle (complémentaire santé).

Article 2 : Fixe le niveau de participation de la Ville comme suit :

- pour les agents dont le revenu mensuel brut est inférieur à 2.500 euros : **40 euros**
- pour les agents dont le revenu mensuel brut est compris entre 2.500 et 3.500 euros bruts : **30 euros**
- pour les agents dont le revenu mensuel brut est supérieur à 3.500 euros : **20 euros**

Article 3 : Dit qu'à cette participation s'ajoute un montant de 5 euros par enfant à charge inscrit sur la mutuelle de l'agent.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Article 5 : Dit que les dépenses résultant des dispositions de la présente délibération sont inscrites au budget de la Ville à l'article budgétaire 6455 (cotisations pour assurance du personnel).

Article 6 : Abroge la délibération n°DEL20181003\_2 du conseil municipal du 3 octobre 2018 portant évolution de la participation employeur à la prise en charge de la complémentaire santé (mutuelle) pour les agents de la Ville adhérant à une mutuelle labellisée.

#### **DEL20250326\_6 : Évolution de la participation employeur dans le cadre de la convention entre le CIG et la ville de Montreuil sur le contrat collectif prévoyance**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accorde sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque d'incapacité temporaire de travail. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CIG pour son caractère solidaire et responsable.

Article 2 : Fixe le niveau de participation au risque d'incapacité temporaire de travail à 30 % de la cotisation mensuelle due par l'agent.

Article 4 : Règle au CIG les frais de gestion annuels. La participation financière est due à compter de l'adhésion à la convention de participation. La facturation des frais de gestion annuels donne lieu à l'émission par le CIG d'un titre de recette.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention et tous ses avenants ainsi qu'à effectuer toutes les démarches qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Article 6 : Abroge la délibération n°DEL20191016\_57 du conseil municipal du 16 octobre 2019 portant Projet de convention entre le centre interdépartemental de gestion petite Couronne et la Ville de Montreuil pour l'adhésion au contrat collectif de prévoyance, en ce qu'elle fixait le niveau de participation au risque d'incapacité temporaire de travail à 25 % de la cotisation mensuelle due par l'agent.

#### **DEL20250326\_7 : Approbation et signature du Contrat Local de Santé 4 (2025-2029) de la ville de Montreuil**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Nous passons à l'approbation et la signature du contrat local de santé. Je passe la parole à Olivier Madaule. »*

## Présentation de la délibération par Monsieur Olivier MADAULE – adjoint au maire délégué à la santé

« Merci Monsieur le Maire, Madame, Monsieur,

Le conseil municipal doit décider de valider la 4ème génération du CLS, le contrat local de santé de la ville de Montreuil.

Le CLS est un outil qui nous permet au travers de fiches actions et de grands axes de travail de planifier et mettre en œuvre des politiques de santé ambitieuses sur notre territoire pour la période 2025 – 2029.

Cette démarche partenariale, tant dans la définition que dans la conduite de nos politiques publiques, est essentielle. Elle a été menée durant de longs mois et a notamment réuni 160 personnes à la salle des fêtes en septembre 2024.

Je tiens ici à saluer les participants et signataires :

La ville de Montreuil, L'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Préfecture, l'Inspection académique de l'Education nationale, les Hôpitaux André Grégoire et Ville-Evrard, l'Etablissement Public Territorial Est-Ensemble, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, le réseau NEF Naitre dans l'Est Francilien, l'association UNAFAM qui regroupe des parents d'enfants souffrant de troubles psychiques. Je tiens aussi à saluer le travail de la direction de la santé et de la coordinatrice du CLS Barbara Perelman, qui permet d'avoir un document de qualité, synthétique et complet. La précédente édition du Contrat local de Santé, présentée en 2018, avait fixé un certain nombre de priorités et d'objectifs. Depuis, l'ampleur des inégalités sociales et territoriales de santé demeure. Face à la maladie, nous ne sommes pas tous égaux : l'offre de soins, le logement et l'environnement urbain ont un impact sur la santé. Ces déterminants impactent tant la possibilité d'être touchés par la maladie que d'en développer des formes graves. Dans un monde en mutation, où les politiques publiques sont attaquées par le dogme de la rentabilité, où l'hôpital est fragilisé par le manque de moyens et d'investissement, où les déserts médicaux se développent, où la pénurie de personnel médical demeure, ou les sociabilités anciennes n'ont pas encore été remplacées par des nouvelles plus vertueuses, à l'heure où nous vivons plus longtemps, les besoins en termes de santé explosent. Permettre un accès égal à la santé est donc un enjeu politique majeur, un enjeu d'égalité et de justice sociale. À notre niveau, nous adoptons une approche globale de la santé qui englobe le soin, l'accès aux soins, la prévention, les impacts environnementaux sur la santé.

Ce contrat local de santé propose trois axes.

Le premier axe est d'améliorer les parcours de santé. Nous le savons, la ville de Montreuil dispose d'une offre publique de soins de haut niveau avec un hôpital et la présence de trois centres municipaux de santé répartis sur plusieurs quartiers de la ville qui offrent une large palette de soins médicaux et para médicaux et assurent des consultations sans rendez-vous. La santé mentale se développe également avec l'ouverture du centre de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent dépendant de Ville Evrard et situé boulevard de la Boissière. La réimplantation prochaine du CMPP devrait également se traduire par une augmentation de l'offre de soins. Nous travaillons à étoffer l'offre libérale où nous avons permis l'arrivée de plusieurs médecins. Avec la maison de santé Cap Horn et avec d'autres à venir comme le centre dédié à la santé des femmes qui ouvrira bientôt rue Garibaldi. Nous travaillons régulièrement avec Est Ensemble Habitat et avons plusieurs projets dont celui d'une maison de santé à la Noue dans le cadre du NPNRU.

Mais pour se soigner, l'accès aux droits est indispensable. C'est pourquoi, pour les plus précaires, nous avons mis en place et maintenu une PASS ambulatoire, avec l'ARS, qui permet d'accompagner vers l'ouverture de droits et la prise en charge médicale.

Du fait des politiques gouvernementales abaissant la prise en charge des soins par la sécurité sociale, la nécessité d'accéder à une complémentaire santé est indispensable. Cela avait conduit la ville de Montreuil dès 2018 à mettre en place une mutuelle communale, dispositif qui a été reconduit en 2023 avec un nouveau partenaire, la Mutuelle Familiale. Il faut noter que dans un contexte d'augmentation très importante des prix des mutuelles, cette année, les tarifs seront inchangés et il y a une participation significative de montreuilloises et de montreuillois à cette mutuelle. Améliorer les parcours de santé, c'est aussi développer l'éducation thérapeutique du patient auprès des malades souffrant d'ALD et les soins de support en cancérologie.

C'est agir autour des 1000 premiers jours de l'enfant, en assurant le suivi des femmes en sortie de maternité et auprès des pères avec la consultation organisée avec le CHI pour leur permettre de rentrer pleinement dans leur paternité. C'est renforcer les parcours autour des troubles du neurodéveloppement. A ce titre l'élargissement de l'offre d'accueil pour enfants autistes avec l'association AFG Autisme qui s'agrandit rue du Colonel Fabien avec 50 places en attendant l'ouverture d'un IME dans l'ancienne école Aragon, et avec déjà un centre de répit pour les parents durant les vacances, c'est une bonne nouvelle pour les 100 personnes en liste d'attente à Montreuil. C'est mieux accompagner la perte d'autonomie et le soutien aux aidants. Et c'est enfin suivre les personnes souffrant des syndromes de Diogène et de Noé.

Deuxième axe, développer la prévention et la promotion de la santé :

La prévention est essentielle, car elle évite d'être malade en adoptant certains comportements. C'est la première étape du soin.

C'est un axe prioritaire dans nos actions et d'abord en direction des jeunes.

La prévention pour les tous petits avec le processus de sensibilisation sur les dangers des écrans que nous menons avec les acteurs de la petite enfance, bientôt avec les acteurs de l'éducation et avec également une consultation en CMS qui va être bientôt organisée.

Dans les écoles aussi, ou bien se laver les mains, connaître les bases de l'hygiène bucco-dentaire, savoir ce qu'est une alimentation de qualité, repérer les cas d'obésité précoce, sont les actions que nous menons.

Pour les jeunes montreuillois de 18 à 25 ans, nous avons aussi mis en place le Déclik santé, un parcours de soins gratuit dans les CMS.

Nous continuons à sensibiliser largement sur la question des addictions. Et au travers de la Sexpo, nous développons également l'information sur la vie sexuelle. Nous agissons contre les IST en développant tests et traitement avec la PrEP qu'il est possible de prendre en CMS.

Nous impliquons aussi habitantes, habitants et personnes concernées avec notre Conseil Local de santé Mentale.

La délibération 30 que nous aurons d'ailleurs à voter ce soir plus tard illustre d'ailleurs le travail collectif qui est mené entre la ville, le secteur psychiatrique et les bailleurs, pour permettre de développer l'habitat inclusif pour 13 personnes souffrant de troubles mentaux en les accompagnant et en leur proposant un projet de vie collectif. Nous voulons soutenir les femmes avec la campagne d'information sur l'endométriose en luttant contre les violences faites aux femmes et pour dépasser les traumatismes de l'excision avec l'exposition que nous avons soutenue récemment et les nouvelles coopérations entre le CHI et les CMS. Nous allons vers les plus précaires en organisant des forums santé dans les foyers de travailleurs migrants, dans des résidences sociales comme la Cité Myriam ou auprès du camp de la rue Nungesser. Nous voulons vacciner le plus largement possible et développer le dépistage des cancers. Et toutes ces actions sont désormais mises en valeur lors du forum santé que nous organisons en mai, événement qui est devenu incontournable, auquel j'invite tout le monde, et qui sera renouvelé le 14 mai prochain avec la signature officielle du contrat local de santé, si le conseil municipal le décide. Avec toutes ces politiques d'aller vers, nous faisons le pari qu'adopter les bons gestes, repérer le plus tôt possible les problèmes, c'est la garantie de vivre en bonne santé.

Et enfin troisième et dernier axe, nous voulons promouvoir la santé dans toutes les politiques publiques d'abord avec le développement du sport santé et nous portons le projet de créer une maison sport santé nous demandons d'ailleurs au conseil municipal aujourd'hui de nous autoriser à déposer un projet de sport santé. Nous voulons aussi déployer largement les PSSM, les Premiers Secours en Santé Mentale. Nous continuons à travailler au travers de la Commission Communale d'Accessibilité, la CCA, pour prendre en compte les problématiques liées à l'accessibilité physique et numérique avec les personnes concernées. Nous voulons enfin favoriser un habitat et un cadre de vie sain. Pour cela, il faut agir dans les logements contre le saturnisme et sur la qualité de l'air intérieur. Et il faut agir à l'extérieur en sensibilisant aux moustiques tigres, aux perturbateurs endocriniens et à la pollution des sols. Vous le voyez, 5 ans d'actions à prévoir, donc avec des actions que nous menons et que nous allons mener qui sont riches et diverses.

Je vous invite donc avec enthousiasme à voter pour ce contrat local de santé ! Merci. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Yonis vous avez la parole. »

### Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

S'agissant du contrat local de santé soumis ce soir à notre approbation je voudrais tout d'abord saluer la méthode parce que je la trouve très bonne. Je trouve que mettre l'ensemble des partenaires autour de la table et travailler en transversalité c'est essentiel pour être efficace et c'est ce qui est fait. Toutefois et je le regrette de mon point de vue ce document passe sous silence un certain nombre de sujets. Je vais illustrer mon propos en prenant trois exemples. Le premier exemple que je voudrais citer c'est la question de l'habitat insalubre.

L'insalubrité est prise en charge sous le plan de la lutte contre le saturnisme dans ce document et à ce titre d'ailleurs le travail qui est mené en la matière par le service communal d'hygiène et de santé est à saluer. En revanche, la question de l'insalubrité notamment dans le logement social est un angle mort. Pourtant dans beaucoup de cités de notre ville la situation est critique. Nombreux sont les enfants qui sont suivis pour des problématiques de santé liées à l'état du logement qu'ils habitent. En disant cela je pense par exemple aux troubles respiratoires qui sont liés à l'humidité et aux moisissures qui se développent dans ces logements. Les diagnostics sont posés.

Parfois même certains locataires ont des constats faits par le service communal d'hygiène et de santé mais malheureusement rien ne se passe et le bailleur social est souvent aux abonnés absents. Je vais prendre par exemple l'exemple de ce qui se passe à la cité Châteauudun où par endroit l'humidité est telle que même le lavabo ne tient plus dans le mur. Quand j'apprends qu'Est Ensemble Habitat prévoit la rénovation de cette cité en 2030 je trouve que c'est insensé et c'est surtout je crois ne pas prendre la mesure de l'état de la situation dans cette cité. Après le logement, je voudrais pointer un autre sujet en m'arrêtant quelques instants sur l'invisibilisation des problématiques de santé d'une partie des jeunes de 15 à 24 ans. De nombreuses fiches action évoquent les questions de prévention des addictions, la santé mentale, la vie relationnelle et affective des jeunes et c'est une très bonne chose, mais là aussi il y a un problème de taille puisque ces actions ne visent qu'une partie de ces jeunes, celle qui est intégrée, celle à laquelle la Ville a réellement accès. En effet, les actions proposées sont des interventions en milieu scolaire, des participations à des forums de jeunes, des participations à des groupes de travail. Comme je le disais tout à l'heure dans certains quartiers de notre ville c'est 40 % des jeunes de 15 à 24 ans qui sont déscolarisés et malheureusement compte tenu de l'état du service jeunesse, de l'état de la prévention spécialisée sur notre Ville et d'une manière générale de l'état des services publics de proximité, ces jeunes sont dans un angle mort des politiques publiques et souvent ce sont des jeunes qui subissent de manière cumulative beaucoup des problématiques que soulève le contrat local de santé. Je regrette que des outils tels que ce contrat local de santé ne soient pas utilisés pour prendre cette problématique à bras le corps et réfléchir à des modes d'accès et de suivi de cette catégorie de jeunes. Je voudrais finir en m'arrêtant sur les questions d'alimentation puisque ce contrat local de santé donc aborde également ce sujet. Il aborde le sujet de la promotion d'une alimentation favorable à la santé et c'est là également une très bonne chose. Simplement je regrette que là aussi vous évacuez du champ d'action tout un pan de la réalité vécue par un certain nombre d'habitantes et d'habitants sur notre ville. Vous évoquez les problématiques de sensibilisation à une alimentation saine et vous passez par perte et profit toute la problématique d'accès à l'alimentation. Une problématique qui pourtant est la réalité vécue par beaucoup de personnes sur la ville. Dans le prolongement de la stratégie alimentaire de territoire présentée lors de notre précédent conseil municipal vous occultez par exemple le sujet des cantines collectives et à Montreuil ce sont des cantines telles que celles des foyers ou encore la cantine des gilets jaunes. Les actions de sensibilisation telles que Miss Pomme, Classe Cuisine ou encore le Goût des Saisons c'est très bien, mais vous ne pouvez pas faire comme si nous n'étions pas élus sur une ville où pour une partie importante de nos concitoyennes et de nos concitoyens, la question qui se pose est aussi celle de l'accès à la nourriture elle-même. C'est dommage qu'après la stratégie alimentaire de territoire vous ayez encore une fois passé sous silence ce qui se passe dans notre ville autour de ces cantines. Je vous remercie. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci à vous. Madame Menhoudj vous avez la parole. »

### Intervention de Madame Halima MENHOUDJ – adjointe au maire déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale

« Oui bonsoir. Merci Monsieur le Maire, Chers collègues, Chères Montreuilloises, Montreuillois, Tout d'abord avant de présenter la ligne du groupe « Génération » je voudrais remercier Olivier Madaule, le remercier avec beaucoup de force puisqu'il a mené un travail de titan tout au long du mandat et le contrat local de santé traduit en tous les cas ton travail, le travail que tu as porté au nom de la majorité municipale, une politique de santé volontariste qui a favorisé davantage l'aller vers et favorisé l'accès aux soins pour toutes et pour tous. On te remercie fortement. Donc pour revenir au contrat local de santé et de façon plus globale et au-delà de Montreuil depuis plus de 20 ans l'hôpital public subit des réformes budgétaires qui l'affaiblissent. La tarification à l'activité impose une logique de rentabilité détournant les établissements de leur mission de soins.

La baisse des budgets a entraîné la fermeture de lits, la suppression de postes et une surcharge de travail. La précarisation des soignants aggrave la crise du recrutement. Cette approche comptable met en danger l'accès aux soins et fragilise notre système solidaire. Réduire la prévention c'est accroître les risques sanitaires et à terme les dépenses de santé. En négligeant cette priorité on favorise l'apparition de pathologies évitables surchargeant un système hospitalier déjà sous pression. Ce paradoxe budgétaire entraîne des coûts bien plus élevés à long terme mais surtout il pénalise les plus vulnérables. Par ailleurs sur une part de nos concitoyens de notre pays qui subit des attaques injustifiées je pense aux bénéficiaires de l'aide médicale d'État ciblés par des discours de rejet qui mènent à leur exclusion des politiques de solidarité et de santé. De même, l'absence d'une véritable politique de santé mentale laisse de nombreux citoyens sans soutien face à leurs difficultés. Miser sur la prévention c'est au contraire investir dans un avenir où la santé de chacun est préservée au bénéfice de toutes et tous. Je souhaite profiter de ce contrat local de santé à la hauteur des besoins des enjeux et des enjeux locaux pour alerter sur une récente mesure qui s'avère particulièrement dangereuse/ Le 15 numéro vital des urgences est aujourd'hui saturé conséquence directe d'un énième choix politique qui met en péril l'accès aux soins et affaiblit encore le service public de santé plutôt que de renforcer l'hôpital et d'ouvrir davantage de services d'urgence. Le gouvernement a choisi dans une impréparation totale de renvoyer les patients vers un standard téléphonique déjà surchargé. Les patients doivent désormais obligatoirement pardon passer par le 15 qui attribue un numéro pour permettre le remboursement des consultations par la Sécurité sociale. Ce mécanisme provoque un afflux massif d'appels en début de soirée entraînant une saturation dramatique des standards.

À force de négliger l'hôpital public et d'organiser la pénurie c'est la prise en charge des patients qui s'effondrent avec des conséquences parfois dramatiques. Nous ne nous résignons pas à ce constat d'abandon. Avec cette délibération nous soutenons le choix d'une santé accessible et durable et formons le vœu de construire l'avenir du système de soins. La santé de demain repose sur une approche globale et coordonnée plaçant les citoyens et les territoires au cœur des décisions. Pour y parvenir il est essentiel de développer une véritable culture de la prévention. Cela se passe par une meilleure information, une sensibilisation accrue et des actions concrètes visant à promouvoir des comportements favorables à la santé. Grâce au contrat local de santé, l'organisation des soins est repensée afin de proposer des parcours de santé lisibles, fluides et adaptés aux

besoins de tous les patients, de toutes les générations. Chaque individu doit pouvoir accéder facilement aux soins dont il a besoin sans rupture ni complexité administrative excessive. L'un des défis majeurs à grande échelle reste celui des ressources humaines en santé. Il est indispensable de former, recruter, fidéliser les professionnels de santé en Île-de-France afin de garantir un maillage territorial équilibré et d'une prise en charge efficace des patients. Et ce d'autant que l'État tarde à reconnaître pleinement l'engagement des professionnels du secteur du médico-social, excluant encore une grande partie d'entre eux des revalorisations du Ségur, malgré leur rôle essentiel dans l'accompagnement des plus vulnérables. Enfin une politique de santé ambitieuse implique une capacité à anticiper, gérer et prévenir les crises qu'elles soient sanitaires ou liées à d'autres enjeux de santé publique. L'optimisation des dispositifs de réponse aux urgences et la mise en place de prévention à long terme sont des priorités essentielles et on l'a vu nous à Montreuil avec la crise Covid dans la manière dont nous avons pu gérer avec efficacité grâce à nos centres de santé pour réussir ces transformations. Conclure oui. Oui pour réussir ces transformations. Il est primordial de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'objectifs communs et d'intégrer la santé dans toutes les politiques publiques. Seule une approche collaborative et concertée permettra de bâtir un système de santé plus résilient, équitable et adapté aux défis de demain.

Notre groupe votera donc cette délibération essentielle et en profitons pour apporter notre soutien à la délibération 30 qui permettra de favoriser davantage l'accès et le maintien dans le logement des parcours des personnes prises en charge par le secteur psychiatrique et le déploiement de l'offre d'habitat inclusif. Merci. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci chère Halima Menhoudj. Anne-Marie Heugas.

#### Intervention de Mme Anne-Marie HEUGAS – conseillère municipale EELV – Montreuil Ecologie

« Cher·e·s collègues, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois,

Tout d'abord je voudrais remercier certes Olivier Madaule pour sa présentation mais je voudrais aussi remercier les rédacteurs de ce contrat local de santé en les personnes de Monsieur Kaufmann et Madame Perelman parce que c'est vraiment d'une grande qualité et d'une grande richesse en termes de données et notamment de données concernant la santé de nos concitoyens, concitoyenne et quel que soit leur âge et leur milieu social. Donc c'est vraiment extrêmement instructif. Donc nous sommes aujourd'hui réunis pour approuver la signature du contrat local de santé numéro 4 pour la période 2025-2029. Permettez-moi au nom du groupe « Les Écologistes Montreuil Écologie » de souligner l'importance de ce nouvel engagement qui illustre la volonté de notre ville d'inscrire la santé dans toutes nos politiques publiques. Le contrat local de santé rappelons-le est un outil partenarial porté par la ville de Montreuil avec l'Agence Régionale de Santé, la préfecture, la sécurité sociale et toute une série d'autres acteurs. Cette année s'y ajoute le réseau NEF « Naître en Île-de-France », l'association UNAFAM alors il y a toujours des acronymes donc UNAFAM qui est une association qui regroupe des familles et amis de personnes malades et ou qui ont des handicaps psychiques et la communauté professionnelle territoriale de santé. Le contrat s'articule autour de trois axes stratégiques et de 15 fiches actions dont les objectifs sont de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, de construire une véritable culture de prévention et de promotion de la santé et de favoriser la coordination entre tous ces acteurs et ces actrices. Ce nouveau contrat local de santé nous invite à penser la santé de manière globale et cohérente. C'est là qu'intervient le concept « One health » ou « une seule santé » qui reconnaît que la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes sont étroitement liés. Nous le savons bien les pollutions atmosphériques aggravent les maladies respiratoires, les contaminations des sols impactent notre alimentation et la perte de biodiversité fragilise l'équilibre des milieux dont nous dépendons tous. Cela appelle à une réponse concrète, holistique, 11,4 % de Montreuilloises et de Montreuillois sont exposés à un niveau de cumul de nuisance et de pollution environnementale importante.

À Montreuil, l'application de ce concept se retrouve dans plusieurs orientations de ce contrat local de santé. D'abord l'axe 1 autour de la prévention et la promotion de la santé. En sensibilisant aux dangers de la surexposition aux écrans, aux addictions ou encore à la nécessité de vaccination. Nous protégeons non seulement les individus, mais nous créons aussi un environnement social plus sain et plus solidaire. Les actions autour de la périnatalité de la santé mentale ou encore de la vie affective et sexuelle intègrent déjà de plus en plus les déterminants environnementaux et sociaux qui influent sur la santé de chacun. Ensuite l'axe 2 le parcours de santé propose des dispositifs renforcés pour l'accès aux droits, la lutte contre les inégalités d'accès aux soins et l'accompagnement des publics vulnérables y compris des personnes en situation de handicap ou les proches aidants. Dans une logique « One Health » il ne s'agit pas seulement de soigner des pathologies il faut agir sur l'ensemble du continuum qui va de la prévention à la prise en charge sans oublier la qualité de l'environnement et du logement comme en témoigne l'accompagnement des situations de syndrome de diogène ou la mise en place d'un guichet unique pour la perte d'autonomie. Enfin l'axe 3 pour voir la santé et l'accessibilité dans toutes les politiques publiques rejoint parfaitement l'esprit, une santé. Il implique de penser la santé dans l'urbanisme, la mobilité, l'alimentation, la protection de la biodiversité, la prévention des pollutions ou encore la construction d'une maison sport santé. Et effectivement en adoptant une approche transversale nous encourageons la pratique d'activités physiques et sportives adaptées. Nous encourageons la pratique d'activité physique et sportive adaptée. Nous aménageons un cadre de vie favorable à la santé et nous luttons contre les nuisances environnementales. Aujourd'hui on sait que 1 € investi dans les pratiques physiques sportives adaptées c'est 13 € d'économies en termes de dépenses de santé. Pour nous, écologistes cette vision globale est fondamentale. Agir pour la santé c'est aussi agir pour l'environnement, améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur, promouvoir les mobilités douces pour réduire la pollution automobile, soutenir les filières alimentaires locales et de saison, préserver les espaces de nature en ville. Toutes ces mesures ont des effets directs et indirects sur notre bien-être. Le contrat local de santé ne doit pas rester un simple document d'intention. Nous devons veiller à la bonne mise en œuvre des 15 fiches actions, au suivi rigoureux des indicateurs et à la participation active des acteurs de terrain. Le renforcement de la gouvernance partagée, l'implication des habitants et des habitantes dans les démarches à l'ère où les sorts des initiatives de type sports sur ordonnance sont autant de leviers pour passer de la théorie à la pratique. Je souhaite au nom de notre groupe saluer la qualité du travail réalisée par la direction de la santé, les services municipaux et l'ensemble des partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce nouveau contrat local de santé. Nous espérons que cette démarche s'accompagnera d'une montée en puissance de l'approche « One Health ». J'ai presque fini. Pour que Montreuil demeure une ville exemplaire dans la lutte contre les inégalités de santé, la production, de l'environnement et la construction d'un avenir plus sain et plus résilient pour toutes et tous. Nous voterons bien évidemment en faveur de ce contrat local de santé. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Bonneau sera notre dernière oratrice. »

#### Intervention de Madame Michelle BONNEAU –

« Merci Monsieur le Maire, Cher·e·s collègues, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois,

Il nous est proposé aujourd'hui l'approbation et signature du contrat local de santé de 4<sup>e</sup> génération pour les années 2025 à 2029 de la ville de Montreuil, cet outil porté par l'Agence Régionale de Santé. La ville permet de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Aux partenaires originels cités par mes collègues se sont ajoutés cette année la NEF « Naître dans l'Est Francilien », « UNAFAM » Union Nationale de Famille et Amis, de personnes malades et ou handicapés psychiques et le « CPTS » Communauté Professionnelle Territoriale de

Santé. Concernant les trois axes stratégiques déclinés, prévention et promotion, parcours de santé et promouvoir la santé et l'accessibilité dans toutes les politiques publiques nous partageons leur choix ainsi que celui des 15 fiches actions qui en découlent. Et d'ailleurs j'en profite pour dire que j'ai participé à différents comités de pilotage et que bien entendu ce travail a été fait en commun. Et merci à toutes les équipes de la façon dont ça s'est passé parce qu'il y avait une véritable écoute qui répond évidemment à un véritable besoin sur la ville de Montreuil. À l'aune d'une augmentation du nombre de personnes âgées sur le territoire de Seine-Saint-Denis comme en France nécessitant plus de soins à domicile il est à noter concrètement que faire une prise de sang à domicile à Montreuil est devenu quasiment impossible. En quelques années la situation s'est dégradée. Mon collègue le sait puisque je le harcèle parfois en lui envoyant des mails en disant "Mais qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce qu'on peut faire ? » Alors on fait le maximum mais le maximum n'est vraiment pas suffisant. Bien sûr que la faute ne nous incombe directement mais qu'il nous faut trouver des solutions. Les familles, les aidants d'enfants, les aidants d'adultes, les aidants de personnes âgées ou handicapées se retrouvent dans la difficulté de trouver des solutions. Comment résoudre le besoin exponentiel de soins à domicile lorsque le manque de personnel se fait cruellement sentir d'où la nécessité d'un CPTS que je salue vraiment parce que pour développer la coordination entre les professionnels de santé, les associations et les services municipaux on en voit l'utilité. Les soins infirmiers restent des métiers en tension. Les exigences émotionnelles sont immenses et la fatigue physique pesante et s'ajoute à ces difficultés des rémunérations souvent largement insuffisantes. Le développement du sport santé apparaît comme une évidence et les partenaires de la semaine bleue qui mettent un focus sur les personnes âgées l'ont bien compris à travers une offre de sport riche et inventive. Le conseil des aînés de Montreuil en réflexion sur des commissions santé, handicap, alimentation isolement de la personne âgée et merci à tous ceux qui les invitent dans leur réunion, leur commission. Il s'en parle de ces sujets afin de participer à une réflexion globale de la santé pour notre ville.

La ville est engagée depuis longtemps dans une approche transversale promouvant la santé dans toutes les politiques publiques. Dans l'annexe 1 du contrat local de santé le diagnostic démographique est édifiant 30,6 % de la population vive en quartier politique de la ville soit 34 000 montreuillois faisant apparaître de fortes inégalités socio-économiques avec des ménages vivants sous le seuil de pauvreté qui dépasse les 35 % à la Noue, Montreau Ruffins, Grands Péchers, Ramenas, Fabien. L'engagement des socialistes pour une politique globale de santé au service d'une société de soins est constant. Le groupe « Montreuil Socialiste » approuve le contrat local de santé tel qui nous est proposé aujourd'hui, remercie toutes celles et ceux qui ont contribué. Sa clarté et sa volonté d'action diverse pour favoriser la santé pour tous et dans tout le territoire sont à saluer. Je vous remercie. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix la délibération numéro 7 contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### A l'unanimité

### DECIDE

Article 1 : Approuve le contrat local de santé 4 (2025-2029) de la Ville de Montreuil, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ledit contrat ainsi que les actes administratifs en découlant.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer et à déposer une demande d'habilitation Maison Sport Santé, répondant aux axes du contrat local de santé.

## **DEL20250326\_8 : Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Montreuil et la Fondation Le Refuge pour la promotion de l'égalité et de l'inclusion, contre la haine et les discriminations LGBTQ+**

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Si l'assemblée en est d'accord je présenterai d'un même mouvement les délibérations 8 et 9.

En 2024, l'observatoire des vulnérabilités queers rapportait que 20 % des jeunes majeurs LGBTI entre 18 et 24 ans ont déjà été confrontés au sans-abrisme. Le nombre d'actes violents envers les personnes LGBTQI+ a augmenté de 5 % entre 21 et 23 d'après le rapport annuel de SOS homophobie.

Face à ces constats inquiétants la fondation « Le refuge » reconnue d'utilité publique lutte et agit concrètement pour aider les jeunes LGBT à sortir de situations d'exclusion et de précarité et à prévenir les violences et les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre. La fondation offre 250 places d'hébergement à des jeunes chassés de leur domicile familial. Cette offre déjà importante reste malheureusement insuffisante et la fondation enregistre autour d'un millier de demandes d'hébergement par an. À Montreuil, nous sommes fiers de défendre des valeurs de lutte contre toutes les formes de violence et contre l'exclusion des minorités et des personnes vulnérables. Nous voulons protéger chacune et chacun quelle que soit leur situation et leur identité. Pour rester fidèle à ces engagements nous avons souhaité renforcer encore un peu plus notre action publique auprès des acteurs engagés dans la protection des minorités de genre ou des minorités sexuelles en s'engageant dans un partenariat avec « le Refuge » pour permettre à la fondation d'étendre son activité. Devant le grand nombre de situations de rupture familiale et d'exclusion sociale, nous ne pouvons que constater la nécessité absolue d'accompagner dans leur reconstruction émotionnelle les jeunes LGBTQI+ victimes de violence et de discrimination et parfois en situation de survie affective. Par la convention de partenariat proposée aujourd'hui et le bail professionnel qui l'accompagne, nous souhaitons permettre au « Refuge » de créer sa branche départementale en Saint-Saint-Denis dont le siège se situera dans un pavillon propriété de la ville et mis à disposition à titre gracieux. Grâce à ce siège départemental, la fondation pourra développer à Montreuil et en Saint-Saint-Denis son réseau d'hébergement mais aussi étendre ses actions de sensibilisation en direction des jeunes et dans les entreprises. Nous nous engageons à soutenir « le Refuge » dans ce développement et approfondir l'engagement de Montreuil en faveur de l'égalité et de l'inclusion. Nous avons également commencé un travail de mise en relation et de facilitation entre la fondation et les bailleurs sociaux actifs sur notre territoire pour permettre à la fondation d'augmenter leur nombre de places d'hébergement et ainsi accompagner davantage de jeunes. Montreuil est ainsi fière de pouvoir engager ce partenariat nécessaire avec « le Refuge » qui représente une bouée de secours pour des personnes en situation de détresse. Nous savons pouvoir compter sur le savoir-faire et la bienveillance des travailleurs et des bénévoles de la fondation. Je tiens à dire des remerciements particuliers pour son travail et pour l'instruction de ce partenariat mon premier adjoint Gaylord le Chequer pour avoir contribué de manière décisive à l'aboutissement de ce projet. Merci à toi. Si ça vous va on procède... Je vois qu'il y a des inscrits et des inscrites à une discussion commune sur les 8 et 9. Et je passe sans attendre la parole. Alors il y a cinq inscrits et la parole à

### Intervention M. Djamel LEGHMIZI – adjoint au maire, délégué à la voirie et au suivi des interventions du quotidien

« Monsieur le Maire, Cher.e.s collègues, Chères Montreuilloises et Chers Montreuillois,

Ce soir nous avons à l'ordre du jour l'approbation de la convention de partenariat avec la fondation « le Refuge » et la mise à disposition d'un pavillon municipal. Cet acte revêt une importance majeure pour notre ville car il concrétise une avancée dans la lutte contre les discriminations et la protection des personnes LGBT en particulier les jeunes en situation de rupture familiale. Nous le savons la France en 2025 n'a pas encore éradiqué l'homophobie et la transphobie loin de là. D'après les chiffres récents les violences anti LGBT restent à un niveau alarmant. Les milieux familiaux ne sont malheureusement pas épargnés. Beaucoup d'agressions LGBT signalées se déroulent dans la sphère domestique. Les personnes qui devraient trouver protection et affection dans leur famille se retrouvent souvent confrontées à des attitudes hostiles, des insultes ou des rejets, pire à des violences psychiques ou psychologiques. Ces violences intrafamiliales à l'encontre des personnes LGBT sont d'autant plus destructives qu'elles visent des individus parfois très jeunes en pleine construction de leur identité. Les conséquences sur leur santé mentale et leur bien-être sont considérables. Selon l'Observatoire de vulnérabilité queers, une personne queer sur 20 s'est déjà retrouvée à la rue ou a vécu un hébergement d'urgence. C'est 15 à 16 fois plus que la population générale européenne. À Montreuil comme ailleurs nous ne pouvons pas ignorer ces réalités. C'est précisément pour répondre à cette urgence que la fondation « le Refuge » a été créée. Reconnue d'utilité publique, elle propose un hébergement sécurisé et un accompagnement personnalisé pour les jeunes en détresse ainsi que des actions de sensibilisation et de formation. Présente dans 20 villes et 11 départements elle œuvre depuis plusieurs années à créer des espaces sûrs où les jeunes LGBT victimes de rejet familial, de discrimination ou de violence peuvent se reconstruire. Aujourd'hui nous avons l'occasion d'officialiser la venue de cette fondation sur notre territoire grâce à la signature d'une convention de partenariat et la mise à disposition d'un pavillon municipal.

Il s'agit d'un bail professionnel consenti à titre gracieux permettant à l'association de bénéficier d'un local adapté, de mener ses activités d'accueil, de suivi et de sensibilisation. En tant qu'écologiste je tiens à souligner à quel point cette démarche s'inscrit dans l'ADN de notre action politique. D'une part elle répond à l'exigence de justice sociale en proposant un refuge concret pour des jeunes souvent livrés à eux-mêmes après avoir subi des violences familiales.

D'autre part elle témoigne de notre attachement aux droits fondamentaux et à la lutte contre toutes les discriminations notamment celles fondées sur l'identité sexuelle ou l'identité de genre.

Cette collaboration avec « le Refuge » nous permettra aussi de déployer des actions de prévention et de sensibilisation au sein des établissements scolaires, des entreprises et des services municipaux. Trop souvent l'homophobie et la transphobie se nourrissent de l'ignorance, de stéréotypes et d'une méconnaissance des réalités LGBT. Grâce aux formations et aux campagnes de communication nous pourrions faire reculer ces préjugés et proposer un meilleur accompagnement aux personnes concernées. Par ailleurs ce partenariat illustre la volonté de Montreuil de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux, bailleurs, associations services de santé, mission locale et cetera. Il est essentiel que la fondation « le Refuge » puisse s'appuyer sur un maillage institutionnel et associatif solide pour offrir aux jeunes en détresse un parcours d'insertion cohérent et complet incluant l'hébergement, la recherche d'emploi, l'accompagnement psychologique et la médiation familiale quand cela est possible. Nous resterons mobilisés pour aider « le Refuge » à poursuivre son déploiement notamment en termes de solution d'hébergement. Enfin permettez-moi de rappeler que cette convention ne doit être qu'une étape. Si nous voulons réellement éradiquer les violences intrafamiliales subies par les personnes LGBT il nous faudra continuer à investir dans l'éducation, la prévention et la formation des professionnels de tous les horizons. Nous devons aussi soutenir d'autres structures de solidarité et nous assurer que Montreuil demeure un territoire inclusif pour tous et toutes. Au nom de mon groupe je me réjouis que notre conseil municipal approuve ce soir la convention de partenariat avec la fondation « le Refuge » et le bail professionnel qui lui permettra de s'implanter durablement dans notre ville.

C'est une victoire pour l'égalité et la dignité humaine et un signal fort envoyé à celles et ceux qui aujourd'hui encore subissent le rejet familial et la violence en raison de leur identité. Nous devons être fiers de porter ce projet.

C'est un pas de plus vers un Montreuil solidaire où chaque jeune ne sera pas laissé de côté pour cause de discrimination. Je vous remercie. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Sidonie Peyramaure. »

### Intervention de Madame Sidonie Peyramaure – conseillère municipale Montreuil Insoumise

« Monsieur le Maire, Cher.e.s collègues, Chères Montreuilloises et Chers Montreuillois,

La fondation « le Refuge » reconnue d'utilité publique héberge et accompagne les jeunes LGBT+ plus âgés de 14 à 25 ans rejetés par leur famille du fait de leur sexualité, de leur genre ou de leur questionnement identitaire. Elle compte aujourd'hui une vingtaine de dispositifs d'accueil et d'hébergement, héberge des jeunes à hauteur de près de 80 000 nuitées chaque année et répond à plus de 7000 appels sur la ligne téléphonique opérée par des bénévoles formés à l'écoute bienveillante et habilités à orienter les appels. Son action incontournable s'inscrit dans un contexte de montée des actes LGBTphobes en France qui se manifeste dans tous les plans de la société y compris au sein de la famille ou au travail. Nous nous réjouissons que cette fondation puisse installer son siège départemental à Montreuil et lui souhaitons la bienvenue. C'est une chance pour nos jeunes LGBT+ et pour l'ensemble de la ville. Les initiatives et dispositifs qu'elle portera à Montreuil contribueront à la nécessaire lutte contre les discriminations et en faveur de l'inclusion sociale de toutes et tous. Nous soutiendrons bien évidemment ces deux délibérations. Je vous remercie. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Loline Bertin vous avez la parole. »

### Intervention de Madame Loline BERTIN – adjointe au maire Montreuil Socialiste

« Monsieur le Maire, Cher.e.s collègues, Chères Montreuilloises et Chers Montreuillois,

Notre ville est un lieu fier de diversité et d'inclusion. Et pourtant, nous savons que des défis subsistent et que les discriminations persistent. Le besoin de les adresser est d'autant plus grand compte tenu du relativisme actuel qui tend à s'imposer à pousser à des retours en arrière en matière d'égalité de droit et à freiner donc d'autant plus le passage à l'égalité réelle. Le groupe « Socialiste » se réjouit donc de l'installation de la fondation « Le refuge » à Montreuil et du partenariat qui nous est proposé ce soir. Nous saluons tout ce qui vient d'être dit par le maire et par mes collègues sur lequel je ne reviens pas. Nous souhaitons la bienvenue au Refuge et nous aurons à cœur de travailler main dans la main pour créer un environnement où chacun peut vivre sa vie librement sans peur, dans le respect de la dignité sans distinction liée à l'identité de genre ou à l'orientation sexuelle. Ce combat est le nôtre sur la durée et ce partenariat s'inscrit en cohérence et dans la continuité des actions de la ville et de la majorité municipale. Je pense notamment à nos actions en faveur des plus jeunes puisque la démarche de renouvellement en cours du plan éducatif de territoire porté par Dominique Attia et Anne Ternisien donne une place importante à l'éducation non genrée et à la sensibilisation dès le plus jeune âge à la lutte contre les discriminations telles qu'elles soient. Je pense également à nos actions en faveur des victimes de discrimination dont la dernière en date consiste en la création début mars du dispositif « Demandez Angela » que nous avons porté avec mon collègue Baptiste

Perreau. Il s'agit d'un réseau de lieux publics et privés qui s'engagent à accueillir et à soutenir les personnes qui sont victimes de harcèlement de rue et de discrimination en raison de leur genre ou de leur orientation sexuelle sur l'espace public. Ce dispositif a pour but à la fois d'offrir une réponse concrète aux victimes en leur permettant de trouver un refuge, un lieu sûr, d'être accueilli, d'être écouté, soutenu et le cas échéant orienté et aussi de marquer dans l'espace public et de réitérer notre engagement contre toute forme de discrimination. Alors que le discours ambiant tend au niveau mondial au recul net des politiques anti-discriminations, on le voit aux États-Unis mais aussi en France où des entreprises américaines comme Google ou McDonald's renoncent une à une à leur politique d'inclusion, à leur politique de diversité d'antidiscrimination et à toutes les politiques de responsabilité sociale et environnementale. Montreuil doit continuer son rôle à la fois de bouclier et de boussole sur ces sujets. Le groupe « Socialiste » s'en réjouit et donc y contribuera activement. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Luc Di Gallo. »

#### Intervention de Monsieur Luc Di Gallo – conseiller municipal Générations Montreuil Ecologie et Solidarité

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois, Cher.e.s personnes dans toute votre richesse et pluralité d'identité de genre réunie ici en adelphté.

« E pur si muove » si pourtant elle tourne selon la légende ce sont les mots que Galilée aurait murmuré après avoir été contraint d'abjurer devant l'inquisition contraint de nier l'hypothèse selon laquelle la terre tournerait autour du soleil. Pourtant grâce à lui et à d'autres avant lui, l'humanité a fini par abandonner cette croyance dogmatique qui plaçait la terre au centre d'un univers anthropocentré. Cette thèse révolutionnaire n'était pas le résultat d'obscurités élucubrations mais le fruit d'observations minutieuses rendues possible par une invention formidable la lunette astronomique. En prenant les étoiles comme repère de référence, il mesura avec précision la danse des planètes et comprit qu'elle tournait autour du soleil en prenant les étoiles comme repère de référence. Ainsi, pour filer la métaphore, jusqu'au bout l'humanité a besoin de repères tels des phares qui indiquent le chemin à suivre pour éviter un danger. Or, par les temps qui courent le danger est bien là. Un repli identitaire et réactionnaire, une vision rétrograde et patriarcale de la société sont à l'œuvre, portés par des mouvements d'extrême droite aux quatre coins du monde. Interdiction de la marge des fiertés en Hongrie, attaques contre les personnes trans aux États-Unis. La liste des attaques contre les personnes LGBTQIA+ est vertigineuse. Ces violences ne sont pas abstraites. Elles se traduisent par des insultes, des agressions et des discriminations quotidiennes qui se répètent et se cumulent dans le parcours de vie des personnes concernées. Elles mènent parfois au pire. Les jeunes LGBTQIA+ ont deux à sept fois plus de risques de tenter de se suicider que le reste de la population. Des violences haineuses qui prennent la forme d'agression physique ciblant les personnes LGBTQ+. J'ai moi-même été victime d'un guet-apens homophobe où l'on m'a roué de coups de poings en m'insultant de sale pédé. Ces violences ne s'arrêtent pas aux portes de la maison et se manifestent au sein même du cocon familial. Combien de LGBTQ+ rejetés par leur propre famille ? Combien forcés de fuir ? C'est pour leur offrir un lieu ressources que nous voterons ce soir l'installation de la première antenne de l'association « Le Refuge » en Seine-Saint-Denis ici à Montreuil avant l'ouverture dans un avenir que j'espère proche d'hébergements passerelles dans notre ville pour les victimes de LGBT phobie. J'irai même plus loin. Ces repères ne servent pas seulement à éviter le danger. Ils nous guident, ils révèlent qu'un autre chemin est possible tel des laboratoires où se développent des antidotes à la haine. L'ouverture de cette antenne c'est une étoile de plus qui brille, une lueur d'espoir pour tant de jeunes. Montreuil, pas à pas, action après action, construit un environnement accueillant et inclusif. Une ville où chacun et chacune peut vivre librement sans peur, sans jugement. Nous le faisons en multipliant les initiatives comme le dispositif dont parlait Loline « Demandez Angela » contre le harcèlement de rue et je la remercie ainsi que Baptiste Perreau pour leur engagement en ce sens. Nous l'avons fait aussi par des campagnes de sensibilisation et de prévention contre notamment celle des guet-apens homophobes à chaque fois pour inonder l'espace public de bienveillance et reléguer les semeurs de haine à la marge. Ces actions portent leurs fruits. Les messages de soutien que j'ai reçus après mon témoignage en sont la preuve. Comme ce message d'un jeune de la Boissière. « J'habite Montreuil. Ça me plaît de savoir que j'habite dans une ville où l'on ne tolère pas ce genre d'acte. » Ou encore cet autre Montreuillois qui conclut son message « Votre témoignage invite à croire qu'il ne faut pas se résigner. Fier de Montreuil ». Oui nous pouvons être fier de Montreuil. Fier d'avoir vu naître ici il y a un an le premier bar LGBTQIA+ de Seine-Saint-Denis le « Montvenus ». Fier de bâtir un horizon dégagé là où d'autres cherchent à enfermer la société dans un passé fantasmé. Je suis d'ailleurs toujours heureux d'entendre des habitantes et des habitants de la ville de dire qu'ils et elles ne déménageraient pour rien au monde de Montreuil, car ils et elles s'y sentent bien en tant que LGBTQ+. Un horizon pleinement inclusif, heureux et paisible qui est encore malheureusement lointain, car nous en sommes effectivement réduits à ouvrir des lieux refuges pour des jeunes chassés de chez eux. C'est pourquoi je conclurai en citant ces vers de Baudelaire « comme vous êtes loin, paradis parfumé, où sous un clair azur tout n'est qu'amour et joie, où tout ce que l'on aime est digne d'être aimé, où dans la volupté pure, le cœur se noie. Comme vous êtes loin paradis parfumé. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup et Florent Gueguen sera notre dernier orateur. »

#### Intervention de Monsieur Florent GUEGUEN – conseiller municipal Monstreuil Rassemblée

« Merci Monsieur le Maire, Cher.e.s collègues, Chères habitantes, Chers habitants,

Une offensive autoritaire conservatrice et homophobe soutenue par des oligarques et les force de l'argent attaquent nos sociétés et remettent en cause nos libertés les plus fondamentales. En Russie, les associations qui soutiennent les personnes LGBTQ+ sont réprimées quand elles ne sont pas purement interdites et considérées comme agents de l'étranger. En Hongrie, comme cela a été dit, le parti de Viktor Orban propose un texte de loi visant à interdire toute marche des fiertés. Aux États-Unis, Donald Trump a promis de mettre fin à ce qu'il appelle le délire transgenre et a publié dès son arrivée un décret visant à interdire les personnes trans dans l'armée et entendant s'attaquer aux droits de toutes les minorités à l'école, à l'université ou dans l'administration. En France, le climat social et la mainmise de l'extrême droite sur certains groupes de médias alimentent les discours de haine et aggravent les discriminations parmi les jeunes et les plus âgés remettant en cause leurs droits les plus fondamentaux, leur contestant leur liberté d'orientation sexuelle ou d'identité de genre. L'observatoire des vulnérabilités queers nous rappelle que chaque jour cinq jeunes LGBTQ+ formulent une demande d'hébergement au refuge dont un mineur tous les 5 jours. En 2023, ce sont ainsi 1721 demandes d'hébergement qui ont été adressées à la fondation « Le refuge ». Au plan national, l'aggravation de la crise du logement en particulier du fait des attaques du gouvernement à l'encontre du logement social mais aussi à l'encontre de l'hébergement et des crédits d'hébergement laisse un trop grand nombre de personnes sans solution. Ainsi le projet du refuge qui prévoit de créer une plateforme de logements passerelles dédiée aux jeunes sans solution souvent exclus de chez eux par leurs parents et sans soutien familial sera défendu par notre municipalité. Il sera aussi défendu par Est Ensemble Habitat, premier bailleur public du territoire, qui sera pleinement mobilisé dans ce dispositif en mettant à disposition quelques logements passerelles. Mais il est évidemment essentiel que tous les bailleurs de la commune soient mis à contribution pour offrir des solutions de logement adaptées, diversifiées et sécurisées. Le Refuge propose aussi des actions de sensibilisation, une liste d'écoutes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et un accompagnement indispensable à des personnes qui cumulent précarité, mal-être et parfois souffrance psychique. Être condamné à la pauvreté, aux discriminations et aux privatisations sans fin n'est pas une fatalité. Toute l'année à Montreuil, la ville mène un travail de prévention dans les écoles, avec les associations, dans la rue, au travail. L'homophobie est l'affaire de tous, tout comme la lutte contre le

patriarcat. Montreuil a mis en place cela a été dit le dispositif « Angela » pour accompagner les victimes d'agression ou de violence dans la rue sexistes et sexuelles. Nous avons également une ligne dédiée en cas de guet-apens homophobes. Nous menons des campagnes de sensibilisation destinées aux plus jeunes dans les établissements scolaires de la ville. Ces dispositifs sont certes trop modestes pour répondre à la crise du logement, à la violence patriarcale, aux injustices du monde, mais il demeure souvent la seule solution pour de nombreux jeunes en Seine-Saint-Denis. Il demeure un espoir pour bâtir un monde meilleur fondé sur la tolérance et le respect des différences. Avec le Refuge, vous l'avez compris nous nous battons pour toutes et pour tous pour le droit au logement, pour les droits à une vie digne et épanouie. Merci donc au Refuge pour ce que vous êtes et pour ce que vous faites et vous pouvez compter sur « Montreuil Rassemblée » pour mener des combats communs. Nous vous souhaitons chaleureusement la bienvenue à Montreuil. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup cher Florent Gueguen. Je mets aux voix la délibération numéro 8 contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. »

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et la Fondation Le Refuge, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autoriser monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

#### **DEL20250326\_9 : Approbation de la désaffectation, du déclassement et du bail professionnel consenti au profit de la fondation Le Refuge, relatif au pavillon sis 22 avenue du Président Wilson**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je mets aux voix la délibération numéro 9 contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. »

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Constate la désaffectation et approuve le déclassement du domaine public du pavillon sis 22 avenue du Président Wilson, cadastré AK n° 12p.

Article 2 : Approuve le bail professionnel entre la Ville de Montreuil et la fondation « Le Refuge », relatif au pavillon d'une surface d'environ 71 m<sup>2</sup> situé 22 avenue du Président Wilson, cadastré AK n° 12p, à titre gracieux, pour une durée de six ans renouvelable une fois.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer le bail à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 4 : Dit que les recettes en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice en cours.

Article 5 : Autorise la société fondation « Le Refuge » à déposer sur la parcelle sise 22 avenue du Président Wilson, cadastrée AK n° 12p, toute demande d'autorisation d'urbanisme, et notamment une demande de déclaration préalable.

#### **DEL20250326\_10 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Montreuil et l'Association Aurore dans le cadre du dispositif : "Permanences emploi dans les quartiers"**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons à l'avant-dernière délibération avec présentation. Je passe la parole à Djeneba Keita pour la permanence emploi dans les quartiers. »

#### Présentation de la délibération par Madame Djeneba KEITA – adjointe au maire, déléguée à la vie économique, à l'économie sociale et solidaire, à l'emploi et à l'insertion

« Monsieur le Maire, Cher-e-s collègues,

Effectivement, il s'agit de la reconduction de notre partenariat avec « Aurore » sur les permanences emploi. Là, Aurore fait des permanences emplois dans les centres sociaux Grand Air, Esperanto, Lounes Matoub, La Noue, quartier Jules Verne et Gaston Lauriau. Je vous rappelle que les permanences emploi ont été créées par Montreuil lors du dernier mandat et ça a été repris par le département, la région et l'État. Ce qui fait que même « France Travail » commence à mettre en place les permanences emplois dans les villes. Donc on peut être fier de ça. Il y a aussi la mission locale qui fait des permanences emploi mais ça c'est mensuel. Les permanences emploi d'Aurore c'est hebdomadaire. On a aussi le GRDR qui fait maintenant une permanence emplois juste au centre social Lounès Matoub. On a aussi le PIJ à l'Hôtel de Ville et c'est des permanences hebdomadaires aussi et le PLIE qui fait des permanences au centre social Lounès Matoub et au centre social Grand Air. Ça aussi c'est hebdomadaire. On a le centre social Grand Air aussi tout seul qui fait les mardis les permanences emplois.

Donc il y a vraiment un maillage territorial sur ces questions. Si j'ai voulu présenter ça c'était pour expliquer un petit peu comment on fonctionne avec Est Ensemble puisque vous savez maintenant que la question de l'emploi est transférée maintenant sur Est Ensemble en collaboration avec

les services de la ville maintenant avec l'arrivée de Pauline Duche qui est la chargée de mission auprès d'Oriane et de Valérie Belard. On a vraiment discuté avec les services d'Est Ensemble et on travaille très bien ensemble et je vous remercie Monsieur le Maire ça nous a permis d'expliquer à Est Ensemble que ce que nous nous souhaitons sur Montreuil c'est de simplifier et clarifier la gouvernance des politiques d'emploi niveau local parce que dans la ville même si on dit que l'emploi c'est Est Ensemble, personne ne nous croit puisque effectivement on est les premiers en face des montreuillois et donc Est Ensemble est d'accord pour que eux y fassent leurs événements en collaboration avec nous. On peut aussi faire nos événements tout seul et puis on est là aussi pour accompagner dans l'organisation d'événements d'autres partenaires. Ce qui fait qu'on a eu au mois de mars le forum des cadres porté par France Travail et l'APEC, le forum des métiers de l'apprentissage porté par le lycée Eugénie Cotton, le forum Place à l'emploi porté par l'antenne de quartier Jules Verne et Est Ensemble Habitat, le forum du stage et de l'alternance stage dating qu'on connaît tous qui est porté du coup par nous, par la direction d'Oriane. On a aussi des collaborations avec Est Ensemble. On co-anime maintenant la coordination que Montreuil a créé, des acteurs de l'emploi et de l'insertion. Dans les réunions on a plus de 30 acteurs et actrices dans ces réunions qui leur permettent de solidifier leurs réseaux, de partager leurs pratiques. L'idée, c'était que effectivement, le dernier mandat, quand on a voulu créer, la délégation emploi certains même d'entre nous de l'ancien mandat nous reprochaient pourquoi on faisait l'emploi ici et pas sur Est Ensemble. Maintenant l'expérience a fait que les acteurs même ont reconnu que tout ce qu'on a mis en place c'était nécessaire pour eux euh parce qu'il y a beaucoup d'acteurs qui faisaient la même chose sur la ville et pour nous l'idée c'est pas la quantité mais c'est la qualité. C'est comment on fait le maillage et que les acteurs ils se marchent pas dessus sur certaines actions donc maintenant il y a la coordination des acteurs qui est en place, qui marche très bien, qui est maintenant dirigée par Est Ensemble et la ville de Montreuil. On a eu l'échange sur la feuille de route d'Est Ensemble sur la ville de Montreuil et effectivement on s'est rendu compte que tout ce qu'on a demandé a été pris en compte dans cette feuille de route d'Est Ensemble sur l'aspect économie sociale et solidaire et tout le monde est au courant que dans la ville c'est les premiers employeurs de Montreuil. On a le village de réemploi avec mon collègue Luc et le premier adjoint qui est en train de suivre son cours et la préparation de la programmation du mois de l'ESS qu'on fait chaque année. On a aussi la rencontre des structures du territoire pour accompagner, répondre aux besoins, mettre en lien et créer des partenariats. Je vous dis tout ça pour montrer que vraiment la venue de la chargée de mission a été très appréciée et on a vu les résultats tout de suite sur la ville. On a relancé aussi le club des entreprises sur la ville, on a contacté les autres clubs du territoire parce que effectivement on est sur un territoire qui est Est Ensemble c'est neuf villes et on assiste aussi les petits-déjeuners et dans les autres villes et on reprend sur la ville les associations du territoire sur le thème de l'emploi et de l'insertion ont commencé à mettre maintenant beaucoup de réunions sur place. Juste j'avais une demande sur le site internet de la ville qui n'est pas à l'image de la réalité de ce qui se fait sur l'emploi. Donc j'aimerais bien que mes services soient contactés enfin soit rapprochés puisque j'ai appris que le site est en construction ou en ré construction qu'on puisse vraiment mettre ce qui se fait réellement sur l'emploi et sur le développement économique sur Montreuil et cette année à la rentrée après les vacances on aura le grand forum entre le mois de février et le mois de mars. On a eu beaucoup d'événements sur la ville que ça soit des ateliers découverte, que ça soit les rendez-vous de l'emploi, que pour les femmes, que ça soit des préparations d'entretien, des matinales de l'alternance donc beaucoup de choses qui ont été mis en place dans la ville. Au mois d'avril on a aussi beaucoup de choses qui arrivent : Le salon de jeunes à venir à la porte de Montreuil, le stage dating qu'on connaît tous qui est chaque année sur la ville. Donc notre objectif vous l'avez compris c'est d'inclure dans le plan d'action de chaque acteur la question de l'aller vers, de ne pas rester dans les bureaux mais d'aller dans les quartiers à travers la participation ou l'impulsion d'action à l'échelle territoriale mais surtout de lutter contre le non recours aux droits et aux ruptures de parcours. Tout ça je terminerai par remercier à travers Oriane les services que ça soit Pauline enfin on a deux Pauline de Montreuil maintenant et Pauline d'Est Ensemble et Valérie Belard parce que la dynamique est relancée. Merci. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Rebelle vous souhaitez intervenir ? »

#### Intervention de Monsieur Bruno REBELLE – conseiller municipal EELV – Montreuil Écologie

« Monsieur le Maire, Cher-e-s collègues, Chères Montreuilloises et Chers Montreuillois,

Nous réussissons ce soir pour approuver la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et l'association Aurore qui vise à poursuivre l'organisation des permanences emplois au plus près des habitants de nos quartiers. Ces actions sur le terrain sont d'une grande importance pour nos concitoyens. Notre ville connaît un taux de chômage élevé avec plus de 15 000 demandeurs d'emploi en juillet 2024 dont la moitié sont inscrits depuis plus d'un an. Nous savons à quel point cette situation fragilise les personnes en recherche d'emploi en particulier celles qui sont isolées et qui rencontrent des difficultés dans l'accès à la formation ou à l'information. Face à ce défi l'association Aurore se présente comme un acteur indispensable grâce à son expérience solide dans l'accompagnement et professionnel des publics les plus éloignés de l'emploi. Depuis plusieurs années elle met en place des permanences dans différents quartiers de Montreuil en s'appuyant sur les centres sociaux, les antennes de quartiers comme ça a été rappelé dans un schéma de collaboration extrêmement bien lissé. Le bilan de l'année 2024 démontre l'efficacité de ce dispositif près de 200 permanences, plus de 180 personnes accompagnées, 42 retours à l'emploi confirmé, 14 entrées en formation et une majorité de publics issus des quartiers prioritaires. Au-delà des chiffres c'est avant tout un accompagnement de proximité qui apporte une réponse concrète aux difficultés rencontrées par nos concitoyens dans leur démarche. Qu'il s'agisse de rédiger un CV, de préparer un entretien d'embauche ou de réaliser des formalités administratives. Ce partenariat repose sur la volonté de travailler en transversalité, de créer des synergies avec d'autres structures comme la mission locale, les associations, les acteurs de l'économie sociale et solidaire et bien sûr France Travail. Le rôle de la ville consiste à faciliter cette mise en réseau, à proposer un accueil logistique et humain dans des lieux de vie de nos quartiers et à soutenir financièrement l'action d'Aurore pour garantir la pérennité de ses permanences. Le montant de 35 000 € alloué dans le cadre de la présente convention confirme l'engagement de Montreuil à faire reculer le chômage et les inégalités territoriales. Notre groupe se félicite de ce partenariat renouvelé, car il illustre une conception de la solidarité enracinée localement et fondée sur la coopération. Les personnes en recherche d'emploi ont souvent besoin d'un accompagnement global qui prennent en compte leurs besoins de formation, de logement, de mobilité ou encore de garde d'enfants. En s'appuyant sur l'expertise d'Aurore nous renforçons la capacité de la ville à répondre à ces enjeux de manière adaptée et réactive. Au-delà de l'accompagnement individuel nous saluons également la dimension collective de ces permanences à travers les ateliers qui aident les habitants à développer leurs compétences, à maîtriser les outils numériques et à retrouver une bonne dynamique. Dans un contexte où le chômage de longue durée peut provoquer une grande détresse psychologique et un sentiment de découragement le fait de trouver un lieu d'écoute et de conseil peut tout changer. C'est la preuve qu'il est possible grâce à des solutions de proximité d'accompagner efficacement les trajectoires professionnelles de celles et ceux qui se sentent parfois abandonnés par le service public de l'emploi. Notre vote sera bien évidemment favorable à cette convention. Nous estimons qu'elle est cohérente avec nos priorités. Favoriser l'insertion professionnelle, réduire les inégalités entre les quartiers et valoriser le travail associatif. Nous tenons à remercier les équipes d'Oriane pour leur engagement et leur professionnalisme ainsi que les services municipaux et tous les partenaires qui œuvrent au quotidien pour faire de Montreuil une ville solidaire. L'emploi est une question centrale pour de nombreuses familles et personnes seules de notre territoire. En nous appuyant sur les permanences emplois d'Aurore nous continuons à avancer vers un objectif partagé. Offrir à chacune et chacun les moyens de construire un avenir digne dans une ville qui ne laisse personne au bord du chemin. Cet objectif se traduira aussi dans les engagements nationaux des écologistes pour une garantie d'emploi, l'investissement dans les services publics et dans les industries d'avenir, pour une économie qui prenne soin des humains et de l'environnement. Je vous remercie. »

## Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je mets aux voix la délibération numéro 10 contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et l'association Aurore, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

### **DEL20250326\_11 : Adhésion de la Ville à l'association "Nos services publics"**

## Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Dernière délibération avec débat soit l'adhésion à l'association « Nos Services Publics ».

Ce que nous défendons disait Pierre Bourdieu en 1995 au moment des grandes grèves contre le plan Juppé, je cite "C'est une civilisation associée à l'existence du service public, celle de l'égalité républicaine, des droits à l'éducation, à la santé, à la culture, à la recherche, à l'art et par-dessus tout au travail. » À l'époque, Pierre Bourdieu appelait déjà à une réinvention des services publics et c'est je crois l'entreprise à laquelle s'attèle le collectif Nos services publics auquel il est proposé d'adhérer ce soir en tant que collectivité. Ce collectif a été fondé en 2021 au lendemain de la crise sanitaire dont on avait un temps espéré qu'elle aurait permis de rappeler l'absolue nécessité des services publics pour permettre à chacun et à chacun de vivre dignement. Il a été fondé par des agents publics contractuels comme fonctionnaires qui ont décidé de s'unir face à une perte de sens mue par leur loyauté à l'intérêt général.

Pour reprendre leur formule, « la loyauté c'est dire les problèmes plutôt que de les occulter ».

Dans le contexte actuel, le collectif Nos Services Publics propose aux collectivités territoriales de se porter adhérentes de l'association pour contribuer à faire vivre ce lieu d'échange et de réflexion producteur d'une vision des services publics alternative aux logiques néolibérales. Ce collectif est aussi un lieu de rassemblement pour tous les acteurs qui souhaitent défendre nos services publics par l'adhésion de Montreuil à l'association « Nos Services Publics ». Nous souhaitons ainsi nous inscrire dans cet engagement collectif. Rejoindre ce collectif c'est donc braquer les projecteurs sur la vraie réalité budgétaire. C'est dire que le problème ce ne sont ni les collectivités locales ni les dépenses de nos services publics mais par exemple les 60 milliards d'euros de recettes fiscales qui manquent à l'État chaque année au budget de l'État et qui résultent de choix gouvernementaux. Rejoindre nos services publics c'est également nous engager pour des projets qui réenchangent les services publics face à ceux qui considèrent que l'investissement dans nos services publics est une charge à réduire ou à détruire. C'est affirmer qu'une alternative positive écologique sociale est possible et qu'elle est juste. C'est aussi engager du travail, du temps, de la participation à ce collectif afin de réfléchir à l'avenir de nos services publics et de nos collectivités. Je passe la parole à Romain Delaunay. »

## Intervention de Monsieur Romain DELAUNAY – conseiller municipal, délégué aux centres sociaux

« Merci Monsieur le Maire, Mes Cher-e-s collègues,

Il me paraissait important de faire une rapide intervention, car sur cette délibération, car cette adhésion au collectif nos services publics comme vous avez pu le rappeler Monsieur le Maire n'est pas anecdotique et est fort en symbolique. Dans un moment où nos concitoyens ont le plus besoin de protection, nous ne pouvons que constater un recul manifeste du service public dans l'ensemble de notre pays singulièrement de la part de l'État avec une présence de moins en moins importante que ce soit dans nos quartiers mais aussi dans le monde rural. Ce phénomène s'est malheureusement accentué ces dernières années avec une forte accélération lors de la période du Covid, fermeture d'agence et de guichets de proximité, dématérialisation à outrance sans accompagnement des personnes en fragilité. Ce ne sont que quelques exemples de la dégradation d'un service public qui est un commun fondement de notre République. De fait, il répond de moins en moins aux attentes d'où l'utilité de ce collectif d'agents publics, de citoyens et de collectivités qui forment ainsi un espace de réflexion et d'actions pour tous ceux, toutes celles et tous ceux qui souhaitent retrouver le sens du service public. C'est une adhésion qui honore notre ville engagée pour offrir un service public municipal de qualité et qui marque son engagement pour faire entendre notre voix dans ce débat d'intérêt général à l'heure où certains politiques de notre pays souhaitent prendre exemple sur l'efficacité du gouvernement Trump et de son affidé Elon Musk pour détruire le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Je vous remercie. »

## Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix donc l'adhésion de la ville à l'association « Nos Services Publics » contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. À présent conformément à l'article 21 puisque nous avons une désignation à faire je vous propose de procéder au scrutin public. Pas d'opposition ? Merci beaucoup. La représentante proposée par la municipalité, Madame Alexie Lorca. Je n'ai pas d'autres candidatures. Merci beaucoup. Elle est donc réputée élue. »

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'adhésion de la commune à l'association "Collectif Nos Services Publics" au titre de l'année 2025.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à cette adhésion et à régler la cotisation annuelle d'un montant de 10 000 euros, pour l'année 2025.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné sous réserve des crédits alloués.

Article 4 : Procède, au scrutin public, à la désignation d'un(e) représentant(e) du conseil municipal au sein de l'association "Collectif Nos Services Publics".

Article 5 : Prend acte de la candidature de :

– Mme Alexie LORCA

Article 6 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne Mme Alexie LORCA représentante du conseil municipal au sein de l'association "Collectif Nos Services Publics" avec effet immédiat.

### **DEL20250326\_12 : Approbation du règlement d'attribution des places en crèches municipales à Montreuil**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons au début des délibérations sans présentation de rapport. Délibération numéro 12 sur l'approbation du règlement d'attribution des places en crèche municipale de Montreuil. Je mets aux voix contre ? Abstention ? C'est bien noté. Proposition adoptée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

47 voix pour

2 abstentions: Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Adopte le règlement d'attribution des places en crèches municipales à Montreuil, annexé à la présente délibération.

### **DEL20250326\_13 : Attribution de subventions aux collèges et lycées de Montreuil dans le cadre des projets scolaires pour l'année scolaire 2024/2025**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 13 des attributions de subventions aux collèges et aux lycées. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Proposition à l'unanimité. On indique que oui Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve le versement des subventions aux collèges et aux lycées détaillées dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 31 365 €, pour la réalisation de leurs projets scolaires au cours de l'année 2024/2025, sous réserve du vote du budget pour l'année 2025.

Article 2 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20250326\_14 : Approbation des conventions relatives à la refacturation à l'APEI Les Papillons blancs et à l'Etablissement public de santé Ville Evrard pour le transport d'enfants en situation de handicap par la ville de Montreuil respectivement vers l'IME Bernadette Coursol et l'IME de Ville-Evrard**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 14 les conventions pour Papillons Blancs Ville Evrard pour le transport d'enfants. Je suppose que c'est unanimité ? On m'indique que oui. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve le coût du chauffeur et le coût d'utilisation des véhicules définis comme suit :

- 26.71 € l'heure pour le coût chauffeur

- 1.70 €/h et 0.26 €/km pour le coût véhicule 9 places
- 2.60 €/h et 0.50 €/km pour le coût véhicule 20 places

Article 2 : Approuve les conventions de refacturation entre la ville de Montreuil, l'EPS Ville Evrard et l'APEI les Papillons Blancs de Vincennes pour l'organisation du transport des enfants en situation de handicap vers les IME de Ville Evrard et Bernadette Coursol pour une durée d'un an renouvelable 3 fois, annexées à la présente délibération.

Article 3 : Approuve les modalités de révisions annuelles des tarifs facturés sur les coûts salariaux et les frais de véhicules tels que définies dans les articles 3.3 et 3.4 des conventions.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer les conventions visées aux articles ci-dessus et tous documents y afférents lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 5 : Dit que les recettes en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice N+1.

### **DEL20250326\_15 : Approbation de remises gracieuses portant sur des titres de recettes relatifs aux prestations à l'enfant pour des familles en difficulté financière**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 15 Les remises gracieuses sur les prestations enfants. Je suppose que c'est unanimité également ? On m'indique oui. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse aux neuf familles dont les enfants fréquentent les activités de prestations à l'enfant proposées par la Ville, portant sur des titres de recettes qui sont mentionnés sur la liste annexée à la présente délibération sous réserve du vote du budget pour l'année 2025.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que la dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20250326\_16 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement 2025 entre la ville de Montreuil et l'association "La Maison des Femmes-Thérèse-CLERC"**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 16 l'association maison des femmes Thérèse Clerc. Unanimité ? Pardon je vois pas. Oui merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement 2025 entre la ville de Montreuil et l'association « La Maison des femmes – Thérèse CLERC », annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20250326\_17 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et l'association "Institut de victimologie" au titre de l'année 2025**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 17 La convention d'objectifs sur l'Institut de victimologie. Unanimité encore ? Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et l'association « Institut de Victimologie », pour l'année 2025, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20250326\_18 : Approbation de la convention pluriannuelle 2025-2027 entre la Ville de Montreuil et le CIDFF 93**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« L'approbation de la convention pluriannuelle avec le CIDFF93 ? Unanimité je suppose ? On m'indique oui. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et l'association « CIDFF 93 », annexée à la présente délibération, pour la période 2025 – 2027.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20250326\_19 : Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et l'établissement public territorial Est Ensemble pour la vente de contremarques de cinémas au tarif spécifique "insertion économique et sociale"**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 19 l'EPT Est Ensemble sur les ventes de contremarques au tarif spécifique « insertion économique et sociale » Unanimité ? On m'indique oui. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la Ville de Montreuil et l'Établissement Public Territorial Est Ensemble relative à la vente de contremarques de cinémas au tarif spécifique "insertion économique et sociale", annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20250326\_20 : Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et l'Établissement public territorial Est Ensemble pour la vente de billets d'entrée aux cinémas publics territoriaux d'Est Ensemble à tarif spécifique "insertion économique et sociale"**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Idem au titre de l'insertion économique et sociale ? On m'indique oui également. Merci beaucoup. Unanimité. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la ville de Montreuil et l'établissement public territorial Est Ensemble relative à la vente de billets d'entrée aux cinémas publics territoriaux d'Est Ensemble à tarif spécifique "insertion économique et sociale", annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi

que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20250326\_21 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement 2025 entre la ville de Montreuil et l'association Fabrique des Illusions**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 21 La Fabrique des Illusions. Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement 2025 entre la ville de Montreuil et l'association Fabrique des Illusions, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué(e) à signer ladite convention d'objectifs et de financement dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de fonctionnement de l'exercice concerné.

**DEL20250326\_22 : Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2025-2027 entre la ville de Montreuil et l'association 'A L'ADRESSE DU JEU '**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 22 L'Adresse du Jeu. Unanimité également. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Ville et l'association « A L'ADRESSE DU JEU », pour la période 2025 – 2027, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20250326\_23 : Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2025-2027 entre la Ville de Montreuil et l'association ' COMITE DES FÊTES ET D'ANIMATIONS RAMENAS - LEO LAGRANGE '**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 23 Comité des fêtes. Unanimité également. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Céline HEDHUIN

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et l'association « Comité des Fêtes et d'Animations Ramenas-Léo Lagrange », pour la période 2025-2027, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que la dépense en découlant sera imputée sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20250326\_24 : Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2025-2027 entre la Ville de Montreuil et l'association "LUDOLEO"**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 24 LUDOLEO. Unanimité je suppose. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Ville de Montreuil et l'association « LUDOLEO » pour la période 2025 – 2027, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que la dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20250326\_25 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement 2025 entre la Ville de Montreuil et l'association ' Fédération des Murs à pêches '**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 25 la Fédération des Murs à Pêches. Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention annuelle d'objectifs et de financement, pour l'année 2025, entre la ville de Montreuil et l'association « Fédération des Murs à pêches », annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20250326\_26 : Approbation de la convention de partenariat 2025 entre la Ville de Montreuil et le Groupement de Coopération sociale et médico-sociale Prévention Île-de-France (PRIF), relative à l'organisation d'ateliers de prévention au Centre social Espéranto**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 26 Le groupement de coopération médico-sociale PRIF Île-de-France. Unanimité. Merci. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et le groupement de coopération sociale et médico-sociale Prévention Île-de-France (PRIF), relative à l'organisation d'ateliers de prévention au Centre social Esperanto en 2025, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

**DEL20250326\_27 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement 2025-2027 entre la Ville et les Restos du Cœur relative aux actions menées par le comité montreuillois de l'association**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 27 Les Restos du Cœur. Unanimité je suppose. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Ville et l'Association « Les Restos du Cœur », annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué-e, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20250326\_28 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement 2025 entre la ville de Montreuil, la ville de Beit Sira (Palestine) et le Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) pour la mise en œuvre des projets de coopération**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 28 RCDP. Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement 2025 ente la ville de Montreuil, la ville de Beit Sira et le Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP), annexée à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

**DEL20250326\_29 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement tripartite entre la Ville de Montreuil, l'association La Kick et l'association LoCo pour le projet "Symphonie verte, musique et alimentation pour un avenir meilleur"**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 29 L'association La Kick et LoCo, la Symphonie verte et alimentation pour un avenir meilleur. Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil, l'association La Kick et l'association LoCo pour la mise en œuvre du projet « Symphonie verte, Musique et alimentation pour un avenir meilleur », annexée à la présente délibération.

Article 2 : Rétrocède à l'association La Kick une subvention dans la limite de 16.540 €.

Article 3 : Rétrocède à l'association LoCo une subvention dans la limite de 20.850 €.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 5 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

Article 6 : Dit que les recettes en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20250326\_30 : Approbation de la convention de partenariat pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes prises en charge par le secteur psychiatrique 93G10 et déployer l'offre d'habitat inclusif dans la Ville de Montreuil**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 30 Le secteur psychiatrique ? je suppose que c'est unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes prises en charge par le secteur psychiatrique 93G10 et déployer l'offre d'habitat inclusif dans la Ville de Montreuil annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

**DEL20250326\_31 : Approbation du dépôt de candidature de la Ville pour l'obtention du label "Ville active et sportive"**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 31 L'obtention du label ville active et sportive. C'est bon aussi ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve les engagements des collectivités candidates au Label "Ville active et sportive" tels qu'ils résultent du règlement de la session 2025-2027 et approuve ce dernier, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Approuve le dépôt par la Ville de sa candidature à cette labellisation "Ville active et sportive" pour la session 2025-2027.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à déposer le dossier de candidature de la Ville et signer tous les actes et pièces en découlant.

**DEL20250326\_32 : Approbation des conventions bisannuelles 2025-2026 d'objectifs et de moyens entre la ville de Montreuil et cinq associations sportives montreuilloises.**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 32 Je signale que Monsieur Molossi ne participera pas au vote. Unanimité merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Tobias MOLOSSI

DECIDE

Article 1 : Approuve les conventions bisannuelles d'objectifs et de moyens, annexées à la présente délibération, entre la Ville et les associations sportives montreuilloises suivantes :

- Red Star Club Montreuillois (RSCM)
- Club Athlétique de Montreuil 93 (CAM 93)
- Elan Sportif de Montreuil (ESDM)
- Montreuil Football Club (MFC)
- Montreuil Hand Ball (MHB)

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou sa représentante ou son représentant délégué, à signer ces conventions avec les associations mentionnées à l'article 1 de la présente délibération, ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exception des avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20250326\_33 : Approbation de la convention de partenariat avec le Club Athlétique de Montreuil 93 (CAM93) pour la participation à l'organisation du 16ème Meeting international d'athlétisme**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 33 Le Meeting d'athlétisme. Unanimité ? Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et le Club Athlétique de Montreuil 93 pour la participation à l'organisation du 16ème Meeting international d'athlétisme, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué-e, à signer ladite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que la dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20250326\_34 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la Maison Populaire relative au projet de préfiguration de Maison Pop mobile au 105 rue Pierre de Montreuil**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 34 La Maison Pop. Je suppose unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Montreuil et la Maison Populaire relative au projet de préfiguration de Maison Pop mobile au 105 rue Pierre de Montreuil, cadastré BZ 251, à Montreuil, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20250326\_35 : Acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Montreuil des parcelles cadastrées section D n° 303, 305 et 306 sises 187 rue Edouard Branly appartenant à la SCCV MONTREUIL EDOUARD BRANLY**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« L'acquisition à l'euro symbolique. Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve l'acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Montreuil auprès de la SCCV MONTREUIL EDOUARD BRANLY des parcelles cadastrées section D n° 303, 305 et 306, sises 187 et 187 bis rue Edouard Branly à Montreuil, d'une surface totale de 60 m<sup>2</sup>, libres de toute occupation.

Article 2 : Approuve le protocole d'accord transactionnel, annexé à la présente délibération, portant sur l'acquisition par la Ville des parcelles cadastrées section D n° 303, 305 et 306, sises 187 et 187 bis rue Edouard Branly à Montreuil, d'une surface totale de 60 m<sup>2</sup>, libres de toute occupation.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces, au nom de la commune, se rapportant à ladite acquisition dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

Article 5 : Intègre les parcelles cadastrées section D n° 303 et 306 dans le domaine public routier.

Article 6 : Transmet au service du cadastre départemental cette délibération pour une mise à jour des bases cadastrales.

**DEL20250326\_36 : Approbation du rapport de la CLECT d'Est Ensemble du 11 février 2025**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 36. Le rapport de la CLECT d'Est Ensemble. 2 abstentions et le reste unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
46 voix pour  
2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article Unique : Approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble portant sur le calcul du Fonds de Compensation des Charges Territoriales pour 2025, adopté à l'unanimité par la Commission réunie le 11 février 2025.

**DEL20250326\_37 : Garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de 1001 VIES HABITAT, société anonyme d'habitations à loyer modéré, d'un emprunt d'un montant global de 4 899 500,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition de la pleine propriété des 22 logements de la résidence ' La Demi-Lune ' sise 42/42 bis rue de la Demi-Lune à Montreuil.**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Les garanties d'emprunts. Abstention je suppose aussi ? 2 abstentions sur la 37. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
46 voix pour  
2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice 1001 VIES HABITAT, pour le remboursement d'un contrat de prêt d'un montant global de 4 899 500,00 €, destiné à financer l'acquisition de la pleine propriété des 22 logements de la résidence « La Demi-Lune » sise 42/42 bis rue de la Demi-Lune à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt :

- Contrat n°164236 constitué d'une ligne de prêt (n°5559683),

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie de l'emprunt, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil qui se voit attribuer des droits de réservation correspondant à 20% des 22 logements que compte l'opération, soit 4 logements, pour la durée du prêt concerné.

Article 5 : Approuve la convention relative aux droits de réservations de logements accordés en contrepartie de la garantie d'emprunt entre la ville de Montreuil et 1001 vies habitat, annexée à la présente délibération.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer la convention relative aux droits de réservations de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

## **DEL20250326\_38 : Recours aux contrats d'apprentissage pour l'année 2025-2026**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Les recours aux contrats d'apprentissage. 2 abstentions. Vote « pour » pour le reste. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Approuve le recours aux contrats d'apprentissage pour l'année 2025-2026.

Article 2 : Fixe le nombre de contrats d'apprentissage à 30 pour l'année 2025-2026, répartis selon le tableau annexé à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs au recrutement d'apprenti.e.s, notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Article 4 : Dit que les contrats d'apprentissage seront rémunérés selon la réglementation en vigueur et que la majoration optionnelle ne sera pas appliquée pour la préparation des titres de niveau V (« Bac+3 ») ou plus.

Article 5 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget des exercices concernés.

## **DEL20250326\_39 : Création d'emplois saisonniers pour les séjours Enfance été et automne 2025**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Les emplois saisonniers. Abstention je suppose aussi ? C'est bon ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Dit que les emplois saisonniers suivants, pour les séjours Enfance Été-Automne 2025 en centres de vacances, seront créés et rémunérés comme suit.

### **SEJOURS ALLEVARD**

- **Pour le personnel technique :**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Période
Cuisinier	1	108.47	Du 01/07/2025 au 24/08/2025

Cette rémunération brute journalière suit l'évolution du SMIC. À cette rémunération brute s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

– 2 postes d'aide de cuisine : 01/07/2025 au 24/08/2025

– 1 poste d'aide lingère : du 07/07/2025 au 24/08/2025

– 8 postes service / ménage : 01/07/2025 au 24/08/2025

– 1 poste service/ménage : 01/08/2025 au 24/08/2025

– 1 poste de second de cuisine du 01/07/2025 au 24/08/2025

Tous ces postes sont rémunérés en référence au grade d'adjoint technique (indice majoré 366 susceptible d'évoluer en lien avec la revalorisation du SMIC). À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

Afin de pallier d'éventuels remplacements (arrêt maladie, arrêt de travail), les personnels techniques et de cuisine

pourront, de façon ponctuelle et pour 5 jours consécutifs maximum, être payés à la vacation sur la base d'un forfait journalier de 95.14 € bruts pour les premiers et 108.47 € bruts pour les seconds, auquel s'ajouteront les 10 % de congés payés. Bien entendu, le centre d'Alleverd s'engage au suivi administratif des vacataires.

- **Pour le personnel pédagogique :**

➔ **Juillet 2025 : 1 séjour de 19 jours pour 60 enfants âgés de 6 à 11 ans (du 07/07/2025 au 25/07/2025)**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (Préparation, férié, bilans)
Directeur	1	75.30	29
Adjoint de direction pédagogique	1	67.04	29
Assistant sanitaire	1	54.67	26
Animateurs *	9	49.51	26
Animateur spécifique (Brevet d'État et autres)	1	54.67	29

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

\*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateurs supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

**Août 2025 : 1 séjour de 19 jours pour 50 enfants jeunes âgés de 6 à 10 ans et 38 jeunes de 11 à 13 ans (du 04/08/2025 au 22/08/2025)**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (Préparation, férié, bilans)
Directeur	1	75.30	29
Adjoint de direction pédagogique	2	67.04	29
Assistant sanitaire	2	54.67	26
Animateurs *	13	49.51	26
Animateur spécifique (Brevet d'État et autres)	2	54.67	29

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

\*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateurs supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

### **Accueil de groupes extérieurs**

**Classes transplantées/accueils de groupes extérieurs :**

Le centre de montagne d'Allevard accueille sur demandes, à des périodes différentes de l'année, des groupes extérieurs tels que des collèges, des lycées, des associations, des IME...

Nous avons donc, selon les groupes, besoin de faire appel à du personnel saisonnier.

Les besoins ci-dessous tiennent compte de la capacité maximum du site, soit 180 mineurs accueillis. Les recrutements s'adapteront en fonction du nombre de personnes réellement présentes et des demandes des groupes **sur la période d'avril à décembre 2025.**

- **Pour le personnel technique :**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Période
Cuisinier	1	108.47	Du 28/04/2025 au 04/01/2026

*Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.*

- 1 second de cuisine
- 2 postes d'aide cuisine
- 9 postes service/ménage
- 1 plongeur

*Tous ces postes sont rémunérés en référence au grade d'adjoint technique (indice majoré 366 susceptibles d'évoluer en lien avec la revalorisation du SMIC).*

Afin de pallier d'éventuels remplacements (arrêt maladie, arrêt de travail), les personnels techniques et de cuisine pourront, de façon ponctuelle et pour 5 jours consécutifs maximum, être payés à la vacation sur la base d'un forfait journalier de 95.14 € bruts pour les premiers et 108.47 € bruts pour les seconds, auquel s'ajouteront les 10 % de congés payés. Bien entendu, le centre d'Allevard s'engage au suivi administratif des vacataires.

- **Pour le personnel en automne 2025 :**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Période
Coordinateur pédagogique (Responsable des activités)	1	76.34	Du 01/09/2025 au 04/01/2026

- 1 factotum : du 10/11/2025 au 08/05/2026 (taux horaire brut en euros : 11.88 euros).

## SEJOURS SAINT-BRIS-LE-VINEUX

➔ **Juillet : 1 séjour de 10 jours - 48 enfants âgés de 4 à 7 ans (du 16/07/2025 au 25/07/2025)**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)
Directeur	1	75.30	25

Adjoint de direction pédagogique	1	54.67	22
Adjoint de direction Économe	1	54.67	22
Animateurs*	8	49.51	18
Animateur spécialisé (Poney / Surveillant de Baignade / Assistant Sanitaire)	3	54.67	20
Cuisinier	1	108.47	18
Aide de cuisine	1	95.14	18
Lingère	2	95.14	18
Personnel de service	6	95.14	18

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

\*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateurs supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

➔ **Août : 1 séjour de 10 jours – 48 enfants âgés de 4 à 7 ans (du 13/08/2025 au 22/08/2025)**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €* en €*	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (Préparation, férié, bilans)
Directeur	1	75.30	25
Adjoint de direction pédagogique	1	54.67	22
Adjoint de direction Économe	1	54.67	22
Animateur*	8	49.51	18
Animateur spécialisé (Poney, Surveillant de Baignade, Assistant Sanitaire)	3	54.67	20
Cuisinier	1	108.47	18
Aide de cuisine	1	95.14	18
Lingère	2	95.14	18
Personnel de service	5	95.14	18

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

\*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateurs supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

**Personnel technique factotum de septembre à décembre 2025 (en attente recrutement responsable du centre de vacances)**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Taux horaire brut en €*	Volume horaire hebdomadaire maximum	Nb de jours de fonctionnement par poste
Personnel technique factotum	1	11.88	48h	93 jours maximum (septembre à décembre 2025)

**ESPACE RESSOURCES : préparation technique et logistique des séjours de vacances et des accueils de loisirs**

Préparation montage/démontage des séjours, livraison et transfert du matériel de plein-air dans les accueils de loisirs, transfert de matériel de plein-air, nettoyage/rangement et inventaire du matériel.

**→ De mai à décembre : un poste de factotum technique et logistique - en attente du recrutement du coordinateur technique et logistique à la suite du départ en retraite d'un agent**

Intitulé du poste	Nombre de poste	Taux horaire brut en €	Volume horaire Hebdomadaire maximum	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Date du Séjour	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée familles) par poste
Personnel technique Factotum	1	11.88	48h	175 jours maximum	De mai à décembre 2025	-

*Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.*

**• De juin à décembre : soutiens Espace Ressources logistique (fonctionnement de l'espace, préparation estivale St-Bris et ALSH, montage/démontage investissements)**

Intitulé du poste	Nombre de poste	Taux horaire brut en €	Volume horaire Hebdomadaire maximum	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Date du Séjour	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée familles) par poste
Personnel technique factotum	1	11.88	48h	110	De juin à octobre 2025	-

*Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.*

Intitulé du poste	Nombre de poste	Taux horaire brut en €	Volume horaire Hebdomadaire maximum	Nombre de jours de fonctionnement	Date du Séjour	Jours supplémentaires hors séjour
-------------------	-----------------	------------------------	-------------------------------------	-----------------------------------	----------------	-----------------------------------

				par poste		(préparation bilans, férié, journée familles) par poste
Personnel technique Factotum	1	11.88	48h	110	D'août à décembre 2025	-

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

➔ **De juin à juillet 2025 (montage Mouroux, livraison matériel plein-air)**

Intitulé du poste	Nombre de poste	Taux horaire brut en €	Volume horaire Hebdomadaire maximum	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Date du Séjour	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, Journée familles) Par poste
Personnel technique factotum	7	11.88	48 h	14	De juin à juillet 2025	2

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10% de congés payés.

➔ **Juillet (transfert matériel plein-air ALSH)**

Intitulé du poste	Nombre de poste	Taux horaire brut en €	Volume horaire Hebdomadaire maximum	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Date du Séjour	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, Journée familles) Par poste
Personnel technique factotum	4	11.88	48h	2	Juillet 2025	

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

➔ **D'août à Septembre (retour matériel plein-air, démontage Mouroux, rangement)**

Intitulé du poste	Nombre de poste	Taux horaire brut en €	Volume horaire Hebdomadaire maximum	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Date du Séjour	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée familles) par poste
Personnel technique Factotum	6	11.88	48h	15	Août à Septembre 2025	2

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

➔ **Juin-Octobre 2025 (montage/démontage St-Bris, rangement)**

Intitulé du poste	Nombre de poste	Taux horaire brut en €	Volume horaire Hebdomadaire maximum	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Date du Séjour	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, Journée familles) Par poste
Personnel technique Factotum	1	11.88	48 h	2	Juin 2025	-

Personnel technique Factotum	1	11.88	48 h	2	Octobre 2025	-
---------------------------------	---	-------	------	---	-----------------	---

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

➔ **Fonctionnement séjours MOUROUX**

**Juillet 2025 - (20 jours)**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Taux horaire Brut en €* Taux horaire Brut en €*	Volume horaire Hebdomadaire Maximum	Nombre de Jours de fonctionnement par poste	Date du Séjour	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée famille) par poste
Personnel Technique Factotum	4	11.88	48h	25	Du 02/07/25 Au 03/08/25	8

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés

**Août 2025 - (20 jours)**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Taux horaire Brut en €* Taux horaire Brut en €* Taux horaire Brut en €* Taux horaire Brut en €* Taux horaire Brut en €*	Volume horaire Hebdomadaire Maximum	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Date du Séjour	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée famille) par poste
Personnel Technique Factotum	4	11.88	48h	21	Du 04/08/2025 au 30/08/2025	6

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés

Le personnel pédagogique : un directeur, 2 animateurs sont embauchés dans les animateurs vacataires et ou permanents des accueils de loisirs ainsi que le soutien à la coordination des séjours de vacances.

**SOUTIEN À LA COORDINATION DES SEJOURS DE VACANCES**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Taux horaire brut en €* Taux horaire brut en €* Taux horaire brut en €*	Volume horaire hebdomadaire maximum	Nb de jours de fonctionnement par poste
Coordinateur des séjours de vacances	1	11.88	48 h	65 jours maximum de mi-juin à mi-septembre 2025

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés

Article 2 : Dit que les dépenses résultant de ces décisions sont inscrites au budget et seront imputées au budget de l'exercice concerné.

**DEL20250326\_40 : Création d'emplois saisonniers Jeunesse pour le Centre de Vacances de Sampzon de la Ville**

**– locations et séjours d'été 2025.**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Les emplois saisonniers à Sampzon. Unanimité aussi ? Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : dit que les emplois saisonniers suivants, pour les séjours Jeunesse estivaux 2025 à Sampzon, pour la préparation en amont du centre de vacances avec le montage/démontage et nettoyage des structures d'hébergement en avril 2025 et en octobre 2025, et pour la location du centre de vacances à des partenaires extérieurs en dehors de la période estivale, seront créés et rémunérés comme suit :

*Nombres de jours de location : 20*

*Mois : avril à octobre 2025*

<b>Intitulé du poste</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Rémunération brute journalière en €</b>	<b>Nombres de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)</b>
Cuisinier	1	108.47	26
Personnel de service	2	95.14	26
Personnel technique pour montage, démontage nettoyage des structures sur place	5	95.14	10

*Nombres de jours : 26*

*35 enfants*

*Mois : Juillet 2025*

<b>Intitulé du poste</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Rémunération brute journalière en €</b>	<b>Nombres de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)</b>
Directeur	1	75.30	30
Direction adjoint	1	67.04	30
Animateurs	4	49.51	30
Animateurs EBEP*	2	54.67	30
Animateurs spécialisés	2	54.67	30
Cuisinier	1	108.47	32
Personnel de service	2	95.14	32

Nombre de jours : 28

35 enfants

Mois : Août 2025

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombres de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)
Directeur	1	75.30	28
Directeur adjoint	1	67.04	28
Animateurs	4	49.51	28
Animateurs EBEP*	2	54.67	28
Animateurs spécialisés	2	54.67	28
Cuisinier	1	108.47	30
Personnel de service	2	95.14	30

Toutes ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.  
À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*\*Renforts pour les mois de juillet et août 2025 :*

*Suivant les inscriptions, si l'un des centres de vacances doit accueillir un enfant en situation de handicap, un animateur supplémentaire peut être embauché pour la période.*

#### **DEL20250326\_41 : Modification du tableau des effectifs**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Modification du tableau des effectifs ? Abstention ? Merci beaucoup. Le secrétariat suit hein... »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

2 abstentions: Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : de créer les postes suivants au tableau des effectifs :

- création de 4 postes d'attaché
- création de 3 postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe

- création de 8 postes d'adjoint administratif
- création d'un poste d'ingénieur
- création de 8 postes d'agent de maîtrise
- création de 44 postes d'adjoint technique
- création de 5 postes d'animateur
- création de 17 postes d'adjoint d'animation
- création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal 1<sup>ère</sup> classe
- création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives

Article 2 : dit que les postes sont supprimés tels que dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 3 : précise que les créations des 4 postes d'attaché concernent les fonctions suivantes : « chargé de mission droit et santé » au sein du pôle Droit et Santé du service Qualité de Vie au Travail, conseiller-ère Recrutement au service Développement des Compétences, responsable du site Arthur Ashe, préfigurateur Espace Vie Sociale à l'Antenne Vie de Quartier Gaston Lauriau.

Article 5 : précise que la création du poste d'ingénieur concerne la fonction de chef/fe de projet Mobilités partagées et Stationnement au Pôle Mobilités Stationnement du service Aménagement et Mobilité Durable.

Article 6 : dit que le poste d'attaché faisant fonction de chargé/e de suivi de l'activité à la direction de la Petite Enfance est supprimé (référence délibération DEL20211208\_72 du Conseil Municipal du 08 décembre 2021 portant sur la modification du tableau des effectifs).

Article 7 : dit que le poste d'attaché faisant fonction de chargé/e de mission Évaluation à la direction Modernisation Évaluation Organisation est supprimé (référence délibération DEL20230329\_45 du Conseil Municipal du 29 mars 2023 portant sur la modification du tableau des effectifs).

Article 8 : dit que le poste d'attaché faisant fonction de direction adjointe à la direction du Développement Culturel est supprimé (référence délibération DEL20171213\_67 du Conseil Municipal du 13 décembre 2017 portant sur la modification du tableau des effectifs).

Article 9 : dit que 3 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet sont supprimés (référence délibération DEL20240626\_42 du Conseil Municipal du 26 juin 2024 portant sur la modification du tableau des effectifs : un poste à temps non complet de 5 heures hebdomadaires, un poste à temps non complet de 10 heures hebdomadaires, un poste à temps non complet de 11 heures hebdomadaires).

Article 10 : dit que tous les postes de catégorie A créés et susvisés dans les articles 1 – 3 – 4 et 5 de la présente délibération seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du Code Général de la Fonction Publique.

Article 11 : précise que les postes suivants déjà inscrits au tableau des effectifs seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du Code Général de la Fonction Publique : poste d'attaché faisant fonction de Gestionnaire Urbain de Proximité à l'Antenne Vie de Quartier Hoche / Centre Social et Culturel, et poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe faisant fonction de responsable du Pôle Régies Espaces Verts au service Jardins et Nature en Ville.

**DEL20250326\_42 : Modification d'un représentant du conseil municipal désigné par la délibération DEL20200704\_48 du conseil municipal du 4 juillet 2020 relative à la désignation de représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association "Maison populaire"**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« 42 Les représentants au conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association « Maison Populaire » résultant de la démission de du conseil municipal précédent. Je propose de procéder au scrutin public sur la base du 2121-21. Pas d'opposition. Proposition adoptée. Le candidat de la majorité Monsieur Elyes Nefzaoui. Les autres candidats sont invités à se présenter. Pas d'autres candidats. Il est donc réputé élu. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Procède à la désignation du représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association « Maison populaire », au scrutin public.

Article 2 : Prend acte de la candidature de :

– M. Elyes NEFZAOU

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités, désigne M. Elyes NEFZAOU du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association « Maison populaire », avec effet immédiat.

Article 4 : Dit que les représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association « Maison populaire » restent ceux qui ont été désignés par la délibération DEL20200704\_48 du conseil municipal du 4 juillet 2020.

**DEL20250326\_43 : Modification d'un représentant du conseil municipal désigné par la délibération**

**DEL20200624\_20 du conseil municipal du 24 juin 2020 relative à la désignation de représentants du conseil municipal au sein des écoles maternelles et élémentaires**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 43 Idem scrutin public. On m'indique oui. Merci beaucoup. Même candidat Elyes Nefzaoui. Pas d'opposition Merci beaucoup. Il est réputé élu. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Procède à la désignation du représentant du conseil municipal au sein de l'école maternelle « Grands Pêcheurs », au scrutin public.

Article 2 : Prend acte de la candidature de :

– M. Elyes NEFZAOUI

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités, désigne M. Elyes NEFZAOUI, représentant du conseil municipal au sein de l'école maternelle « Grands Pêcheurs », avec effet immédiat.

Article 4 : Dit que les représentants du conseil municipal au sein des autres écoles maternelles et élémentaires restent ceux qui ont été désignés par les délibérations DEL20200624\_20 du conseil municipal du 24 juin 2020, DEL20211208\_74 du 8 décembre 2021, DEL20220928\_38 du 28 septembre 2022, DEL20221207\_51 du 7 décembre 2022 et DEL20230208\_32 du 8 février 2023, comme indiqué dans le tableau joint en annexe.

**DEL20250326\_44 : Modification d'un représentant du conseil municipal désigné par la délibération DEL20200704\_51 du conseil municipal du 4 juillet 2020 relative à la désignation de représentants du conseil municipal au sein de l'association "Régie de quartier de Montreuil"**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 44 Idem résultant de la démission. Scrutin public ? Oui candidat Elyes Nefzaoui. Pas d'autres candidats ? Non ? Réputé élu. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Procède à la désignation du représentant du conseil municipal au sein de l'association « Régie de quartier de Montreuil », au scrutin public.

Article 2 : Prend acte de la candidature de :

– M. Elyes NEFZAOUI

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités, désigne M. Elyes NEFZAOUI, représentant du conseil municipal au sein de l'association « Régie de quartier de Montreuil », avec effet immédiat.

Article 4 : Dit que les représentants du conseil municipal au sein de l'association « Régie de quartier de Montreuil » restent ceux qui ont été désignés par la délibération DEL20200704\_51 du conseil municipal du 4 juillet 2020.

**DEL20250326\_45 : Modification d'un représentant du conseil municipal désigné par la délibération DEL20200528\_7 du conseil municipal du 28 mai 2020 portant désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité de la caisse des écoles**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 45 Même cas de figure. Scrutin public ? On m'indique oui. Elyes Nefzaoui. Pas d'autres candidats ? Élu. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Procède à la désignation du représentant du conseil municipal au sein du comité de la Caisse des écoles, au scrutin public.

Article 2 : Prend acte de la candidature de :

– M. Elyes NEFZAOUI

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités, désigne M. Elyes NEFZAOUI, représentant du conseil municipal au sein du comité de la Caisse des écoles, avec effet immédiat.

Article 4 : Dit que les représentants du conseil municipal au sein du comité de la Caisse des écoles restent ceux qui ont été désignés par les délibérations DEL20200528\_7 du conseil municipal du 28 mai 2020 et DEL20200624\_19 du conseil municipal du 24 juin 2020.

### **DEL20250326\_46 : Indemnités des élus - modification de la délibération n°DEL20240626\_44 du 26 juin 2024**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« 46 Indemnités des élus résultant de la démission pour le conseiller municipal spécifique. Vous souhaitez une abstention ? Un vote contre très bien. Vote contre pour Madame Yonis et la voix qu'elle porte. Le reste en pour. Merci beaucoup. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

48 voix pour

2 voix contre : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Approuve les modifications au tableau nominatif des indemnités des élus (annexe 1) annexé à la délibération n°DEL20240626\_44 du 26 juin 2024 en ce qu'elles :

- suppriment l'indemnité versée à Madame Nathalie LELEU, ancienne conseillère municipale ;
- intègrent Monsieur Elyes NEFZAOUI, conseiller municipal, au taux dévolu aux conseillers municipaux sans délégation.

Article 2 : Dit que les indemnités sont versées à compter de l'installation de Monsieur Elyes NEFZAOUI.

Article 3 : Dit que les indemnités bénéficient automatiquement des revalorisations décidées par décret ou arrêté interministériel.

Article 4 : Les indemnités des élus et les charges y afférentes seront inscrites aux exercices budgétaires du mandat.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Alors les vœux. J'ai trois vœux qui ont été présentés, qui ont été mis sur table. Oui Madame Choukri Yonis ? »*

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

*« Nous avons des questions sur les décisions du maire. »*

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Oui en fait c'est en point 6 dans l'ordre du jour. Donc c'est après la présentation des vœux. »*

**Vœu n°1 : Vœu de la majorité « Indemnisation du congé maladie ordinaire dans la fonction publique : non aux économies sur le dos des agent·e·s malades ! »**

**Par l'article 189 de la loi de finances pour 2025, mis en application par les décrets du 27 février 2025, le Gouvernement a modifié les règles de rémunération des agent·e·s de la fonction publique placé·e·s en congé maladie. Elles et ils sont, depuis le 1er mars, indemnisé·es à hauteur de 90 % et non plus 100 % lors des trois premiers mois. Au jour de carence s'ajoute donc désormais une baisse salariale.**

Sous prétexte de lutte contre l'absentéisme dans la fonction publique, il s'agit en fait d'une volonté de faire des économies en montrant à nouveau du doigt les agent·e·s, accusé·es cette fois d'être « trop malades ».

Et le coup est rude. Pour un·e agent·e de catégorie C avec une ancienneté prise dans la moyenne, la perte salariale liée au cumul d'un jour de carence et de la baisse de 10 % du traitement indiciaire est estimée à 74 € pour un jour d'arrêt et à 201 € pour 20 jours d'arrêt. Lors des conseils communs de la fonction publique des 11 et 19 février derniers, deux votes des organisations syndicales ainsi que des employeurs territoriaux et hospitaliers ont très logiquement émis un avis défavorable sur ces décisions.

Le conseil municipal de Montreuil est également opposé à cette mesure ainsi qu'aux motivations affichées par le gouvernement qui continue ses attaques contre la fonction et les services publics. La maladie n'est pas un choix et cette double-sanction n'en résoudra aucunement les causes. Il faut permettre aux agent.es malades de se soigner dans de bonnes conditions et identifier les causes des pathologies qui les affectent et notamment de celles ayant un lien avec l'activité professionnelle. C'est ainsi, par la prévention et l'amélioration des soins, que l'action publique pourra répondre aux grands enjeux de santé et de bien-être au travail.

Par conséquent :

Le Conseil municipal demande au Gouvernement :

- De renoncer à tout décompte d'un jour de carence en cas d'arrêt maladie des agent.e.s de la fonction publique ;
- De renoncer à la mise en œuvre de l'article 189 de la loi de finances et de tout dispositif qui réduisent l'indemnisation du congé maladie ordinaire ;

Le conseil municipal de Montreuil s'engage par ailleurs à :

- Se rapprocher d'autres collectivités pour former un recours contre cet article 189 de la loi de finances ;
- Soutenir les mobilisations sociales en cours et à venir visant à lutter contre toute forme de sanctions contre les agent.es malades, à augmenter le point d'indice dans la Fonction publique et à abroger la contre-réforme des régimes de retraite.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Est-ce qu'on peut considérer que le premier vœu est présenté sur la réforme de l'indemnisation du congé maladie ordinaire pour les agents publics afin d'affirmer l'opposition du conseil municipal de Montreuil à cette mesure injuste ? »*

*On peut considérer qu'il est présenté ? Je le mets aux voix. On me dit que oui. Je le mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie.*

**Le Conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.**

## **Vœu n°2 : Vœu de la majorité « Soutien de la Ville de Montreuil à l'Appel d'Épinay-sous-Sénart »**

La Ville de Montreuil s'associe à l'Appel d'Épinay-sous-Sénart, porté par les associations du bloc communal : Association Ville & Banlieue de France, Association des maires de France, Association des maires d'Île-de-France, France urbaine, Association des petites villes de France, Villes de France et Intercommunalités de France.

Un an après la signature des premiers nouveaux contrats de ville (CIV) et à l'approche d'un nouveau comité interministériel des villes, les associations du bloc communal (France urbaine, Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, Ville & banlieue, Association des petites villes de France, Villes de France, Intercommunalités de France, Association des maires d'Île-de-France) souhaitent interpeller le gouvernement et renouveler leurs attentes sur la méthode et les contenus des futures politiques de la ville et de cohésion sociale et urbaine.

Nous faisons face à une situation budgétaire et financière critique pour nos communes et intercommunalités, et sans perspectives d'amélioration. Nous craignons particulièrement l'extinction silencieuse de la politique de renouvellement urbain, alors même que les attentes n'ont jamais été aussi grandes pour transformer nos quartiers.

De même, le budget de la politique de la ville a été réduit de 1,3 millions d'euros pour l'année 2025, alors que nos populations sont déjà vulnérables et que la nouvelle géographie prioritaire a conduit à une hausse du nombre de quartiers et d'habitants concernés par cette politique. Quelles réponses apportera l'État à la population qui vit dans nos quartiers ?

Nous sommes attachés à montrer les forces de nos quartiers et souhaitons, en cette journée, réaffirmer notre engagement pour que les habitants de nos quartiers aient accès aux mêmes droits et services, c'est-à-dire au droit commun qui prévaut sur l'ensemble du territoire national.

**Considérant que les inégalités territoriales se creusent et que la situation dans les quartiers se dégrade ;**

1. Nous appelons le gouvernement à se donner les moyens de mesurer et ajuster son intervention en direction des communes populaires grâce à une feuille de route interministérielle obligeant chaque ministère à mesurer l'atterrissage des crédits dans les quartiers prioritaires ou pour leurs habitants.
2. Nous appelons le gouvernement à assortir, pour chaque ministère, des objectifs chiffrés de réduction de l'inégalité des chances entre les territoires.
3. Nous appelons le gouvernement à mettre en place un suivi des mesures annoncées lors des Comités interministériels de la Ville afin de dresser un bilan exhaustif des actions menées

**Considérant que l'éducation, l'accès à la culture, au sport et à l'emploi sont autant de leviers pour donner à chacun la possibilité de s'émanciper comme citoyen et d'accéder à l'autonomie dans ses choix de vie ;**

4. Nous appelons le gouvernement à garantir la qualité du service public de l'éducation dans les quartiers comme sur l'ensemble du territoire national
5. Nous appelons le gouvernement à aligner la géographie d'éducation prioritaire sur les zonages des quartiers prioritaires de la ville dans un but de cohérence de l'action publique
6. Nous appelons le gouvernement à appuyer les démarches innovantes mises en place localement en faveur de l'insertion et de l'emploi des habitants des quartiers et assurer l'action en proximité de France Travail

7. Nous appelons le gouvernement à s'engager en faveur d'un accès pour tous à des équipements culturels et sportifs en proximité dans nos quartiers.

**Considérant l'aggravation des conditions de vie dans nos quartiers et le droit de chacun à vivre en bonne santé, en sécurité et dans des conditions décentes ;**

8. Nous appelons le gouvernement à garantir l'accès aux soins de qualité et en proximité et à soutenir les actions déployées par le bloc communal dans les quartiers, notamment en matière de santé mentale
9. Nous appelons le gouvernement à mieux soutenir les efforts de mise en accessibilité des logements sociaux et des espaces publics ce qui contribue au bien-être de tous qu'il s'agisse des personnes âgées, celles en situation de handicap ou en perte d'autonomie, des familles...
10. Nous appelons le gouvernement à agir face à la montée en puissance du nombre de personnes en situation de précarité ou d'extrême pauvreté qui nécessite un meilleur accompagnement financier et technique des initiatives déployées localement et qui ont fait la preuve de leur efficacité. Les CCAS ne peuvent absorber à eux seuls ce flux.
11. Nous appelons le gouvernement à assumer sa mission régalienne en assurant la sécurité de nos concitoyens dans les quartiers et en confortant les maires dans leur politique de prévention face à l'insécurité du quotidien et l'émergence de nouvelles formes de délinquance.

**Considérant la nécessité de travailler sur le renouvellement urbain de nos quartiers, y compris la mixité sociale et fonctionnelle pour que les habitants des quartiers prioritaires ne soient plus les premières victimes d'une paupérisation des logements et de leur cadre de vie ;**

12. Nous appelons le gouvernement à garantir la livraison des projets engagés dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain NPNRU et à renforcer la participation de l'État en pérennisant des financements pluriannuels et les modalités d'intervention de l'ANRU. C'est une nécessité pour traiter les politiques publiques dans leur ensemble sur le territoire, selon une approche globale, comportant à la fois une vision humaine et une vision urbaine, intégrant finement les enjeux connexes de voirie, de qualité du cadre de vie, de patrimoine, de développement économique, d'écologie, de sécurité.
13. Nous appelons à préserver son caractère unique d'agence au service d'une politique publique d'intérêt général et national qui a vocation à refaire l'égalité entre les territoires, sans étendre son périmètre aux quartiers situés en dehors de la géographie de la politique de la ville.
14. Nous appelons le gouvernement à considérer prioritairement la question de la compensation intégrale des exonérations et abattements de taxe foncière sur les propriétés bâties sur les logements sociaux en réhabilitation et en QPV : il est paradoxal que les communes accueillant les populations les plus fragiles soient les moins soutenues alors qu'elles devraient pouvoir renforcer les services qui leur sont destinés.
15. Nous appelons le gouvernement à anticiper les besoins futurs de nos quartiers en planifiant un programme pluriannuel d'investissement en faveur de la rénovation des logements, de la lutte contre les îlots de chaleur, contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées.
16. Nous appelons le gouvernement à se saisir dans la durée des enjeux liés aux quartiers prioritaires et de l'égalité territoriale.

À travers ce vœu, la Ville de Montreuil réaffirme son engagement aux côtés des autres collectivités et associations pour défendre une politique de la ville ambitieuse, à la hauteur des défis rencontrés par nos quartiers.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Sur l'appel d'Épinay-sous-Sénart pour affirmer la nécessité d'un troisième programme national de rénovation urbaine peut-on considérer qu'il est présenté ? On m'indique que oui. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup.

## **Le Conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.**

### **Vœu n°3 : Vœu de la majorité « Soutien aux victimes du Chlordécone et des pesticides »**

**Le Chlordécone est un pesticide extrêmement toxique qui a été utilisé massivement dès 1972**, en France métropolitaine et Outre-Mer, et jusqu'en 1993 dans les bananeraies de Guadeloupe et de Martinique. Dès 1979, l'Organisation Mondiale de la Santé l'avait classé « **possiblement cancérigène pour l'homme et perturbateur endocrinien** ». En 1968, La France avait interdit l'usage du chlordécone, en refusant son homologation. Sous la pression du lobby de l'agrochimie, une autorisation provisoire d'un an a été délivrée en 1972 par le ministre de l'Agriculture, et le chlordécone a été utilisé jusqu'à 1993 aux Antilles.

Le chlordécone a été utilisé **de façon quotidienne et sans protection par la main d'œuvre** familiale (dont 30 % de femmes) et salariée des bananeraies, par les travailleurs en charge des préparations commerciales (achat, stockage) et par ceux qui effectuaient le remplissage des pulvérisateurs. La dangerosité de certains produits phytopharmaceutiques ayant fait l'objet de nombreuses études, le chlordécone et tous les produits similaires, sont désormais reconnus responsable de l'augmentation des cas de cancers de la prostate, du pancréas, du foie et des poumons. On en connaît aussi l'impact sur la reproduction et le système endocrinien.

L'utilisation du Chlordécone et des autres produits toxiques, **relève d'un véritable écocide**. On estime aujourd'hui que plus de 90 % de la population adulte antillaise est contaminée, détenant le triste record mondial de cancers de la prostate. Ce sont les populations les plus pauvres et les plus précaires qui subissent de plein fouet les impacts des catastrophes écologiques et des scandales sanitaires. Très persistants en milieu naturel, ces produits empoisonnent aujourd'hui encore et pour des siècles, la population vivant à proximité car ils resteront dans les sols et les eaux, dégradant aussi la faune et de la flore.

**Notre société surexploite les ressources naturelles de notre planète. L'immobilisme de nos dirigeants politiques est en grande partie l'origine de la pollution et du dérèglement climatique avec un laisser-faire du profit à tout prix qui exploite toute ressource, qu'elle soit humaine, animale ou végétale, et surtout à viser le court-terme.** Les plus vulnérables sont encore et toujours les plus impactés

La transition écologique et l'adaptation au changement climatique nécessite un engagement des politiques publiques pour l'intérêt général des populations et des écosystèmes. Pour ce faire, les pesticides et produits nocifs doivent être prescrits. Proposons un autre projet, respectueux des êtres vivants et préservant la planète.

Le Chlordécone est un exemple flagrant du mépris du vivant par nos politiques. **La responsabilité des gouvernements français successifs dans le scandale du Chlordécone**, la reconnaissance des manquements de l'État vis-à-vis de la planète et des humains est un cheminement long. Mardi 11 mars 2025, la cour administrative d'appel a estimé que l'Etat avait commis des fautes en accordant des autorisations de vente de ce pesticide toxique ayant massivement pollué les sols et l'eau.

**Depuis 2021, 23 417 personnes ont effectué le test de dépistage gratuit** par l'agence régionale de santé de Martinique. Chaque année, depuis le lancement de ce dispositif, les chlordéconémies sont en hausse. Mais ailleurs, en métropole comme sur la planète, les conséquences de l'utilisation de ces produits phytosanitaires nuisibles à la santé se font déjà sentir. Les mêmes symptômes et maladies sont ressentis dans la population agricole qui utilise ces produits toxiques. Il est urgent d'y mettre un terme.

A Montreuil, nous nous engageons contre la pollution des sols en dépolluant au maximum et selon les moyens existants. La terre est nourricière de tout le vivant sur cette magnifique planète. Prenons-en soin !

**Le Conseil Municipal de Montreuil :**

- Exprime sa solidarité avec ses compatriotes antillais face au scandale sanitaire, social et environnemental du chlordécone et soutient les évolutions sociales, juridiques et politiques visant à la reconnaissance et à la réparation des dommages humains et écologiques, causés par le Chlordécone ;
- Demande à ce que le gouvernement réponde aux demandes de reconnaissance comme maladie professionnelle de pathologies issues de contamination par le chlordécone ; et notamment l'égalité territoriale, pour que la gratuité des dépistages du Chlordécone s'appliquent en Métropole comme ils s'appliquent en Outre-Mer.
- Demande au gouvernement actuel et futurs de reconnaître toutes les victimes de produits phytosanitaires toxiques, de les indemniser, de les accompagner dans les soins et la réparation des dommages.

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Et sur le soutien aux victimes du chlordécone est-ce qu'on peut considérer qu'il est présenté également ? Non je vous en prie Madame Doucoure. »

#### Intervention de Madame Mama Doucoure

« Le chlordécone est un pesticide extrêmement toxique qui a été utilisé massivement dès 1972 en France métropolitaine et Outre-mer et jusqu'en 1993 dans les bananes de Guadeloupe et de Martinique. Il est interdit définitivement dès 1990 en métropole. Le chlordécone a été utilisé de façon quotidienne et sans protection par la main d'œuvre familiale dont 30 % de femmes et salariés de l'industrie bananière. Le chlordécone est désormais reconnu responsable de l'augmentation des cas de cancer de la prostate, du pancréas, du foie et des poumons. On en connaît aussi l'impact sur la reproduction et le système endocrinien. La responsabilité de la France dans le scandale du chlordécone, la reconnaissance des manquements de l'État vis-à-vis de la planète et des humains est un long processus. Mardi 11 mars 2025, la Cour administrative d'appel a estimé que l'État avait commis des fautes en accordant des autorisations de vente de ce pesticide toxique ayant massivement pollué les sols et l'eau. Depuis 2021, 23 417 personnes ont effectué le test de dépistage gratuit par l'agence régionale de santé de Martinique. Ce dépistage reste payant en métropole. Chaque année depuis le lancement de ce dispositif les chlordéconémies sont en hausse. Donc le conseil municipal de Montreuil exprime sa solidarité avec ses compatriotes antillais face au scandale sanitaire, social et environnemental du chlordécone et soutient les évolutions sociales juridiques et politiques visant à la reconnaissance et à la répartition des dommages humains et écologiques causés par le chlordécone demande à la République Française de reconnaître toutes les victimes, de les indemniser, de les accompagner dans les soins et la réparation des dommages. Demande à ce que le gouvernement réponde aux demandes de reconnaissance comme maladie professionnelle de pathologie issues de contamination par le chlordécone, à ce qu'il rembourse tout dépistage de chlordécone en métropole au nom de l'égalité territoriale en complément des dépistages en Outre-mer. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Madame Doucoure. Madame Keïta vous souhaitez... »

#### Explication de vote de Madame Djeneba KEITA

« Oui. Explication de vote. Je ne prendrai pas part à ce vote parce que c'est un vœu d'une association que j'ai en main. On est des politiques nous-mêmes. On est en train de parler comme si c'était d'autres personnes. Nous-même on est des hommes et des femmes politiques. Et là la République française c'est aussi nous. Donc je trouve qu'il y a dans le vœu, il y a des formulations qui me plaisent pas. Donc je prendrai pas part au vote parce que c'est un truc associatif même si on est solidaire. Les gens de Martinique c'est aussi des Français. Ça c'est une question d'Etat, Montreuil ne peut rien faire là-dessus. On peut juste dire qu'on est solidaire à travers les associations qui se battent pour ça. Donc pour moi c'est un vœu inutile. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci Je mets aux voix contre ? Abstention ? Proposition adoptée. Votre non-participation au vote a bien été noté. »

**Le Conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité (Madame KEITA ne prend pas part au vote)**

## DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Sur les décisions du maire point 6.1. « Vous avez eu l'intégralité des réponses qui a été communiquée par mail ?

Oui ça a été communiqué hier soir dans le compte-rendu de la commission à l'ensemble des questions que vous avez posées. Je vous en prie. »

N°	SERVICE	OBJET	DATE
DEC2025_132	Bâtiments	Demande de subvention au titre du dispositif dotation de soutien à l'investissement local DSIL2025 pour l'opération : Conception-réalisation d'un programme de construction du groupe scolaire Georges Méliès -1ère Phase	05/02/25
DEC2025_133	Immobilier	Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la Ville de Montreuil à la société Eurovia pour un terrain sis 48 avenue Gabriel Péri à Montreuil	06/02/25
DEC2025_134	Secrétariat général	Indemnisation du sinistre 2024-32 MONSIEUR XX	04/02/25
DEC2025_135	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Madame Paule GUERIN pour la mise à disposition d'un terrain sis 63 rue Pierre de Montreuil à Montreuil	11/02/25
DEC2025_136	Immobilier	Acceptation de la convention de partenariat entre la Ville, Edifice Formation et l'association Les Pierres de Montreuil, relative à la restauration d'ouvrages en maçonnerie au sein d'une parcelle sise 30 rue des Néfliers à Montreuil	11/02/25
DEC2025_137	SACOP	Avenant N°1 au marché de prestations juridiques n°2021S00001 lot 1 : Pourvoi en cassation	28/01/25
DEC2025_138	SACOP	Avenant N°1 au marché de prestations juridiques n°2021S00002 lot 2 : Droit de l'urbanisme	03/02/25
DEC2025_139	SACOP	Avenant N°1 au marché de prestations juridiques n°2021S00003 lot 3 : Droit de l'environnement	28/01/25
DEC2025_140	SACOP	Avenant N°1 au marché de prestations juridiques n°2021S00004 lot 4 : Droit public général	28/01/25
DEC2025_141	SACOP	Avenant N°1 au marché de prestations juridiques n°2021S00005 lot 5 : Fonction publique	28/01/25
DEC2025_142	SACOP	Avenant N°1 au marché de prestations juridiques n°2021S00006 lot 6 : Droit privé général	28/01/25
DEC2025_143	Citoyenneté	Renouvellement de l'adhésion de la ville de Montreuil au centre Hubertine AUCLERT	31/01/25
Dec2025_144	Citoyenneté	Renouvellement de l'adhésion France Médiation	04/02/25
DEC2025_145	Citoyenneté	Renouvellement de l'adhésion à l'association Profession Banlieue	31/01/25
DEC2025_146	Citoyenneté	Renouvellement de l'adhésion de la ville de Montreuil à l'association du Réseau National des Budgets Participatifs dite association RNBP	31/01/25
DEC2025_147	Citoyenneté	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montreuil à l'association "Réseau National des Maisons des Associations" (RNMA)	31/01/25
DEC2025_148	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la ville de Montreuil à Monsieur Patrice CABOTTE pour la mise à disposition d'un terrain sis 63 rue Pierre de Montreuil à Montreuil	13/02/25
DEC2025_149	SACOP	Marché prestations de services d'assurances n° 2024S13069 Lot 3 Responsabilité Générale	20/02/25
DEC2025_150	Secrétariat général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Michelle BONNEAU, seizième adjointe, déléguée aux personnes âgées et aux relations intergénérationnelles, dans le cadre du Salon des Seniors de Paris 2025	21/02/25
DEC2025_151	Secrétariat général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Michelle BONNEAU, seizième adjointe, déléguée aux personnes âgées et aux relations intergénérationnelles, dans le cadre des Assises de l'Habitat pour Seniors 2025	21/02/25
DEC2025_152	Secrétariat général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Alexie LORCA, huitième adjointe, déléguée à la culture et à l'éducation populaire, dans le cadre de la 79ème édition du festival d'Avignon	21/02/25
DEC2025_153	Secrétariat général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Halima MENHOUDJ, douzième adjointe, déléguée à la coopération décentralisée, à la population migrante et à la solidarité internationale, dans le cadre des 30 ans de la Coopération Décentralisée Franco-Palestinienne	21/02/24
DEC2025_154	Direction Jeunesse Education Populaire	Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention au titre du Fonds "Publics et Territoires" pour favoriser l'engagement et la participation des enfants et des jeunes (axe 3).	23/01/25
DEC2025_155	Service Archives	Renouvellement de l'adhésion à l'Association des archivistes français (AAF)	05/02/25

	Documentation		
DEC2025_156	Service immobilier et Patrimoine	Acceptation de la convention de mise à disposition consentie par la Ville de Montreuil à l'établissement public territorial Est Ensemble portant sur les locaux sis 104 avenue de la Résistance à Montreuil	25/02/25
DEC2025_157	SACOP	Avenant N°1 – Lot 2 au marché?°2020S05804 -Location de cars avec chauffeurs	11/03/25
DEC2025_158	SACOP	Avenant N°1 – Lot 2 au marché?°2020S05793 -Location de cars sans chauffeur	11/03/25
DEC2025_159	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 juin 2024 -Concession 81384	16/01/25
DEC2025_160	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17 janvier 2025 -Concession 81385	17/01/25
DEC2025_161	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 septembre 2027 -Concession 81386	17/01/25
DEC2025_162	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 janvier 2017 -Concession 81387	17/01/25
DEC2025_163	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 décembre 2024 -Concession 81388	17/01/25
DEC2025_164	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 21 janvier 2025 -Concession 81389	21/01/25
DEC2025_165	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 juillet 2023 – Concession 81390	20/01/25
DEC2025_166	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 juillet 2026 - Concession 81391	22/01/25
DEC2025_167	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 janvier 2025 -Concession 81392	23/01/25
DEC2025_168	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 24 janvier 2025 -Concession 81393	24/01/25
DEC2025_169	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 24 janvier 2025 -Concession 81394	24/01/25
DEC2025_170	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 janvier 2025 - Concession 81395	20/01/25
DEC2025_171	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 décembre 2024 - Concession 81396	24/01/25
DEC2025_172	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 mars 2022 - Concession 81397	24/01/25
DEC2025_173	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 décembre 2024 - Concession 81398	25/01/25
DEC2025_174	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 juin 2022 - Concession 81399	25/01/25
DEC2025_175	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 décembre 2024 - Concession 81400	25/01/25
DEC2025_176	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 mai 2024 - Concession 81401	29/01/25
DEC2025_177	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 février 2024 - Concession 81402	29/01/25
DEC2025_178	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 septembre 2020 - Concession 81403	29/01/25
DEC2025_179	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 janvier 2025 -Concession 81404	30/01/25
DEC2025_180	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 janvier 2025 -Concession 81405	30/01/25
DEC2025_181	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 janvier 2025 -Concession 81406	30/01/25
DEC2025_182	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 août 2029 - Concession 81407	01/02/25
DEC2025_183	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 janvier 2025 - Concession 81408	31/01/25
DEC2025_184	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 juin 2022 - Concession 81409	03/02/25
DEC2025_185	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 octobre 2021 - Concession 81410	03/02/25
DEC2025_186	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 4 février 2025 -Concession 81411	04/02/25
DEC2025_187	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 4 février 2025 -Concession 81412	04/02/25
DEC2025_188	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 5 février 2025 -Concession 81413	05/02/25
DEC2025_189	Cimetière	Conversion de concession funéraire à compter du 5 février 2025 -Concession 81414	05/02/25
DEC2025_190	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 5 février 2025 -Concession 81415	05/02/25
DEC2025_191	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 février 2023 - Concession 81416	06/02/25
DEC2025_192	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 6 février 2025 -Concession 81417	06/02/25
DEC2025_193	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 juin 2022 - Concession 81418	06/02/25
DEC2025_194	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 6 février 2025 -Concession 81419	06/02/25
DEC2025_195	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 septembre 2019 - Concession 81420	07/02/25

DEC2025_196	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 7 février 2025 -Concession 81421	07/02/25
DEC2025_197	Secrétariat général	Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires Ville et Banlieues de France (AMVBF)	13/03/25

## **QUESTIONS ORALES**

---

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Question orale. Nous n'avons pas reçu de questions. Si on a des questions orales pardon. C'est mon conducteur qui n'est pas à jour. Je vous en prie. Je vous passe la parole Madame Yonis pour vos questions orales. »

### **Questions orales cosignées par Choukri YONIS et Pierre SERNE**

#### **Question orale 1 : Frais de fonctionnement des groupes d'élu·e·s**

Les frais de fonctionnement des groupes d'élu·e·s passent de 87 680 en 2021 à 230 000 € en 2025.

Comment s'explique une telle augmentation ? Par ailleurs, pouvez-vous nous indiquer la répartition des montants par groupes ?

#### **Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par la majorité**

Cela s'explique par une sous-consommation de l'enveloppe en 2021, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. La répartition des montants par groupe se fait au prorata du nombre d'élus par groupe.

#### **Question orale 2 : Travaux de la cour d'école Jean Jaurès**

L'an dernier lors de l'adoption du budget 2024, nous avons voté la réalisation de travaux dans la cour de l'école Jean Jaurès. Ces travaux n'ont pas été réalisés en 2024 et sauf erreur, les documents budgétaires qui nous ont été transmis ne font plus référence à ces travaux.

Pouvez-vous nous indiquer dans quel calendrier ces travaux vont être faits ?

#### **Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Dominique Attia**

Les travaux de la cour de l'école élémentaire Jean-Jaurès seront soumis au vote du Budget prévisionnel 2026. Comme à chaque réaménagement de cour, nous convions la communauté éducative pour recueillir leurs besoins, leurs souhaits en matière d'aménagement de cour. Dans l'intervalle de cette concertation, nous allons procéder à des améliorations tels que marquages au sol de jeux, assises, tour d'arbres, afin de permettre aux enfants d'évoluer, de jouer, de se détendre, dans un espace serein et agréable.

#### **Question orale 3 : Libération du 12ème étage de la tour Altaïs**

Le 12ème étage de la tour Altaïs a été libéré par les services de la ville pour réaliser des économies selon la commune. Pouvez-vous nous indiquer le coût de ce déménagement et des réaménagements induits ainsi que le montant des économies de loyer censées être réalisées grâce à cette opération ?

#### **Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par M. Belaïde Bedreddine**

Les aménagements mis en œuvre ont engendré une dépense de 1,5 M€. La sous location de l'étage libéré doit pouvoir permettre une recette de 0,5 M€ par an. Lorsque la décision a été arrêtée, le marché de l'immobilier de bureaux était moins atone qu'aujourd'hui. Cet étage a servi d'étage tampon durant les réaménagements.

#### **Question orale 4 : Accession sociale à la propriété**

L'accession sociale à la propriété est portée par la ville comme un axe important de sa politique de l'habitat. Pouvez-vous nous indiquer comment les Montreuilloises et Montreuillois sont informés de l'existence de tels projets ? Par ailleurs, pouvez-vous nous préciser quels sont les critères utilisés pour sélectionner les dossiers, sachant que la ville se porte en garantie sur toutes ces opérations ?

#### **Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Florent Guéguen**

Est Ensemble Habitat a développé plusieurs modalités d'accession sociale à la propriété, l'accession sociale à la propriété classique et le PSLA. Disposant de l'agrément d'OFS, une nouvelle modalité est en cours de développement et sera initiée dès 2025 : le BRS.

Pour garantir l'équité d'accès aux opérations développées par l'Office, et dans un souci de transparence, Est Ensemble

Habitat a adopté une charte d'accèsion sociale à la propriété lors de son Conseil d'Administration du 17 octobre 2024. Ainsi, sur l'ensemble des villes sur lesquelles l'Office développera une ou plusieurs formes d'accèsion, l'application de la charte prévaudra. Elle fait notamment état de 3 phases de commercialisation, à savoir :

La Charte a pour objet de fixer les modalités de commercialisation des programmes ainsi que les critères de sélection des candidats. A cet effet, elle établit un système de cotation des dossiers et la mise en place d'une commission d'accèsion sociale à la propriété pour examiner les dossiers.

Est Ensemble Habitat commercialise les opérations d'accèsion sociale en 3 phases :

- Phase 1 : commercialisation auprès des locataires d'Est Ensemble Habitat, aux personnes habitant dans la commune pendant une durée de 2 mois.
- Phase 2 : commercialisation auprès des personnes habitant ou travaillant dans le périmètre de l'EPT pendant une durée de 2 mois.
- Phase 3 : commercialisation étendue à l'ensemble des candidats répondant aux critères d'éligibilité de l'accèsion sociale.

Par ailleurs, les opérations d'accèsion sont présentées sur le site d'Est Ensemble Habitat et dans le magazine destiné aux locataires. Les villes sont informées du démarrage de l'opération et sont libres de choisir leurs canaux de communication. Concernant la ville de Montreuil, les opérations ont fait l'objet de publications régulières dans le journal municipal « Le Montreuillois ».

### **Question orale 5 : Attribution des logements sociaux**

Pouvez-vous nous préciser la composition et le fonctionnement de la commission d'attribution des logements sociaux ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Florent Guéguen

La mise en place d'une CALEOL est strictement réglementée et fait l'objet des articles L441-2 , L445-2 et R441-9 du code de la Construction et de l'Habitation. Elle est propre à chaque bailleur. Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le règlement intérieur de la CALEOL est adopté par le Conseil d'Administration et peut faire apparaître quelques différences d'organisation d'un bailleur à l'autre.

Les articles L441-2 et R441-9 du CCH définissent la composition de la CALEOL à laquelle il ne peut être dérogé : «

- 1° De six membres représentant l'organisme d'habitations à loyer modéré, désignés selon des modalités définies par décret, qui élisent en leur sein un président ;
- 2° Du maire de la commune où sont implantés les logements attribués ou de son représentant. Il dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité des voix ;
- 3° Du représentant de l'Etat dans le département ou de son représentant ;
- 4° Du président de l'établissement public de coopération intercommunale mentionné au vingt-troisième alinéa de l'article L. 441-1 ou du président du conseil de territoire de l'établissement public territorial de la métropole du Grand Paris où sont situés les logements ou de leur représentant.

(...)

Participent aux travaux de la commission avec voix consultative :

- a) Un représentant désigné par des organismes bénéficiant de l'agrément relatif à l'ingénierie sociale, financière et technique prévue à l'article L. 365-3, selon des modalités définies par décret ;
- b) Les maires d'arrondissement des communes de Paris, Marseille et Lyon ou leurs représentants pour les logements situés dans les arrondissements où ils sont territorialement compétents ;
- c) Les réservataires non-membres de droit pour les logements relevant de leur contingent »

Concernant Est Ensemble Habitat, les 6 membres composant la CALEOL de Montreuil sont :

Stephan BELTRAN, Murielle BENSARD, Tony DI MARTINO, Marie-Hélène LE NEDIC, Rafik ALOUT et Claude FALANDRY

### **Question orale 6 : Attribution des places en crèche**

Pouvez-vous nous préciser la composition et le fonctionnement de la commission d'attribution des places en crèche ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Danièle Creachcadec

La réponse à cette question se trouve dans le règlement d'attribution des places en crèche municipales à Montreuil, chapitre 3, article 5 en page 9. Ce règlement a été adopté par le conseil municipal le 26 mars 2025, qui a voté en faveur de la délibération 12 « Approbation du règlement d'attribution des places en crèche municipales à Montreuil ».

### **Question orale 7 : Attribution de parcelles appartenant à la commune**

Pouvez-vous nous préciser comment sont organisés les appels à manifestation d'intérêt des Montreuillois.es

afin d'attribuer la mise à disposition de parcelles de terrain communal, notamment dans les Murs à Pêches ? Au vu de l'attribution récente à une conseillère municipale du groupe du maire, la question interroge quant au respect des règles légales et éthiques qui devraient s'imposer.

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Gaylord LE CHEQUER

Les parcelles des jardins familiaux sont attribuées sur la base d'une liste d'attente sur laquelle tous les montreuilloises et montreuillois peuvent s'inscrire.

L'attribution récente dont vous faites mention, est une réactualisation d'une convention datant de 2003, date antérieure au début du mandat de la conseillère municipale en question.

#### **Question orale 8 : Terrain avenue Gabriel Péri pour les travaux de la Croix de Chavaux**

Pouvez-vous nous indiquer comment seront protégés les arbres présents sur le terrain de l'avenue G. Péri mis à disposition de l'opérateur des travaux de la Croix de Chavaux pour lui servir de base ? Et quel dispositif est mis en place pour éviter les nuisances pour les riverains dudit terrain ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par par Monsieur Gaylord LE CHEQUER

Pour préserver l'ensemble des arbres présents dans l'emprise de chantier du réaménagement de la Croix-de-Chavaux, des consignes précises ont été données aux entreprises pour protéger les troncs d'arbre, ainsi que les racines. Cela est également vrai pour les zones de stockage du matériel conformément à la charte de l'arbre.

#### **Question orale 9 : Groupe Galileo**

Lors du conseil municipal de décembre dernier, le 1er adjoint s'est porté garant du groupe privé gérant les écoles d'enseignement supérieur auquel la ville souhaite céder un espace arboré public dans le bas Montreuil. Or ce groupe, le groupe Galileo, mis en cause par de récentes révélations, a été mis sous contrôle par l'État. Pouvez-vous indiquer si cela ne vous appelle pas à revoir vos projets en partenariat avec ledit groupe ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Gaylord Le Chéquer

Interrogé sur la légalité d'un projet de cession d'un espace composé d'une voie de desserte et d'accès secours pompiers situé à l'intersection entre les rues Valmy / Cuvier et Zola, il a été précisé que le projet d'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement des étudiants de l'école CIFAP, faisant l'objet d'une enquête publique préalable, garantit le maintien du patrimoine arboré par ailleurs classé au PLUI. L'espace restera accessible au public et aux étudiants de l'école CIFAP et sera cédé au prix légal fixé par les domaines.

Concernant le Groupe Galiléo, la municipalité soutient pleinement l'initiative parlementaire en vue de l'adoption d'une proposition de loi visant à un meilleur encadrement de l'enseignement supérieur privé à but lucratif pour mieux protéger les étudiants.

#### **Question orale 10 : Absence de budget vert**

Pourquoi la commune de Montreuil ne fait toujours pas de véritable "budget vert" alors que c'est désormais une obligation légale et qu'en tout état de cause, c'est une promesse forte des collectivités qui se disent porteuse d'une ambition écologique ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Philippe Lamarche

Depuis 2021, le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental.

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. L'annexe vise à coter l'impact environnemental des dépenses exécutées : elle rend ainsi compte de l'impact réel des investissements réalisés par les collectivités.

Comme il est détaillé à la fin du compte administratif, la ville de Montreuil a procédé à l'évaluation de 1.353 mandats sur 2.476 réalisés en section d'investissement en 2024, représentant 28,37 millions d'euros des 35,57 millions de dépenses réalisées. Il a été évalué que 3,87 millions d'euros de dépenses étaient favorables à la lutte contre le changement climatique.

### **Question orale 11 : indemnités versées aux élu.e.s absentéistes**

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi des indemnités continuent à être versées à des élu.e.s qui sont absent.e.s de façon massive voire systématique (une élue de droite est par exemple absente depuis plus d'un an et n'a pas tenu de bureau de vote en 2024) ? Ce versement, illégal puisqu'il est censé être lié à l'exercice effectif des fonctions, n'est-il pas constitutif d'un détournement de fonds publics ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par la majorité

Il vous a d'ores et déjà été répondu (PV du CM du 4 décembre) que nous disposions de justificatifs valables concernant l'élue de droite que vous prenez en exemple.

### **Question orale 12 : Problèmes liés à la rénovation urbaine au Clos Français**

Dans un article daté du 24 mars 2025, le journal Le Parisien évoque le « chantier maudit » du Clos Français. La description faite dans cet article rejoint malheureusement la situation que nous avons eu à évoquer à plusieurs reprises dans le cadre de nos questions orales. L'inquiétude est grande sur le terrain et vos réponses surprenantes. Pour illustrer ce point, on pourrait citer, par exemple, le diagnostic amiante effectué en amont des travaux dans les logements concernés. Interrogés, maintes fois, sur ce diagnostic vous avez fini par nous indiquer que les résultats seraient consultables en agence pour les locataires qui en feraient la demande écrite, modalités dont chacun.e jugera de la praticité pour les gens. Pouvez-vous nous indiquer ce que vous comptez faire pour répondre aux inquiétudes des habitantes et des habitants et comment vous comptez reprendre en main ce chantier ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Florent Guéguen

Nous avons conscience qu'un chantier de réhabilitation est souvent source de nuisances. Nous tentons de les minimiser au maximum en informant les locataires du déroulé des travaux, des modalités et de la durée totale avant le démarrage. Concernant la communication tout au long du chantier, nous avons mis plusieurs dispositifs en place pour répondre aux attentes des locataires. Tout d'abord, nous éditons des lettres info travaux. Trois numéros ont été publiés jusqu'à présent. Ils donnent une information générale sur le chantier, son avancée, le calendrier et les actualités. Ils viennent compléter les livrets de chantier remis à chaque locataire lors de l'état des lieux, qui présentent le programme de travaux et les modalités d'intervention. En plus de ces supports papier, la permanence mensuelle permet aux locataires qui le souhaitent de rencontrer les équipes d'Est Ensemble Habitat, d'Est Ensemble et de Bouygues. Ces permanences permettent d'enregistrer des réclamations, d'apporter des réponses à titre individuel et globalement sur le projet urbain. Pour répondre à un plus grand nombre de locataires, nous avons testé un nouveau format : le pied d'immeuble en matinée. Celui-ci a réuni des locataires qui n'avaient pas l'habitude de se présenter à la permanence et a permis de répondre à leurs interrogations. Ce format par immeuble sera prochainement renouvelé. Enfin, les équipes d'Est Ensemble Habitat répondent systématiquement aux demandes qui leur sont adressées, nous avons la même exigence vis-à-vis de Bouygues. Plusieurs canaux sont à disposition des locataires pour mieux répondre à leurs habitudes :

- les gardiens qui sont le premier interlocuteur du locataire et qui disposent d'un cahier de réclamations à la loge examiné chaque semaine,
- les référents locataires prévus dans le cadre du marché de réhabilitation avec Bouygues joignables par mail ou téléphone,
- le site internet de Bouygues, une adresse mail de Bouygues dédiée au projet, ou encore la direction territoriale.

Nous tenons à vous assurer de la forte mobilisation des équipes de la Direction territoriale qui sont régulièrement sur site et s'efforcent de répondre à l'ensemble des sollicitations.

Par ailleurs, un évènement convivial a été co-organisé en mai au Clos Français favorisant la rencontre entre les locataires, les élus, les équipes. Les retours des locataires ont pu relever quelques difficultés mais un grand nombre de locataire s'est aussi dit satisfait des travaux réalisés.

A propos du logement de courtoisie (qui est aussi le logement témoin), celui-ci a été mis à disposition dès le début des travaux pour permettre aux locataires qui le souhaitent de disposer d'un espace pendant les interventions à leur domicile. Il a fait l'objet d'une effraction en fin d'année occasionnant de nombreux dégâts (portes, fenêtres cassées, dégradations diverses). Le temps de la remise en état (quelques semaines), il n'était plus accessible. Cependant, il a été remis en service depuis le 17 mars.

Si ce logement devait permettre une respiration aux locataires, nous constatons qu'il est peu mobilisé (1 réservation sur 1 année).

Par ailleurs, nous avons récemment rencontré Bouygues Bâtiment pour garantir que ce chantier se termine dans les

meilleures conditions. Il me semble nécessaire de vous confirmer que nous avons le souci d'un chantier qui se déroule au mieux pour les locataires.

Il apparaît d'ailleurs que les retours de locataires, au travers de formulaires de satisfactions présentés systématiquement à la fin de chaque intervention fasse état d'un niveau de satisfaction élevé quant au déroulement des travaux et aux travaux effectués à leur domicile. Cela ne doit pas obérer les situations plus complexes auxquelles nous apportons une attention particulière. Cette opération concerne 429 logements, nous pouvons évidemment déplorer quelques dysfonctionnements, parfois pour des raisons indépendantes de notre volonté (locataire qui bloque les travaux d'un empilement de logements, délai d'un concessionnaire...), parfois pour des situations de travaux plus difficiles, mais nous veillons à ce que ces travaux d'ampleur contribuent à améliorer de manière notable le confort des locataires.

### **Question orale 13 : Présence de la ville sur les réseaux sociaux**

La réponse apportée à notre question sur la sortie de la ville de Montreuil du réseau d'Elon Musk, X (ex Twitter) nous a laissés très étonnés. Renvoyant dos à dos Elon Musk et Mark Zuckerberg (ce qui en soi pose problème), vous justifiez de maintenir la présence de la ville sur les réseaux X ou Meta parce que les gens les consultent. Sachant que nombre de collectivités de gauche, y compris récemment Fontenay-sous-Bois ou Noisy-le-Sec, ont décidé de quitter le réseau X, maintenez-vous votre position, sachant que le réseau en question pousse en premières vues les messages de son patron qui est désormais l'un des financeurs et soutiens principaux de l'extrême-droite dans le monde entier et est l'un des "ministres" les plus influents de Donald Trump ?

### **Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par la majorité**

Les réseaux sociaux dont X demeurent un moyen d'information des citoyennes et des citoyens comme de la Ville qui les utilise pour effectuer une veille lors d'événements particuliers comme l'ont été les émeutes de juin 2023 à la suite du meurtre de Naël. X étant plus particulièrement la caisse de résonance de ce type d'événements. Par ailleurs, la Ville est souvent tagguée lorsqu'un événement a lieu, ce qui permet d'avoir l'information de manière plus rapide et plus exhaustive qu'avec n'importe quel compte.

Noisy-le-Sec n'avait que 1 000 abonnés à leur sortie du réseau social tandis que la Ville en dispose de près de 11K.

X et Elon Musk sont critiquables à bien des égards mais il est aussi utile de rester sur ce réseau social pour garder un œil ouvert sur ce qu'il s'y passe

### **Question orale 14 : Abattage et entretien des arbres**

Malgré vos réponses censées être rassurantes, les abattages d'arbres continuent à Montreuil, encore tout récemment à la Croix de Chavaux. Pouvez-vous nous indiquer pourquoi ces abattages se font, arbre par arbre, dans les derniers mois ? Par ailleurs, les arbres plantés ou replantés après coupe, sont pour beaucoup en très mauvais état voire morts. Quelle politique précise de suivi et d'entretien est mise en place par la ville ? Les arbres plantés n'ayant pas survécu seront-ils remplacés et quand ? Enfin, l'État affirme aujourd'hui que l'abattage de 36 marronniers sur l'avenue Gabriel Péri n'était en fait pas lié au réaménagement de l'avenue. Pouvez-vous le confirmer ?

### **Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Catherine Dehay**

Il y a eu trois arbres abattus sur le chantier de la Croix de Chavaux en lien direct avec un diagnostic phytosanitaire qui tient compte de la situation des arbres concernés et du risque induit vis-à-vis de leur situation situationnelle (fréquentation de l'espace). L'abattage est la conséquence du développement d'organisme parasite et pathogène qui fragilise mécaniquement les arbres concernés, ou de dépérissement marqué.

Au-delà, il y a eu quatre abattages d'arbres sur le patrimoine municipal depuis le début de l'année et ce, parce qu'ils étaient dangereux ou avaient été accidentés.

Les arbres plantés ont un excellent taux de reprise, à plus de 95%. Mais il y a quelques essences qui reprennent moins bien et du vandalisme. Les jeunes arbres plantés dans le cadre du plan arbre sont entretenus pendant trois ans par l'entreprise qui les a plantés et qui doit les remplacer au besoin.

Quand un arbre ne reprend pas deux années de suite, l'ensemble de la terre végétale de la fosse est changé et le

service jardin et nature en ville recherche s'il n'y a pas de cause extérieure qui entraîne la mort de l'arbre (déversement eau de javel, mécanique sauvage, etc.).

Les arbres sont remplacés à la saison de plantation suivante, car le constat de non reprise se fait au printemps, et les plantations en hiver.

Le service jardin et nature en ville alimente un relevé patrimonial afin de suivre les arbres communaux, qui se comptent désormais par milliers, et de bien planifier les opérations d'entretien.

L'abattage des marronniers de l'avenue Gabriel Péri a été réalisé par le Département plus à même de vous répondre sur le sujet.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Merci beaucoup. Dans les conditions prévues par le règlement intérieur il sera répondu aux questions orales par écrit même si sur la dernière question il me brûle de répondre que la question est drôle venant de deux conseillers municipaux qui ont une présence active sur Twitter en ce moment... Euh X pardonnez-moi. Je lève la séance et je vous souhaite une excellente nuit. »*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire déclare la séance levée à 23h20,

A Montreuil, le 25 juin 2025

Le maire,

Le secrétaire de séance,

Patrice BESSAC

Elyes NEFZAOUI

